

CERJAT

## MAISON DE CERJAT



*Origine* : à Moudon en 1299.

*Noblesse* : Lettres d'armoiries accordées par l'empereur Sigismond le 9 octobre 1415. Qualificatif de donzel en 1406 et 1414.

*Seigneuries* : Combremont-le-Petit 1449, Denezey 1473, La Molière 1468, Syens 1517, Saint-Georges 1549, Allaman 1576, Mézières 1682, Lignerolle 1693, Bressonnaz 1691. Les fiefs de Rochefort et de Féchy faisaient partie de la seigneurie d'Allaman, le fief de l'Abbaye et Rossenges de celle de Syens.

*Bourgeoisies* : Moudon 1299, Grandcour 1666, Lausanne 1746, Vevey 1781, Berne 1790.

*Fonctions* : Humbert Cerjat, bailli de Vaud en 1478-1479 ; dix générations de châtelains et lieutenants baillivaux de

Moudon; possession de l'office de la métairie de Moudon de 1324 à 1798, de la mayorie de Lucens de 1463 à 1647.

*Armoiries* : D'azur au cerf passant de gueules, accompagné en chef d'une étoile d'argent. Pas de variante.

*Devise* : Cervus Jacet.

*Attribut* : Politique de Cerjat.

*Sources* : Archives de la famille de Cerjat, déposées aux Archives cantonales vaudoises - Archives de la ville de Moudon - Archives cantonales, fonds Cerjat et autres, notaires de Moudon - Archives des familles de Blonay et Loys. - Registres d'état civil vaudois.

Inventaire et notes généalogiques de Samuel Olivier pasteur à Saint-Cierges (1729) - Généalogies du bibliothécaire Ch. Dumont (XIX<sup>ème</sup> siècle) - Généalogies et notes de Benjamin Dumur (1900). - Matériaux réunis et généalogie dressée par M. Raoul Campiche (1932).

Recueil de généalogies vaudoises. Bulletin de l'Association du Vieux Moudon. Archives héraldiques suisses. Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande, notamment le volume de *Moudon*, de M. Charles Gilliard.

MAXIME REYMOND



## HISTOIRE DE LA MAISON DE CERJAT

---

### I. — Du nom de Cerjat

La famille de Cerjat est, dès son apparition à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'une des familles notables de Moudon, centre de la baronnie de Vaud. En décembre 1299, *Jaquet dit Cerjat* achète une maison au *castrum* de Moudon, la partie haute de la ville, alors entourée de remparts.

Nous sommes à l'époque même de la formation des noms de familles bourgeoises, et nous avons par conséquent les formes primitives de celui-ci. On dit en 1315 et en 1318 *ou Cerjat*, en 1349 *li Cerjat*, en 1358 *Cerjati*. Dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, la forme *dit Cerjat* est courante, et peu après on dit aussi *Cerjat* tout court. Nous trouvons en outre *Serjat* dans un document de 1340, rédigé à Payerne.

Que signifie ce nom ? Le conjonctif *le* indique une attribution personnelle, mais il n'est employé qu'une fois et tardivement, alors que *ou* est employé dès l'origine et se rapporte plutôt à un ascendant. En un mot, c'est le père (ou l'aïeul) de Jaquet qui est « cerjat ».

On est tout de suite enclin à rapprocher cette appellation de celle de la rivière Cerjaulaz, qui coule des environs d'un domaine de ce nom au nord de Moudon pour se jeter dans la Broye près de Lucens. Les Cerjat ont eu, dès le premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle, des terres en cette région. Cerjaulaz est-il au début le nom de l'endroit ou celui de la rivière ? On ne sait. Il n'est pas spécial à Moudon. Il y avait en 1580 un « riau du Cerjoz » aux environs de Mézières ; un lieu dit « ou Cerjaul » a été noté à Renens. Un terrain à Lausanne, en Béthusy, s'appelait au XVII<sup>e</sup> siècle « en la Cerjaulaz ». Il semble bien que Cerjaul soit le nom primitif

et désigne un lieu dit, et que le nom du ruisseau en dérive. Mais on ne voit pas son apparentement avec Cerjat. Il est assez caractéristique que, dans un acte de partage du 14 juillet 1336 entre les deux fils de Jaquet, Jaquinod et Rolet *Cerjat*, on mentionne entre autres les bois de la *Serjoula* que les deux frères posséderont en indivis, mais qui ne constitue qu'une faible partie de leur bien, et ne résulte même que d'un achat effectué en 1314. Dans ce même acte, il est question du « fils au *mege* de Saint-Cyriaque ».

Une autre hypothèse vient à l'esprit. Tout près de Moudon est le village de Saint-Cierges, qui doit son nom au patron de son église, Cyriaque, nom qui est devenu Cierges à Moudon, Cergues au pied du Jura (Saint-Cyr même en France) et aurait fort bien pu devenir Cerge, et par diminutif Cerjat. Mais nous n'avons trouvé dans la région de Saint-Cierges, au XIV<sup>e</sup> siècle, aucun prénom dérivé de Cyriaque. Ce qui est assez curieux, même anormal. Et l'on en pourrait déduire que précisément à cause de la rareté de l'emploi, il n'en est que plus fortement resté comme particularité de l'individu qui l'a porté, et l'a transmis à ses descendants. C'est ainsi qu'à la même époque, à Vevey, les enfants de Loys de Grolley sont devenus des Loys tout court.

On peut enfin songer à une profession. Le *Sergier*, *sergiator*, était en France un tisserand de serge. Jacques Cerjat était un commerçant. Son père a parfaitement pu être un artisan, un sergier de petite taille, Jaquet est le fils « ou Cerjat ». La permutation du c et de l's n'a rien qui puisse nous arrêter. Elle est commune à Moudon au XIV<sup>e</sup> siècle sur le mot Cerjaulaz, et Jaquet est lui-même appelé Serjat à Payerne en 1340.

Entre ces trois hypothèses, nous ne pouvons choisir avec certitude (1). D'autres ont été avancées, tirées du cerf, ou d'un

---

(1) Notons qu'une famille Cerjat, indépendante de celle-ci, originaire d'Allinges (Haute-Savoie) est fixée à Morges dès 1482.

nom provençal rappelant le souvenir d'un croisé. Elles ne résistent pas à l'examen. C'est entre les trois premières que l'on peut hésiter.

Les Cerjat ont généralement écrit leur nom sans altération. On les a appelé Serjeat, Cerjact. Une influence bernoise leur a fait écrire *Cerjatt* de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle au début du XVIII<sup>e</sup>. Cette graphie est cependant assez rare. La particule apparaît, comme pour les familles nobles vaudoises du même genre, vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

---

## L'ORIGINE DES CERJAT

---

C'est sous le gouvernement de Pierre de Savoie, vers 1240-1250, que la ville de Moudon est devenue un centre politique et commercial, et il est certain que sa population a dû à ce moment augmenter fortement. On peut donc conjecturer avec vraisemblance que le premier Cerjat qui s'établit à Moudon venait d'une localité des environs. Or, il y avait au XIV<sup>e</sup> siècle et au XV<sup>e</sup>, dans la paroisse voisine de Denezzy-Prévondavaux, et celle proche de Combremont-le-Petit, une famille d'agriculteurs du nom de Cerjat, qu'à certain moment on voit agir du consentement des Cerjat de Moudon. La parenté est incontestable. Mais ces Cerjat de Denezzy ne nous apparaissent que dès 1351, alors que ceux de Moudon sont déjà en vue depuis un demi-siècle. S'agit-il d'une branche filiale ou d'une branche collatérale ? L'absence de documents ne nous permet pas de le préciser. Cependant, l'insistance avec laquelle les nobles Cerjat cherchèrent à acquérir la seigneurie de Denezzy et celle de Combremont-le-Petit rend vraisemblable la supposition suivant laquelle eux-mêmes étaient originaires de Denezzy.

Ce qui est certain, c'est que le premier des Cerjat de Moudon, Jaquet, est un personnage important. Dès 1299, il reprend la maison de pierre d'un des notables de la ville. Par des achats successifs, il devient un gros propriétaire foncier. Il rachète en 1324 l'office héréditaire de la métralie de Moudon, qui fait de lui un fonctionnaire important de la maison de Savoie, l'un des hommes de confiance du baron de Vaud. Son fils Rolet sera lui-même receveur du comte Guillaume de Namur pour la ville et châtellenie de Moudon. Il épousera une Combremont, puis une Goumoëns. Nicod, frère de Rolet, est fortement lié avec le comte de Gruyère, et il est en 1395 le premier d'une

longue série de châtelains lieutenants baillivaux de Moudon qui affirmera pendant des siècles la prépondérance des Cerjat dans leur ville natale, et ne se terminera qu'au moment de la Révolution. Rodolphe le jeune, fils de Nicod, est qualifié de donzel et d'écuyer de Guillaume de Menthonay, évêque de Lausanne, qui le choisit le 9 juillet 1406 comme l'un de ses exécuteurs testamentaires. A ce moment, le chef de la famille est Rodolphe l'aîné, frère de Nicod, auquel l'empereur Sigismond manifesterà d'une manière éclatante sa sympathie. Le personnage qui atteint la plus haute situation au XV<sup>e</sup> siècle est Humbert Cerjat, lequel fut longtemps le chef effectif de l'administration baillivale de Moudon et même le chef en titre, après la guerre de Bourgogne.

---



## LA LETTRE IMPÉRIALE D'ARMOIRIES DE 1415

---

Le 9 octobre 1415, l'empereur Sigismond, qui se trouvait alors à Perpignan, adressa à Rodolphe Cerjat l'aîné, à son neveu Rodolphe le jeune, et à leurs enfants nommés dans l'acte, une lettre d'armoiries. Cette lettre, dont l'original est aujourd'hui déposé aux Archives cantonales vaudoises, et dont l'authenticité est indiscutable, confirme aux Cerjat leurs armoiries, pour « élargir » leur noblesse. Le 7 septembre 1416, le bailli de Vaud, Jean de Petigny, donzel, à la requête des Cerjat, en fit dresser par le notaire Jean Jolivet un vidimus, reproduisant en couleurs les armoiries de l'original, que scella le bailli. Ce vidimus existe aussi aux même archives.

La cause de cette concession paraît devoir être cherchée dans le passage de l'empereur Sigismond, alors simple roi des Romains, à Moudon le jeudi 25 juillet 1414, tandis qu'il revenait de Lombardie à Aix-La-Chapelle. Il logea dans cette ville, chez Jaques de Glané, et fut reçu sans doute chez cet autre bourgeois important qu'était Rodolphe Cerjat. L'année suivante, il traversa une nouvelle fois le pays de Vaud, se rendant d'Allemagne à Perpignan. Il passa de Fribourg à Romont et Rue pour aller coucher à Lausanne le 25 juillet, et continuer dès le lendemain sur Genève, Lyon, Valence, Narbonne et Perpignan. Il dut recevoir à Lausanne ses anciens hôtes de Moudon et concéda aux plus importants, Jaques de Glané, Rodolphe Cerjat, Pierre Arma et Antoine Chartreir des lettres d'armoiries. Celle des Cerjat a seule été conservée, mais l'existence des autres est certaine.

Une lettre d'armoiries n'est pas en elle-même une lettre de noblesse. C'est le cas précisément de celle qui nous occupe.

L'empereur Sigismond déclare expressément qu'il entend confirmer la noblesse des Cerjat et l'« élargir », c'est-à-dire augmenter son lustre. Il semble à première vue que ce ne soit là qu'une formule gracieuse, car, dans les actes du début du XV<sup>e</sup> siècle, les Cerjat sont considérés simplement comme bourgeois de Moudon. Mais cette objection ne peut nous arrêter. Les de Glane étaient depuis un demi-siècle seigneurs de Vallardin et cependant ce titre n'est jamais mentionné au XIV<sup>e</sup> siècle dans les actes publics de la capitale broyarde qui ne reconnaissent en eux que des bourgeois de la ville. Même après la lettre impériale de 1415, on voit Rodolphe et Henri Cerjat se qualifier le 14 juillet 1422, d'enfants de feu Nicod Cerjat, bourgeois de Moudon.

En droit, la noblesse s'acquiert par la possession, sinon d'une seigneurie proprement dite, du moins de droits de juridiction qui élevaient d'un rang le simple bourgeois. Par l'achat de la métairie de Moudon, en 1324, office héréditaire, les Cerjat étaient entrés dans le rang des ministériaux des barons de Vaud, des comtes de Savoie ensuite. Puis la fortune leur avait permis d'acquérir des fiefs. C'est ainsi qu'en 1360, les hoirs de Jeannod Bise de Bussy, donzel, avaient vendu à Rodolphe Cerjat, pour 100 livres, tout ce qu'ils possédaient dans la châtelainie de Moudon en *fief lige* du comte, et celui-ci avait ratifié cet achat par acte du 1<sup>er</sup> mars 1361. Le 8 mai 1359, Rodolphe acquit de l'abbé de Montheron le domaine d'Aillerens comprenant certains droits de juridiction.

Des alliances heureuses permirent ensuite aux Cerjat de traiter de pair avec l'ancienne noblesse. Ce fut notamment le cas en 1350 pour le mariage de Rolet Cerjat avec Isabelle de Goumoëns, fille de Pierre de Goumoëns-le-Jux, chevalier. Isabelle apporta à son mari des biens à Goumoëns-la-Ville provenant de son père, et surtout d'autres hérités de son frère Humbert de Goumoëns et qui étaient situés, notamment, à Aubonne, Allaman et Corbière. Ces avantages, d'après un

acte du 9 avril 1386, portaient sur des cens, *hommages* et droits, que Pierre de Goumoëns avait acquis le 16 octobre 1357 de Jean, coseigneur d'Aubonne. Il ne s'agissait pas en l'espèce de droits de juridiction, car Jean d'Aubonne se réservait expressément la justice, la chevauchée et les bans. Néanmoins l'acquisition témoigne de l'élévation de la famille dans l'échelle sociale. Les Cerjat acquièrent encore, dans le dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, des droits importants à Denezy et Prévondavaux que la famille Malet de Payerne possédait « en fief lige » et pour une partie desquels Guillaume de Chapelle, époux de Françoise, fille d'Andelot Malet, avait, le 7 janvier 1380/1 (1), prêté « hommage lige en la forme de fidélité ancienne et nouvelle », et qui étaient advenus ensuite aux Cerjat. La distinction entre fief noble et fief roturier n'est point aisée à établir à cette époque; elle ne se fixera que lorsqu'un grand nombre de bourgeois auront acquis des fiefs.

Enfin, alliances et acquisitions avaient modifié le milieu dans lequel vivaient les Cerjat. Rodolphe Cerjat, le fils de celui que nous avons vu précédemment, est non seulement métral, mais encore en 1395 lieutenant baillival à Moudon. Son neveu, aussi appelé Rodolphe, est écuyer de l'évêque Guillaume de Menthonay. Le cas de ce prélat est assez typique. Dans deux actes dressés en 1391 déjà, le notaire, rédigeant à Lausanne, avait laissé en blanc le qualificatif à donner à Rodolphe, puis il avait écrit : bourgeois. Il avait visiblement hésité entre bourgeois et donzel. L'évêque a la même hésitation. Le 18 mars 1405/6, vendant aux deux Rodolphe une vigne avec pressoir à Lausanne, en Contigny, les qualifie de bourgeois de Moudon, mais trois mois après, le 9 juillet, le notaire qui dresse au château de Lucens le testament du prélat traite Rodolphe de donzel.

---

(1) L'acte est daté du 7 janvier 1380, mais comme à cette époque l'année commençait au pays de Vaud le 25 mars, il est en réalité de 1381. C'est pour éviter toute équivoque qu'ici comme ailleurs nous indiquons les deux millésimes.

Comme en beaucoup de cas, l'usage précède le titre juridique absolu. Ce fut manifestement le cas pour les Cerjat. Le titre même ne déploya pas immédiatement ses effets. Guillemete Cerjat, nièce de Rodolphe l'aîné, se dit simplement, le 7 septembre 1418, fille de feu Nicod Cerjat, bourgeois de Moudon. Mais dans son testament du 28 janvier 1419/20, le même Rodolphe se nomme « donzel et bourgeois de Moudon » et l'un de ses exécuteurs testamentaires, Pierre Arma, y sera aussi, pour la première fois, qualifié de donzel.

La lettre de l'empereur Sigismond a créé le droit, confirmant l'usage, né du milieu dans lequel les Cerjat se mouvaient dès cette époque (1).

---

(1) Les archives de Cerjat conservent d'autre part un acte du 8 octobre 1414, donc antérieur d'une année à l'octroi de la lettre d'armoiries et émanant de la curie de l'officialat de Lausanne. Suivant ce document Nicod, fils de Perrod de Nervaul, et Vuillierme de Neirivue, reconnaissent tenir de « noble homme Rodolphe Cerjat l'aîné, et nobles Rodolphe Cerjat le jeune et Henri Cerjat, enfants de feu Nicod Cerjat, frère du dit Rodolphe l'aîné », deux prés au village du Bos sous 13 sols de cens et la directe, avec le champ du Nergillier au territoire de Prez, sous réserve de 3 sols de cens payés au châtelain de Rue pour le compte du comte de Savoie. Cet acte a été levé par Pierre Anthony, d'Estavayer, sur les registres de défunt D. Jean Rojolat, prêtre de Lucens, juré de la curie et scellé du sceau de l'officialat le 8 octobre 1414. Ce titre est discutable, parce que le sceau annoncé n'a pas été apposé, et que la date peut être celle de la passation de l'acte et non pas celle de l'expédition, qui pourrait avoir été postérieure à 1416.

## TEXTE DE LA LETTRE D'ARMOIRIES

Sigismundus Dei gracia Romanorum Rex semper augustus ac Hungarie Dalmacie Croacie etc. Rex, Nobilibus Rodulpho Cerjat de Melduno antenato, Anthonio, Nicodo, Guilliermo, Roletto, Johanni et Humberto liberis predicti Rodulphi Cerjat antenati, Item pro Rodulpho Cerjat juniore nepoti predicti Rodulphi Cerjat antenati, filio quondam Nicodi Cerjat fratris predicti Rodulphi, Henrico fratri dicti Rodulphi junioris et Michaeli filio predicti Rodulphi junioris nostris et Sacri Imperii fidelibus dilectis Graciam Regiam et omne bonum. A claro lumine troni Cesaree velud e sole radii nobilitates alie legitimo jure procedunt, et omni nobilitatum insignia ab Imperatoria majestate dependent, ut non sit dare alicujus generositatis insigne quod a gremio non proveniet cesaree claritatis. Sane attendentes multiplicia merita probitatis ac experte constancie fideique merita quibus apud nos atque Sacrum Romanum Imperium diligentibus studiis ac indefessis hactenus claruistis cottidie claretis et in ante eoque studiosius clarere poteritis quo vos singularibus honorum graciis sencietis decoratos, animo deliberato non per errorem aut improvide sed sano Principum, Comitum, Baronum et procerum nostrorum accedente consilio, ac de certa nostra sciencia vobis omnibus supradictis ac heredibus vestris legitimis naturalibus, hic depicta Arma seu nobilitatis insignia virtute presencium concedimus nec non de habundanciori plenitudine spacialis gracie nostre ad majorem gloriam vestre Nobilitatis motu proprio confirmamus ac presentibus elargimur, ut vos et quilibet vestrum conjunctim vel divisim ac iidem heredes vestri Arma hic depicta sicut in presentibus figuris oculis subjecta visibilibus pictoris magisterio distinctius sunt depicta, In preliis hastiludiis torneamentis et in omni exercitio militari, gestare valeatis pariter et deferre. Gaudeant

igitur favore Regio ac de tanto singularis gracia antidoto vestra progenies merito exultet tantoque fideliori studio ad honorem Sacri Romani Imperii earum in antea solidetur intencio quanto ampliori favore preventos se conspiciunt munere graciaram. Nulli ergo omnino homini liceat hanc nostre concessionis elargicionis et confirmacionis paginam infringere aut ei quovis ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit indignationem nostram gravissiman se noverit incursum, Presentium sub nostre Majestatis Sigilli appensi Testimonio litterarum. Datum Perpiniani Elnensis Dyocesis Anno domini millesimo quadringentesimo quintodecimo, nono die Octobris, Regnorum nostrorum Anno hungarie etc... vicesimonono, Romanorum Eleccionis sexto, Coronationis vero primo.

Ad mandatum Domini Regis Johannes prepositus de Strigonio Vicecancellarius.

## TRADUCTION

Sigismond, par la grâce de Dieu roi des Romains toujours auguste, roi de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, etc..., à nos chers et féaux du Saint Empire Nobles Rodolphe de Cerjat, de Moudon, l'aîné, à Anthoine, Nicod, Guillierme, Rolet, Jehan et Humbert, fils du prédit Rodolphe Cerjat l'aîné, item à Rodolphe Cerjat le jeune, neveu du prédit Rodolphe Cerjat l'aîné, fils de feu Nicod Cerjat frère du prédit Rodolphe Cerjat l'aîné, à Henri, frère du dit Rodolphe le jeune, et à Michel, fils du prédit Rodolphe le jeune, à tous notre grâce royale et salut. De la claire lumière du trône impérial, comme du soleil les rayons, procèdent par droit légitime les autres noblesses, et tous les insignes de noblesse dépendent de la majesté impériale, de sorte qu'il n'est pas possible de donner à quelqu'un une marque de noblesse qui ne provienne du sein de la splendeur impériale. Attendu donc les multiples mérites de la probité et de la constance éprouvée et les mérites de la fidélité, par lesquels, par

votre zèle diligent et infatigable envers nous et le Saint Empire Romain, vous avez brillé jusqu'à ce jour, vous brillez tous les jours et vous pourrez dorénavant briller avec d'autant plus de zèle que vous vous sentirez distingués par les grâces des honneurs, d'un esprit délibéré, non par erreur ni imprudemment, mais appuyé sur le sain conseil de nos princes, comtes, barons et nobles, et de notre science certaine, à vous tous les susdits et à vos héritiers légitimes naturels, nous vous concédons en vertu des présentes les armes ici peintes, soit insignes de noblesse, et d'une plus abondante plénitude de notre grâce spéciale, de notre propre mouvement, pour la plus grande gloire de votre noblesse, nous vous confirmons et par les présentes vous octroyons que vous et n'importe lequel de vous conjointement ou séparément, et de même vos héritiers, puissiez porter les armes ici peintes, telles que dans la présente image mise sous les yeux elles apparaissent clairement dépeintes par l'art du peintre, dans les combats, joutes, tournois et tout exercice militaire. Que votre descendance jouisse donc de la faveur royale et qu'elle exulte à bon droit d'un tel don de singulière grâce et que dorénavant sa bonne volonté soit renforcée d'un zèle d'autant plus fidèle envers le Saint Empire Romain qu'elle se verra prévenue d'une plus ample faveur dans l'octroi de grâces. Qu'il ne soit donc permis à nul homme d'enfreindre cette page de notre concession, élargissement et confirmation ou d'y contrevenir par quelque téméraire tentative. Mais si quelqu'un est si présomptueux que de le tenter, qu'il sache qu'il encourra notre indignation la plus grave. Sous le témoignage de notre sceau pendu aux présentes. Donné à Perpignan, diocèse d'Elne, en l'an 1415, le 9 octobre, la 29<sup>e</sup> année de notre règne comme roi de Hongrie, la sixième de notre élection comme roi des Romains, et la première de notre couronnement.

Sur l'ordre du seigneur roi, le prévôt Jean de Strigonio, vice-chancelier.

## LA SEIGNEURIE DE DENEZY

---

La principale des seigneuries qu'aient possédé les Cerjat est celle de Denezy. Cette localité est très ancienne. Son nom dérive d'un ancien possesseur helvète-romain, Donatius. Il y avait là, en 929, une chapelle que le prêtre Vital donna au chapitre de la cathédrale de Lausanne, chapelle qui était en 1228 église paroissiale au vocable de Saint-André et qui devint en 1311 la propriété du prieuré de Saint-Maire à Lausanne. La terre elle-même passa dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle aux mains du comte de Savoie. Le vidomne de Moudon y avait des droits qu'il céda en 1323 aux Cerjat moyennant compensation de 60 livres (12.000 francs).

En 1316 — l'acte n'existe plus — la seigneurie de Denezy fut inféodée par Louis de Savoie, sire de Vaud, à Hugues Malet, notable bourgeois de Payerne. Ce fut peut-être lui qui en construisit le château dont a retrouvé en 1913 des fondations, les fossés et un fragment de mur d'enceinte de 1 m. 20 d'épaisseur environ. Ce château existait encore au XV<sup>e</sup> siècle. Le 31 août 1461, Guillaume de Vevey, donzel de Moudon, acense à Jean Clemenczat de Prévondavaux, le moulin de Denezy sis « à l'intérieur et à l'extérieur du château, entre et à l'intérieur des fossés du château ». Le 25 avril 1525, cette « maison de pierre » et la seigneurie de Denezy appartenaient à Jacques Cerjat pour les trois quarts et à son arrière-cousin Pierre Cerjat, seigneur de Combremont-le-Petit, pour l'autre quart.

La transmission de la seigneurie des Malet aux Cerjat se fit par une filière compliquée, dont nous n'avons pas tous les anneaux. En 1360, elle paraît avoir appartenu, sinon en totalité, du moins en grande partie à Jaquet Malet le jeune, qui eut trois fils : Perrod, lequel mourut sans enfant en 1365, Andelot et Humbert.



Le cadet, Humbert, fut le père d'un Gaucher ou Gautier, père lui-même d'un autre Humbert, lequel, du consentement de sa femme Nicolete, vendit le 23 novembre 1409, son bien de Denezy à Antoine Cerjat pour le prix de 370 livres (40.000 francs) L'acte même n'existe plus. Le quernet (1) du 25 avril 1525 dit que cette vente fut laudée le 6 février 1410 (n.s.) par le comte de Savoie, qu'Antoine était frère d'Humbert et de Gui Cerjat, ce qui est exact; qu'il était l'oncle de Jacques et de Jean Cerjat, ce qui l'est moins, puisque ces derniers étaient les enfants d'Henri Cerjat, cousin germain et non pas frère d'Antoine.

Le second fils de Jaquet Malet le jeune, Andelot, approuve un legs de son père, le 5 juillet 1360. Il possède, le 10 mars 1363, une maison sur la place du marché de Payerne. On ne lui connaît qu'une fille, Françoise, femme de Guillaume de Chapelle, bourgeois de Payerne, qui testa le 18 septembre 1378 en faveur de son fils Guillaume. Celui-ci se reconnaît le 7 janvier 1381 homme lige du comte de Savoie pour son fief de Denezy — on spécifie les noms, les terres et les cens de 17 tenanciers — et il prête hommage « en la forme de fidélité nouvelle et ancienne ».

On voit que ce fief était lié et dépendant de celui qu'avait reconnu au même temps Pierre Malet — autre fils du susdit Gautier — en indivision avec Françoise, fille de Conod de Bettens, femme de Jaquet de Vevey, bourgeois de Moudon, « au nom des enfants de Jean Malet », dit un rappel de 1525 (c'est plutôt Jacques). Quelle était la parenté de Françoise de Bettens avec les Malet, nous ne le savons pas; peut-être la femme de Conod de Bettens était-elle une sœur ou nièce de Perrod Malet le jeune.

Quoiqu'il en soit, le quernet de 1525 montre que Pierre Malet, qui mourut à Lausanne en 1408, et Françoise de Bettens, femme

---

(1) Le « quernet » est la reconnaissance d'hommage par le seigneur au souverain, dans laquelle le premier dénombre ses vassaux et ses tenanciers.

de Jaquet de Vevey, possédaient le château de Denezzy, le moulin, le four, le droit à trois gerbes de paille par focage, c'est-à-dire l'essentiel du domaine et des droits seigneuriaux. Le petit-fils de Jaquet de Vevey et de Françoise de Bettens, Guillaume de Vevey, les détenait encore le 31 août 1461. Ce jour-là, il acensa à Jean Clemenczat le moulin situé sous le château de Denezzy.

Guillaume de Vevey avait un oncle Etienne, qui avait épousé Guillemete Cerjat, fille de Rodolphe l'ainé. Celle-ci testa en 1418 en faveur de ses frères Rodolphe et Henri — ce dernier est père de Jacques et de Jean — et Rodolphe était en 1423 en procès avec Guillaume de Vevey au sujet de la dot de sa sœur. Que se passa-t-il dès lors, nous ne le savons pas exactement. Mais une reconnaissance des gens de Denezzy, du 16 juin 1489, nous apprend que Jacques Cerjat (fils d'Henri) tenait une partie de ses biens de son parent Humbert Cerjat, l'ancien bailli de Vaud, et que celui-ci les tenait de Guillaume de Vevey. C'était peut-être ensuite de la succession de Guillemete Cerjat, peut-être ensuite de cautionnement. La même reconnaissance nous dit que, par acte du 28 juin 1439, Jean Dufour, de Denezzy, avait emprunté 25 livres à Guillaume de Vevey qui avait cédé sa créance à Humbert Cerjat. Cette cession est évidemment antérieure, non seulement au 25 mars 1458, date d'un partage entre Humbert et Gui, attribuant à Humbert le tènement de Jean Dufour, mais même à 1443, date d'un rentier d'Humbert, qui compte le revenu de ce tènement ; 68 sols 1 denier et une obole, 3 1/2 chapons et 3 1/3 muids de froment. Quant aux droits seigneuriaux, ce n'est qu'entre 1461 et 1487 qu'Humbert Cerjat a pu les acquérir. Nous pouvons même dire avant 1465, puisque le 31 janvier de cette année, Humbert Cerjat, coseigneur de Combremont, de la Molière et de *Denezzy*, achète pour 300 livres des rentes dues par Jean Dufour aux enfants d'Henri Bergier.

Il y eut sans doute d'autres transactions encore. Ainsi, d'après un inventaire, en 1396 déjà une Perronete Malet avait

venu des cens aux nobles Cerjat. La reconnaissance de 1489 nous parle d'un abergement à Denezzy fait par Rodolphe Cerjat le jeune et Etienne de Vevey, c'est-à-dire aux environs de 1418-1423. D'autre part, nous ne savons pas comment les biens que Guillaume de la Chapelle tenait en 1381 des Malet à Denezzy revinrent aux Cerjat, à Henri et à son fils Jacques, semble-t-il.

Mais ce que nous savons, c'est que c'est bien des Malet, fils et filles, que les Cerjat ont acquis la seigneurie de Denezzy. S'ils ont été réellement originaires de cette localité, ils ont dû être tout naturellement désireux, à cause même de leur fortune grandissante, de l'acquérir.

Nous arrivons de la sorte au testament d'Humbert Cerjat, du 27 août 1487. Celui-ci y déclare donner et léguer à n. Jacques, fils de feu n. Jean Cerjat, pour en jouir après le décès de sa femme Alice, les biens qu'il avait acquis de Marie, fille de son cher cousin Jacques Cerjat (et femme de Girard Amiot, jurisconsulte à Vevey), plus ceux qu'il avait acquis de diverses personnes sur le territoire et la seigneurie de Denezzy, sous réserve de retour à son neveu Louis si Jacques décédait sans héritier légitime.

Deux ans après, le 16 juin 1489, les Cerjat passaient reconnaissance de leurs biens à Denezzy, Prévondavaux, Moudon, Bussy, Chesalles, Torny-le-Grand, Vuisternens, Syens, Vucherens, Chavannes-sur-Moudon, Villars-Bramard, Demoret, Vuissens, Saint-Martin, Yvonand, Rueyres près Bercher, Chapelle-Vaudanne et Hermenches. La reconnaissance est passée en faveur des seigneurs de Denezzy qui sont : Louis Cerjat, seigneur de Combremont-le-Petit, pour la moitié d'une demi-part ( $2/8$ ), Jacques, fils de Jean Cerjat, pour un quart de la moitié et une moitié ( $5/8$ ), et Marie, fille de feu Jacques Cerjat, pour un quart de la première moitié ( $1/8$ ). Ce qui revient à dire qu'à l'origine, les droits seigneuriaux ou simples avaient d'abord été partagés par moitié, Henri Cerjat ayant l'une, et

ses cousins Antoine et Humbert ayant acquis de différentes personnes l'autre moitié.

Les Cerjat comptent à ce moment 22 tenanciers à Denezy et 27 à Prévondavaux, où leurs droits seigneuriaux provenaient d'Isabelle de Vulliens, femme de Pierre de Ferney, seigneur de Lullin, et de leur fils Rodolphe qui, le 28 avril 1396 déjà, avaient engagé à Nicod et Rodolphe Cerjat 15 florins 15 sols de cens pour 300 florins d'or, revenu qui était en 1432 aux mains des enfants de Rodolphe l'aîné, Antoine, Humbert et Gui Cerjat. Isabelle avait le 20 avril 1387 dix-sept tenanciers à Denezy (Perrod Dufour) et Prévondavaux et tous les droits seigneuriaux dans cette dernière localité.

Le quernet du 25 avril 1525 complète les renseignements fournis par la reconnaissance du 16 juin 1489. Il est fait au profit de Jacques, fils de Jean, pour la moitié et les trois quarts de l'autre moitié, Pierre, fils de Louis, n'ayant que le quart de cette moitié. La part de Marie avait été finalement absorbée par Jacques. Outre les redevances en cens, les communiens de Denezy et de Prévondavaux doivent aux seigneurs 2 sols vieux par charroi, 2 chapons, le focage, le fenage, le sol pour le chanvre, et 12 sols pour la messellerie. Les seigneurs ont la juridiction mixte, impère et omnimode, le château, le moulin, (Claude Dufour leur doit pour cela 18 coupes de froment), le four, leur domaine et les bois de la Petite Faye et de Monfrion.

---

## LES AUTRES SEIGNEURIES DES CERJAT

---

La seigneurie de Denezzy ne fut cependant pas la première qu'aient possédée les Cerjat. Il faut en tête mettre celle de Combremont-le-Petit.

*Combremont-le-Petit.* — Il existe déjà en 1358 à Combremont-le-Petit des Cerjat de Denezzy. Mais c'est dans le quernet de 1408 qu'apparaissent pour la première fois les biens de la famille moudonnoise dans cette localité. Ils paraissent les avoir acquis des Malet de Payerne. Droits utiles, car les droits seigneuriaux essentiels appartenaient à la maison de Savoie. C'est le duc Louis qui en fit cession le 14 août 1449 aux deux frères Humbert et Gui Cerjat, en compensation de 589 livres qu'il leur devait pour « avances », à titre de prêt ou plus probablement à raison de la charge de châtelain exercée par le premier, et qui était parfois très onéreuse pour le titulaire.

Notons que l'inféodation du 14 août 1449, faite à Humbert et Gui Cerjat, comprend la juridiction haute, moyenne et basse, et qu'elle est consentie « en augmentation d'autre fief noble et lige, antique et paternel ». Si ce n'est point une simple formule, elle rappelle les droits de juridiction des Cerjat sur le domaine d'Aillerens et peut-être ceux procédés des Thoire et Villars à Allaman, ou encore ceux acquis à Denezzy.

La seigneurie demeura à Gui, passa à son fils Louis, et enfin à son petit-fils Pierre, qui en déclara quernet au duc de Savoie le 25 avril 1525, mais dut la vendre le 4 mai 1553 à Girard Mestral, seigneur de Combremont-le-Grand et avoyer de Payerne, pour le prix de 200 écus d'or au soleil.

Dans un acte incomplet et non daté, le même Pierre Cerjat est qualifié en outre de coseigneur de Combremont-le-Grand et de Cronay. Il s'agit ici de membres de fiefs provenant des nobles d'Avenches et qui revinrent aux Mestral.

*Syens.* — Cette localité est mentionnée pour la première fois en 1403 au nombre des possessions de Rodolphe Cerjat l'aîné. Ce bien paraît avoir appartenu précédemment aux Vulliens, et être compris dans les aliénations que fit en 1377 Isabelle de Vulliens, dame de Ferney-Lullin. Il peut aussi provenir des Salamine, autres bourgeois de Moudon, qui possédaient en 1329 la *grange* de Syens (domaine) avec la seigneurie de la dite grange, plus le four, la meule, la dîme et les cens. En 1452, Humbert Cerjat abandonna la moitié de Syens à son frère Gui, et l'autre moitié revint après sa mort à ce dernier. Bernard, petit-fils de Gui, prit le premier en 1517 le titre de seigneur de Syens, tandis que son frère aîné Pierre devenait seigneur de Combremont-le-Petit. Mais Bernard mourut en 1520 et son frère en hérita. Pierre Cerjat prit à son tour le surnom de Syens quand il eut vendu Combremont en 1549. Il mourut en 1563, ne laissant que deux filles. L'une épousa Haus d'Erlach (qui devint avoyer de Berne), l'autre Urbain du Pont, seigneur de Myans en Savoie, et chacune eut pour sa part la moitié de Syens. La seigneurie fut encore subdivisée dans la suite. Finalement, l'un des héritiers d'Haus d'Erlach, Antoine Zehender, de Berne, en racheta tous les éléments de 1629 à 1642. Elle revint cependant à la famille par le rachat qu'en fit en 1724 Sigismond de Cerjat, et demeura dans ses mains jusqu'à la Révolution. Le fief de « l'Abbaye et Rossenges » en fut détaché en 1749.

*Chalabruz.* — Louis Cerjat, fils de Gui, se titre de seigneur de « Sallabruz » en 1475 à la mort de son père et il passe quernet le 4 novembre 1484 au duc de Savoie. Mais Chalabruz, grand domaine des environs de Moudon, n'avait que de médiocres droits de juridiction et le titre ne fut pas repris après Louis. Cette possession revint, à la mort de Pierre Cerjat, à Haus d'Erlach, puis à son petit-fils, l'avoyer Jean de Watteville. Le domaine utile avait été abergé le 8 janvier 1514 déjà à Jean de Praz, puis le 25 mai 1595 à Abraham Jan de Châtillens.

*La Molière.* — Le château de la Molière appartenait aux seigneurs de ce nom, mais il avait passé avant 1440 à Humbert de Savoie, puis à Jean l'Anglais, tandis que les La Molière et leurs parents, les nobles d'Avenches, conservaient certains droits seigneuriaux. Fils et héritier de Guigonne d'Avenches, Humbert Cerjat prit à ce titre pied à la Molière. Il se vit dans la suite obligé de reprendre les droits de ses parents, et il emprunta dans ce but, le 28 juillet 1468, la somme de 9.000 florins à la ville de Fribourg, lui donnant en gage son « château de la Molière » et sa seigneurie de Combremont. Il est dès lors qualifié de coseigneur de la Molière et passe quernet au duc de Savoie à Lausanne le 3 novembre 1484. Par son testament, du 27 août 1487, il légue ses droits à Pierre et à Nicod de la Molière, qui reprirent ainsi possession du château familial.

*Saint-Georges.* — François Cerjat, seigneur de Denezzy, mort en 1575, et son neveu Jacques, mort en 1573, avaient épousé les deux filles de Louis Challet, de Perroy, seigneur de Saint-Georges, en raison de quoi ils portèrent le titre de coseigneurs de Saint-Georges. Mais Urbain Challet, veuve de Jacques, épousa en secondes noces Pierre Loys et porta la seigneurie dans cette dernière famille.

*Allaman.* — Les Cerjat héritèrent dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle de droits importants à Allaman, ensuite du mariage de Rolet Cerjat avec Isabelle de Goumoëns. Celle-ci avait un frère, Humbert de Goumoëns, qui avait épousé Marguerite de Thoire et Villars, laquelle avait reçu à titre de dot pour 44 livres d'hommages, cens et revenus à Allaman et autres lieux. Isabelle hérita d'Humbert et de ses droits à l'héritage de sa famille. Elle transmit ses prétentions à ses fils Nicod et Rodolphe l'aîné, qui cherchèrent en 1394 à les réaliser contre Guillaume de Thoire, neveu de Marguerite. Les Cerjat finirent cependant par y renoncer, moyennant compensation financière.

La seigneurie même d'Allaman passa des sires d'Aubonne et de Thoire et Villars aux nobles de Russin qui la possédèrent pendant un siècle. En 1546, François de Russin la vendit au commissaire Louis Challet, de Perroy, dont les deux filles épousèrent par la suite François et Jacques Cerjat. Mais les héritiers naturels de François de Russin, les Dunant et les Sachet, usèrent du droit de rachat et le transmirent à Christophe de Diesbach, avoyer de Berne, qui fut mis en possession en 1573. Finalement un compromis intervint entre lui et les Cerjat. Jean-Jacques Cerjat devint le 12 mai 1576 possesseur incontesté de la seigneurie d'Allaman. Celle-ci revint plus tard à François, fils de Jean-Jacques, dont hérita sa fille mariée à Jean-Jacques de Watteville. Ce dernier céda ses droits le 12 septembre 1606 à son cousin Philippe Cerjat de Denezzy. Allaman passa ensuite à Daniel, fils de Philippe, puis à Jean-Melchior, enfant de ce dernier, et à Nicolas, qui fit faillite en 1723. Ses cousins de Denezzy reprirent ses biens, mais les cédèrent le 25 septembre 1723 à Jeanne-Marguerite de Grateux, marquise de Langallerie, dont le fils vendit en 1755 le château et la seigneurie aux Sellon. Un dénombrement de 1672 environ, fait au profit de Jean-Melchior Cerjat, montre que le seigneur d'Allaman avait juridiction sur 32 maisons à Allaman, 7 à Buchillon, 11 à Féchy et environs, 8 à Perroy, et qu'il recevait 34 hommages liges. Il avait toute juridiction, le droit de glaive soit d'exécution capitale compris, la « queste » du lac de la pierre de Salignon à la Gordanne, le cours de l'Aubonne du Triconet au lac, le droit de chasse, trois moulins, le four banal, vingt poses du bois d'Allaman, des prés et des vignes, les cens sur 150 poses de terrain, etc.

*Rochefort.* — Christophe de Diesbach, alors qu'il était seigneur d'Allaman, avait réuni à son bien un petit fief à Aubonne, vendu le 9 juin 1549 par Claude-Jacques de Menthon, seigneur de Rochefort. Cela explique pourquoi Nicolas, frère



de Jean-Melchior, et Nicolas, fils de ce dernier, se firent appeler seigneurs de Rochefort. Ce fief passa au XVIII<sup>e</sup> siècle aux Rosset de Lausanne.

*Féchy.* — La même seigneurie d'Allaman comprenait aussi des biens à Féchy. Le titre seigneurial en fut porté par le dernier Cerjat de cette branche, Jean-Gabriel, officier au service de Berne, tué à Villmergen en 1712.

*Lignerolle.* — La seigneurie de Lignerolle appartenait au XVII<sup>e</sup> siècle à la famille de Pierre, dont le dernier membre, Joseph de Pierre, mourut en novembre 1693, après avoir testé en faveur de sa nièce, Antoine-Louise Christin, d'Orbe, femme de Nicolas Cerjat, seigneur de Rochefort. Celui-ci vit ses biens confisqués en 1723, pour avoir résisté à un ordre de Leurs Excellences de Berne, mais la dame de Lignerolle parvint à rester en possession et mourut dans sa maison seigneuriale en 1745. Son fils Melchior fit discussion en 1749, et Sigismond de Cerjat reprit sa succession avec son neveu, Frédéric-François. Leurs descendants possédèrent la seigneurie de Lignerolle jusqu'à la Révolution et le domaine utile jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

*Mézières.* — La seigneurie de Mézières au Jorat appartenait dès le XV<sup>e</sup> siècle aux Blonay et aux Estavayer par indivis. Les droits des Blonay passèrent aux du Moulin, aux Graffenried et aux Diesbach qui en jouissaient en 1798. Ceux des Estavayer demeurèrent dans cette famille jusqu'à la mort de Daniel-Philippe d'Estavayer, en 1682. Ses héritiers les vendirent le 8 juin 1682 à Jean-François Cerjat, et le 2 juin 1705 Samuel d'Estavayer vendit aux Cerjat les derniers droits qu'il possédait encore en ce lieu. Les Cerjat durent se défaire de Mézières quelques années avant la Révolution, car on n'en parle plus à ce moment-là.

*Bressonnaz.* — En 1377, Marguerite et Isabelle de Vulliens avaient hypothéqué à Nicod Cerjat le domaine de Sepey, près de Bressonnaz, mais ils avaient pu le dégager, et cette propriété suivit d'autres maîtres. Le 31 mai 1691, Anne-Marie de Villarzel, veuve de Jean-Etienne Clavel, dame de Sépey, détacha de cette dernière seigneurie celle de Bressonnaz-dessus, qu'elle vendit à Jean-François Cerjat. La coseigneurie de Mézières releva désormais de la cour de justice de Bressonnaz, mais celle-ci tint ses séances jusqu'à la Révolution dans la maison des Cerjat à Moudon.

---

## LES MAISONS DES CERJAT A MOUDON

---

Les maisons des Cerjat à Moudon ont varié au cours des siècles. Les archives Cerjat et celles des Loys, héritiers des de Glane, qui sont nos sources essentielles, ne nous renseignent elles-mêmes qu'imparfaitement, et leurs documents renferment parfois des contradictions, apparentes tout au moins.

Au moyen âge, la vie politique et commerciale est concentrée surtout dans la ville haute, dans le *castrum* qui va de la tour et de la maison du bailli de Vaud à l'église Notre-Dame, située sur la place, aujourd'hui déserte, entre les maisons que l'on appelait au XVIII<sup>e</sup> siècle le château de Carrouge et le château de Rochefort.

C'est à la rue du Château, côté Broye, que nous voyons apparaître Jaquet Cerjat, l'ancêtre de la maison, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Avant le mois de septembre 1299, un notable de Moudon, Guillaume de Monzinge, lui vend pour 50 livres une maison située entre la maison de pierre du dit Guillaume et celle des hoirs de Pierre Métral de Moudon. L'acte de vente lui-même nous manque, mais nous le connaissons par les règlements de compte de Jaquet avec les héritiers de Guillaume, mort sur ces entrefaites, et dont un fils s'appelle Jean Torchy. Un inventaire des titres des Cerjat, dressé le 18 novembre 1336, indique la lettre d'achat de la maison qui fut de Guillaume de Monzinge, et la lettre d'acquisition de la petite maison de pierre du dit Guillaume. Il semble, à lire ces mentions, qu'un autre acte de vente ait été passé entre 1299 et 1336, concernant la seconde maison de Guillaume, qu'avait dû céder son fils Jean Torchy.

En effet, le 13 juin 1321, Nicolette, veuve de Jacques Salamine, vend à Jacques Cerjat la maison qui fut de Rodolphe Balleys

au château de Moudon, côté Broye, entre la maison qui fut de Jean Torchy et celle de feu Perrod de la Roche, avec ses dépendances allant de la charrière devant à la Broye derrière. Prix de vente, 110 livres. Cela paraît clair. Pourtant à y regarder de près, on s'aperçoit qu'il ne s'agit pas d'une vente, mais d'un emprunt hypothécaire, car le 3 mai 1322, Girard, chevalier, seigneur d'Oron, cède à Luyset de Glane, pour 50 livres, une créance de 110 livres qu'il avait sur cette même maison de Nicolette Salamine et de sa fille Johanette, femme d'Hugonet de Saint-Rambert, maison située au château entre celle de Jacques Cerjat et celle qui fut à Pierre Balays. Nous sommes ainsi en présence de deux créanciers, Cerjat et Glane.

Quelques années se passent. Le 21 juillet 1330, Hugonet de Saint-Rambert et sa femme Johanette Salamine vendent à Thomas de Glane, fils de Luyset, leur maison sise au château côté Broye, entre deux maisons de Jaquet Cerjat de diverses parts, avec un jardin donnant sur la Broye. Prix 100 livres. C'est fini? Non, car le 1<sup>er</sup> décembre 1358, les fils de Jaquet Cerjat déclarent tenir de Guillaume de Namur, baron de Vaud, une grande maison située entre une antre des deux frères d'une part et celle qu'habite Rolet Cerjat, le frère cadet, et qui avait été de Perrod de la Roche. Cette première maison provient, dit la reconnaissance, d'un échange avec Thomas de Glane. Nous sommes évidemment en présence de la maison de Jaquet Salamine et la créance de Jaquet Cerjat en 1321 s'est transformée en possession définitive.

Avant 1335 déjà, semble-t-il, car le 21 mars de cette année, Jaquet Cerjat fait partage de ses biens avec ses deux fils Jaquinod et Rolet. Jaquet demeurera avec Rolet dans la maison de pierre située entre la maison de Jaquet Salamine et celle qui fut de Perrod de la Roche, Jaquinod tiendra la maison située entre celle qui fut de Jaquet Salamine et celle de Jean de Vevey. Puis l'inventaire de 1336 dit que les titres de la famille sont conservés dans une arche de la grande maison de Moudon,

située entre celle qui fut de Rodolphe Salamine d'une part et celle qui fut de Jaquet Salamine de l'autre. Enfin, une transaction survenue en 1328 entre les seigneurs Louis et Aymon de Cossonay et Rodolphe Salamine, bourgeois de Moudon, a trait à leurs droits réciproques sur un groupe de maisons au château de Moudon compris entre la demeure de Jaquet Cerjat qui fut de Rod. Balleys et celle de Christian Bauz.

Toutes ces indications de limites ne se couvrent pas entièrement, mais il en ressort nettement pourtant qu'après un premier établissement dans la maison de Guillaume de Monzinge, Jaquet Cerjat a acquis plusieurs maisons voisines, notamment la grande maison de pierre de Jaquet Salamine, cela en vertu des droits d'un créancier hypothécaire et ensuite de la cession des prétentions que Thomas de Glane avait sur cette maison. C'est là que Jaquet Cerjat s'installe et qu'il meurt, et cette demeure resta la maison de famille par excellence.

C'est dans cette maison que mourut Humbert Cerjat, l'ancien bailli du temps de la guerre de Bourgogne, alors que son neveu Pierre Cerjat était installé dans la maison voisine. Par son testament du 27 août 1487, Humbert faisait héritier de cette maison son gendre Jean d'Estavayer, veuf de sa fille unique, qui devait devenir à son tour en 1489 bailli de Vaud et le demeurer vingt-quatre ans. De Jean d'Estavayer, la maison dut passer à son neveu et à ses petits-neveux les seigneurs de Bussy. Elle perdit dès lors de son caractère, et de l'ensemble de ces maisons il ne paraissait plus guère substituer au XVIII<sup>e</sup> siècle que la tour de Mézières aujourd'hui disparue.

Humbert Cerjat avait un cousin, Jacques Cerjat, qui hérita de lui la seigneurie de Denezzy. Jacques Cerjat appartenait à la branche aînée de la famille, descendant de Nicod. Ces Cerjat habitaient aussi l'une des maisons donnant sur la Broye. Cependant, dès 1358, on constate qu'ils en possèdent une autre, du côté de la Mérine, au nord de la place du château, et qui provenait aussi de Jaquet Salamine. C'est dans cette région

qu'était également la maison des vidomnes de Moudon, « maison de pierre allant de la grande place du château, de la place à la Méronne », écrit-on en 1362. Cette maison appartenait en 1430 au vidomne Edouard Provannaz, dont héritèrent les de Glane. Mais ceux-ci avaient leur maison familiale à la porte de Lucens et ils ne l'abandonnèrent pas. Ce dut être ceux qui cédèrent aux Cerjat la maison des vidomnes. Nous ne connaissons pas l'époque exacte de ce transfert, dont on ne trouve mention ni dans les archives de Cerjat, ni dans les archives de Glane (Loys). Quoiqu'il en soit, cette maison fut complètement transformée en 1602 par Philippe Cerjat, seigneur de Denezzy et d'Allaman, puis en 1629 par son fils cadet Jean-François qui portait le nom de seigneur de Rochefort. De là, le nom de château de Rochefort que prit le nouvel édifice. Jean-François reprit en outre en 1643 la maison de son frère Daniel, située tout auprès, au nord de l'ancienne église Notre-Dame, et l'ensemble subit une nouvelle transformation. Enfin, en 1729, le seigneur de Denezzy obtint de niveler la place où subsistaient encore des vestiges de l'église, d'en supprimer notamment le clocher, à la condition de poser une horloge sur l'une des tours du château de Rochefort. C'est ainsi que le quartier prit une physionomie toute nouvelle, le haut de la ville étant débarrassé de toutes les constructions anciennes qui ne satisfaisaient plus le goût du jour. Quant à la maison elle-même, le château de Rochefort, Maximilien de Cerjat, qui s'était fixé à Lausanne, la vendit en janvier 1795 à M. Rodolphe-David Burnand, bourgeois de Moudon.

Les Cerjat ne possédèrent plus alors que deux maisons à Moudon, celles, jumelles, de la rue de Grenade, provenant des Glane et des Loys. Elles furent aliénées à leur tour, et la principale est occupée aujourd'hui par l'agence de la Banque cantonale vaudoise.

## LA MÉTRALIE DE MOUDON

---

L'administration d'une ville comme Moudon était primitivement confiée à deux fonctionnaires principaux, le vidomne et le métral. Le vidomne était essentiellement un juge et un chef militaire, le métral avait surtout dans ses attributions la police et particulièrement la police du marché, de l'industrie et du commerce. Cette situation date de la domination épiscopale. Elle se modifia après l'installation des comtes de Savoie à Moudon. Pierre de Savoie se trouva en présence de deux familles, et non plus seulement de deux personnes, qui exerçaient leurs fonctions à titre héréditaire. Il voulut avoir à la tête de l'administration locale un chef complètement dans sa main, et pour cela amovible (la règle devint la nomination pour un ou trois ans). Ce nouveau dignitaire fut le châtelain, superposé au vidomne et au métral, dont les attributions furent par là même restreintes, surtout celles du vidomne. Plus tard, on plaça encore au-dessus du châtelain un bailli, avec un lieutenant baillival représentant habituel de ce dernier.

L'office de vidomnes passa au XIV<sup>e</sup> siècle aux Provannaz puis aux Glane, et au XVI<sup>e</sup> aux Loys qui l'exercèrent jusqu'en 1699, date à laquelle il fut supprimé. Quant à la métralie, elle fut plus heureuse. Le premier métral connu est Rodolphe, fils de Guillaume, en 1276, puis vinrent Pierre en 1292, Emery qui mourut en 1306, Johannod qui, avec son frère Joffred, reconnut le 27 avril 1306 tenir de Louis de Savoie la métralie, laquelle était de pur et franc allen. Johannod eut une situation difficile. Il était en même temps gros créancier de Louis de Savoie à qui il devait faire des avances, et débiteur de plusieurs personnes fortunées. De Jaquet Cerjat, entre autres, auquel il finit par vendre l'office même de la métralie pour 124 livres, par acte de 1324, dont le texte n'a pas été conservé, mais dont

l'existence est attestée par l'inventaire, dressé en 1336, des titres de la famille Cerjat.

Cet office est demeuré dans la famille jusqu'à la Révolution vaudoise en 1798, c'est-à-dire pendant 474 ans. Le chef de la maison fut en outre chargé, dès Nicod en 1395, des doubles fonctions de châtelain et de lieutenant baillival qui avaient été réunies, et dès le régime bernois le double office se perpétua dans la famille, ce qui donna à cette dernière une situation nettement privilégiée.

Le métral a la surveillance des marchés et des foires. Il a le contrôle des boulangers, des bouchers et des cordonniers, des tisserands et des merciers. Il règle les poids et les mesures et assure l'ordre public. Il reçoit les clames ou plaintes, il livre les délinquants au vidomme, il participe à l'exécution des sentences. Pour cela, il perçoit des émoluments très divers, qui sont déjà fixés par les franchises de Moudon au XIII<sup>e</sup> siècle et ne subirent que peu de changements au cours des âges. Le « quernet », reconnaissance seigneuriale, du 25 avril 1525, attribue au métral 6 deniers par clame de 3 sols par an, la redevance des bouchers 3 sols, celle des écoffeys (cordonniers) 3 sols. Il a aussi droit à un salignon de sel de chaque marchand qui tient étalage aux marchés du lundi et du vendredi, et aux jours de foires, plus un denier (plus tard trois) pour chaque aune de drap vendu. Il jouit en outre du droit de prise sur les grosses langues au mazel ou marché de la boucherie (une moitié revient au seigneur) et du droit de boutellerie d'outre Jura, droit sur la vente du vin dont nous ne connaissons pas exactement l'importance. Il permettait en tout cas aux Cerjat de vendre du vin dans leur maison de Moudon.

L'ensemble de ces émoluments rapportait en 1443 à Humbert Cerjat 30 livres, soit 3.600 francs environ, dont 11 livres lui étaient versées directement par la communauté de Moudon, se substituant sans doute à certains intéressés. Ces revenus, dont les taux étaient fixés par la lettre de franchises, demeurèrent



sans changement important jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais la valeur de l'argent ayant énormément baissé depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, ils ne représentèrent finalement plus qu'une valeur médiocre. Les émoluments perçus par les Cerjat à titre de châtelain et de lieutenant baillival, variables suivant les temps, rétablissaient l'équilibre.

En tout état de cause, l'office de la métralie procura aux Cerjat des avantages politiques aussi bien que financiers très appréciables.

Nous devons en outre noter parmi les droits des Cerjat la *mayorie de Lucens* que Jacques Cerjat tenait dès 1463, probablement en suite de cession des nobles de Villarzel et que ses descendants partagèrent avec les Loys. Jacques-François Cerjat céda ses droits au gouvernement de Berne le 23 novembre 1647 contre la dîme du domaine de Belflory.

---

## LES CHAPELLES DES CERJAT A MOUDON

---

La ville de Moudon avait au moyen âge deux églises : celle de Saint-Etienne au bas de la ville, qui avait le rang de paroissiale, et celle de Notre-Dame, dans la partie supérieure, sur la place du château. La première église, la seule qui subsiste aujourd'hui, était certainement la plus ancienne : l'édifice actuel date du XIII<sup>e</sup> siècle, mais il en a remplacé d'antérieurs. Quant à l'église de la Sainte-Marie au *castrum* — Notre-Dame la Haute comme le disent de nombreux textes — il faut sans autre en fixer la construction au XIV<sup>e</sup> siècle, au moment où le bourg supérieur fut formé et fortifié. Au siècle suivant, les familles les plus notables vinrent se fixer dans ce quartier. Elles firent particulièrement bénéficier de leurs faveurs la chapelle de Notre-Dame, et les autels qui furent érigés dans son sein et autour sont les plus nombreux et les plus richement dotés de la ville. Le XIV<sup>e</sup> siècle est un peu partout l'époque du plein épanouissement de ces autels familiaux.

Le plus ancien en date à Moudon est précisément celui fondé en 1335 par Jaquinod Cerjat, fils de Jacques, avec son ami et beau-frère, le notaire Perrod Arma. Nous ne savons pas pour quel motif et dans quelles conditions ces deux personnages prirent leur décision. Mais un premier acte du 12 janvier 1335 constate qu'ensuite de la demande de Jacques Cerjat et de Perrod Arma, appuyée par la sollicitation de toute la communauté des nobles et des bourgeois de Moudon, l'évêque de Lausanne, Jean de Rossillon, leur a concédé l'autorisation d'édifier dans l'église Notre-Dame un autel au vocable de Saint-Georges et que cet autel est maintenant construit. Les fondateurs le dotent d'une rente annuelle de 10 livres (16.000 francs environ), dont la moitié est assurée par des

revenus fonciers de Perrod Arma et l'autre moitié par ceux de Jaquinod Cerjat. Ces revenus sont assignés sur les terres et les maisons de différents tenanciers à Moudon, Neyruz, Oulens, Oppens, Thierrens, Lucens, Curtilles. Le 16 septembre suivant, soit le lendemain de la fête de l'Exhultation de la Sainte-Croix, dont l'autel Saint-Georges porte aussi le nom, l'évêque règle les conditions de la fondation. Le chapelain sera tenu de dire chaque jour une messe à l'aurore (5 heures du matin), à l'exception des jours de grandes fêtes (sept) où ce service est célébré à l'autel principal. Le chapelain sera nommé par l'évêque sur présentation des familles Cerjat et Arma. D. Girard, fils de Perrod Arma, est désigné comme chapelain.

Désormais, tous les Cerjat auront à cœur d'augmenter en diverses occasions la dotation de cet autel. Et c'est au pied du tabernacle que la dépouille mortelle de la plupart d'entre eux reposera. Ce sera encore, entre autres, le cas en 1518, de Jeanne d'Estavayer, femme de Louis Cerjat, seigneur d'Estavayer, dont on a conservé le testament.

Cette libéralité ne suffit pourtant pas à la piété des Cerjat. Le même Jaquinod, que nous venons de voir à l'œuvre, fonda encore à la fin de ses jours, vers 1367, un autel Saint-Pierre aux mêmes conditions : chapelain présenté par les Cerjat et les Arma, dotation destinée à assurer une messe quotidienne, constituée par la dot même que sa femme Jeannette Fabri avait recue de son père, et qui était de 7 livres de rentes. Au pied de cet autel aussi, des Cerjat reposèrent. Ce fut notamment le cas de l'ancien bailli Humbert, qui, dans son testament du 27 août 1487, exprima la volonté formelle d'y être déposé, alors même que lui-même avait fondé le 20 septembre 1460 à Notre-Dame un troisième autel dédié aux saints Christophe et Sébastien. Enfin, la Visite d'église de 1453 mentionne encore un quatrième autel, au vocable de Sainte-Anne, doté en commun par les Blonay, les Glane et les Cerjat et qui devait être de date récente.

En revanche, des treize autels que la même Visite d'église annonce comme existants dans l'église paroissiale de Saint-Etienne, aucun n'est attribué aux Cerjat, pas plus qu'aux Arma, aux Glane et aux Vulliens, et un seul, de fraîche date, est l'œuvre des Blonay. Il semble que les quatre plus anciennes familles moudonnoises aient pris l'église Notre-Dame sous leur patronage particulier, peut-être simplement parce que leurs demeures en étaient voisines et qu'ils en assumaient essentiellement les charges. Sans doute, le 7 octobre 1521, Françoise Cavin, femme de Jacques Cerjat, avait-elle fondé une messe pour chaque vendredi, à la chapelle Saint-Maire, dans l'église Saint-Etienne, à droite en entrant, mais elle l'avait doté d'une maison de son père, le notaire Cavin, à la mémoire duquel elle consacrait cette pieuse libéralité.

Les Cerjat n'ont donc pas eu de chapelle spéciale à Saint-Etienne avant 1536, et il n'y a pas de doute qu'ils avaient déposé tous leurs défunts dans leurs deux tombeaux de famille de Saint-Pierre et de Saint-Georges, à Notre-Dame la Haute. Cette situation ne dut pas se modifier immédiatement après. Les souvenirs de familles demeurèrent pendant longtemps encore, qui rattachèrent les Cerjat à l'église supérieure. Cependant, le moment vint où celle-ci fut complètement abandonnée, alors que toute la situation sociale de la famille rattachait désormais à Saint-Etienne, devenu le seul centre religieux et intellectuel de la paroisse de Moudon. A quelle date précise l'évolution s'acheva-t-elle, les tombeaux de Notre-Dame furent-ils définitivement fermés et une sépulture nouvelle ouverte à Saint-Etienne ? Nous ne pouvons pas le préciser. Le 5 février 1584 Jean-Jacques Cerjat veut être enterré au cimetière, en la sépulture de ses prédécesseurs, ce qui devrait s'entendre de Notre-Dame. Le 28 juillet 1664, Daniel Cerjat désire être enterré « dans l'église de Moudon avec ses aïeux et prédécesseurs, si faire se peut, ou en quelque honorable lieu ». Il semble qu'il s'agisse ici de St-Étienne.

Le premier texte décisif est du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le lieutenant baillival et châtelain Jean-François Cerjat, seigneur de Denezzy, est mort le 21 mars 1720. Une année après, au conseil de Moudon, le 3 avril 1721, M. le banderet Tacheron représente que, comme la famille des Cerjat a eu de temps immémorial sa sépulture dans la chapelle qui est au coin occidental et boréal dans le temple de cette ville, dans laquelle le défunt noble de Denezzy a été enseveli, la dite noble et très honorée dame de Denezzy, sa veuve, souhaiterait de faire fermer la dite chapelle par une balustrade en fer, demandant à ce noble corps, qui a la disposition du temple, d'y vouloir donner son consentement. Cette autorisation, le Conseil l'accorde à l'unanimité, vu les bons offices que le seigneur de Denezzy avait rendu au public pendant toute sa vie et les considérables legs pieux à la ville et à l'hôpital, et que d'ailleurs « la dite noble et ancienne famille des Cerjat a eu de temps immémorial sa sépulture dans la dite chapelle ».

La famille des Cerjat était donc en possession de la chapelle depuis un « temps immémorial », c'est-à-dire depuis cent ans au moins. Cette chapelle est bien celle qui a conservé son nom, « au coin occidental et boréal » de Saint-Etienne, c'est-à-dire à main gauche en entrant. C'est une chapelle spacieuse, à deux croisées de voûtes ogivales, mais d'une ogive qui sent la venue de la Renaissance. Elle n'est pas dans le plan primitif de l'église. Elle a été ajoutée au bas côté nord. L'élégante fenêtre, qui a été remaniée récemment, appartient, comme la voûte, au quinzième siècle, à la fin de ce temps bien plus qu'au début. On a rapproché non sans raison cette construction de la chapelle de l'église d'Orbe, qui est de cette époque. La chapelle était complètement séparée de sa voisine à l'est par un mur auquel l'autel surmonté de l'inscription : *Gloria soli Deo* était adossé ; il a été transformé en arcade il y a un siècle. Près de là, dans le lourd pilier, la crédence.

Cette chapelle n'a pas été créée par les Cerjat. Les deux

croisées d'ogives portent, l'une une inscription gothique illisible, l'autre quatre fers à cheval à l'intérieur desquels on a lu : *Fr. de Bulo*. Sur les piliers séparant la chapelle de l'église même on voit une marque, qui, héraldiquement, ressemblerait à deux croix accouplées sur un mont de sinople. Cette marque constitue-t-elle les armoiries de François de Bulo ? C'est possible, quoi qu'on en connaisse d'autres, absolument différentes. Quant aux fers à cheval, on s'est souvenu que François de Bulo, qui était notaire, avait pour père un forgeron. Cela est indiqué dans son testament même, qui est du 23 octobre 1525, et où il déclare vouloir être enterré dans la chapelle de Notre-Dame de la Pitié, de Saint-Christophe et de Sainte-Barbe, qu'il a fondée dans l'église Saint-Etienne. C'était un esprit très pieux qui demande notamment à son héritière, sa nièce, de ne pas laisser souffrir son âme après sa mort, et pour cela de ne pas être rigoureuse dans le recouvrement de ses créances et de croire ses débiteurs sur serment, s'ils disent s'être déjà acquittés en tout ou en partie. C'était en même temps un personnage fort riche. En 1515, il est avec Jacques Cerjat le plus gros contribuable de la localité. La ville de Moudon lui fit à sa mort — survenue deux jours après son testament — de belles funérailles.

Il y a donc lieu de croire — sans que nous en ayons pourtant la certitude — que la chapelle des Cerjat n'est aucune de celles que mentionne la Visite d'église de 1453 et qu'elle est bien l'œuvre de François de Bulo. Celui-ci l'aurait déjà conçue, sinon réalisée, au lendemain de la mort de son fils et de sa femme — en 1503 — qui furent enterrés tout auprès, devant l'autre Saint-Georges, situées à l'entrée de l'église à droite. Mais comment cette chapelle a-t-elle passé aux Cerjat ? Aucun document ne nous l'apprend. Nous savons seulement que la dernière des Bulo, Catherine, la nièce du notaire, avait épousé en premières noces Jean Reynaud de Romont, en secondes Jacques Foegeli de Fribourg, et qu'elle ne conserva point

d'attaches à Moudon où elle ne fut pas enterrée ; que d'autre part, nous voyons qu'en 1532 un autre bourgeois de Moudon, Thomas Martin, fonda une messe hebdomadaire à dire le lundi dans la chapelle de la Vierge Marie fondée autrefois par feu François de Bulo, notaire. On peut en conséquence présumer qu'après 1536, les héritiers de François de Bulo, fixés à Fribourg, ne tinrent plus à cette chapelle, et qu'ils cédèrent ou abandonnèrent leurs droits sur elle à l'un des Cerjat, peut-être à François, le châtelain de Moudon, seigneur de Denezy et d'Allaman, juge des fiefs du pays Romand, qui occupe, dans la ville et la région, le premier rang dans la seconde moitié du seizième siècle. Mais ce n'est évidemment qu'une hypothèse qu'autorisent pourtant les rapports étroits qui devaient exister entre les deux familles.

Quoiqu'il en soit, la chapelle des Cerjat a reçu les membres défunts de la famille, depuis la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle probablement, jusque vers la fin du dix-huitième. Ce n'est qu'en 1839, au moment d'une réfection de l'église Saint-Etienne, qu'elle fut cédée par la famille à la ville de Moudon pour servir à l'usage ordinaire de l'église. Elle était à ce moment surélevée et l'on y montait par deux marches. Sous le sol de la chapelle étaient et sont restés les corps. Depuis 1721, comme nous venons de le dire, la chapelle fut séparée de la nef par une grille de fer. En 1935, par les soins des autorités communales, le sol a été abaissé au niveau de l'église, et la grille sortie de l'édifice pour être placée devant le grand portail.

Par la même occasion, on a remplacé sous les fenêtres la plaque commémorative de la cession de la chapelle en 1839, et elle a été encadrée de deux pierres tombales très intéressantes, l'une celle de Jean-François de Cerjat, seigneur de Denezy, mort le 21 mars 1720, l'autre de son épouse Marie-Elisabeth d'Erlach, décédée le 26 mars 1744. Nous reproduisons la photographie de ces trois monuments.

Un autre souvenir important des Cerjat existe encore dans

l'église. En 1695, il fut procédé à une nouvelle restauration de Saint-Etienne et la chaire date de cette année-là. L'année suivante, le lieutenant baillival et châtelain Jean-François Cerjat — celui-là même dont on a la pierre tombale — obtint du conseil de Moudon, le 16 juin 1696, l'autorisation, pour lui et les membres de sa famille, d'utiliser un banc en noyer fermé ; concession qui était la première du genre. Ce banc, finement sculpté et orné suivant le goût de l'époque et aux armes des Cerjat, devait être primitivement devant le chœur. Il est aujourd'hui près de la chaire.

Enfin, en 1937, a été placé à la fenêtre de la chapelle Cerjat un superbe vitrail dû à l'éminent peintre vaudois Ernest Bieler. Ce vitrail représente Rodolphe Cerjat recevant avec d'autres bourgeois de Moudon l'empereur Sigismond à son arrivée dans cette ville du 25 juillet 1415. Au pied, la mise en action de la parole du Psalmiste sur le cerf altéré qui brame, appelant le secours de Dieu. La légende au bas du vitrail dit :

« Rodolphe Cerjat, les notables de Moudon reçoivent l'empereur Sigismond. »

Cette superbe œuvre d'art honore à la fois son auteur et la famille de Cerjat. Elle a été posée le 23 février 1936 en présence de M. et Mme Charles de Cerjat et des membres des autorités civiles et ecclésiastiques de Moudon.

---

Il n'a été conservé aucun dessin de l'église de Notre-Dame la Haute. Mais en 1719, on conçut le projet d'utiliser ce qui en subsistait pour y installer le culte allemand, en dotant le clocher d'une horloge. Les archives de Moudon conservent un projet de plan de restauration de la charpente de ce clocher. On indique, il est vrai, sur le plan et dans le Manual de ville, qu'il s'agit d'une « construction » ce qui pourrait faire supposer que ce dessin est de pure imagination. Mais il faut entendre ici « construction » par restauration. Ce qui le prouve, c'est que le projet d'église allemande ayant été abandonné, M. de Cerjat fut autorisé, le 14 mai 1729, par le Conseil de ville, à démolir les masures et « la tour d'en haut », ce qui signifie bien que le clocher existait encore et qu'il ne fut démoli qu'à ce moment là. Aussi, reproduisons-nous à la fin de ce livre le dessin du clocher de 1719 comme étant bien celui de l'église de Notre-Dame, qui est manifestement un élégant édifice du XIV<sup>e</sup> siècle. C'est tout ce que nous connaissons de la physionomie de ce sanctuaire.



## HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DES CERJAT

### I. — PREMIÈRE GÉNÉRATION

N. Cerjat, qui eut au moins deux fils :

1. *Jaquet*, qui suit.

2. *Guillaume*, qui possédait une maison au Borgeaux, à Moudon. Il avait signé avant 1336 une quittance générale en faveur de son frère. Epoux de *Guillemete*, vivante en 1318. On lui connaît deux enfants :

a) *Humbert* qui, le 22 juillet 1318, donna à sa mère une oche au Champ Mercé.

b) *Antoina*, femme en 1320 de *Rolet Lucens*, fille de Rodolphe, bourgeois de Moudon. Elle reconnaît à cette date avoir reçu 35 livres de son père et 25 de son oncle (1).

---

(1) Nous ne connaissons pas la parenté exacte de ces premiers Cerjat avec :

1. *Jean Cerjat*, de Denezy, tenancier en 1351 d'une terre à Prévondavaux, relevant du prieuré de Lutry.

2. *Jaques*, de Denezy, qui tient en 1354 de l'hôpital de Moudon un champ à Prévondavaux. Père de *Jean* (3) et de *Perrod* (4). Epoux de *Jeanne Territa*.

3. *Jean*, vivant à Prévondavaux en 1381, mari de *Jeannette* en 1389. Père d'*Altmand* (8).

4. *Perrod*, à Prévondavaux en 1389. Père d'*Humbert* (11) et de *Pierre* (12).

5. *François*, demeurant à Combremont-le-Petit, mort avant 1388, laissant pour héritier un neveu, *Nicod* (7).

6. *Jeannod*, métral d'Estavayer, mort avant 1388, père de *Nicod* (7).

7. *Nicod*, héritier le 15 juillet 1388 de son oncle de terres à Combremont.

8. *Altmand*, mort avant 1452, propriétaire à Combremont-le-Petit et à Prévondavaux, père de *Jaquet* (9) et d'*Antoina* (10).

9. *Jaquet*, héritier d'*Altmand* en 1452.

10. *Antoina*, femme en 1471, à Denezy, de *Pierre Callex*.

11. *Humbert*, qui, du consentement de n. Humbert Cerjat, doit en 1464 un cens de 3 coupes de froment à la confrérie du Saint-Esprit de Prévondavaux. Vit en 1471.

12. *Pierre*, qui reconnaît avec *Humbert* en 1464.

13. *Antoine*, qui apparaît en 1452 comme héritier de *Jaquet* (9).

## DEUXIÈME GÉNÉRATION

### II. — Jaquet Cerjat

*Jaquet Cerjat*, commerçant et bourgeois de Moudon, propriétaire d'une *banche* (étal) au mazel de Moudon, achète en 1299 une première maison de Guillaume de Monzinge, à la rue du Château, côté Broye, puis une seconde appartenant à Jean Torchy, fils du dit Guillaume, puis la grande maison de pierre voisine de Jaquet Salamine, et en outre d'autres, du même Jaquet Salamine, aussi à la rue du Château, côté Mérine ; plus haut la maison du Bousillet, en Laya, plus bas la maison de Berthod Sarraginat, en Mauborget. En 1336, sur la fin de ses jours, il habite la grande maison des Salamine qui avait appartenu à un autre notable de Moudon, Rodolphe Balleys, et qui lui avait été abandonnée par Thomas de Glane.

C'est qu'entre temps, Jaquet Cerjat était devenu un gros personnage politique et financier. La famille des métraux de Moudon s'éteignit en 1331 à la mort de Johannod Métral, fils d'Emery. Celui-ci avait peu à peu hypothéqué à Jaquet une grande partie de ses biens, en 1310 déjà, puis en 1323, pour 120 livres, la valeur de 6 muids de blé de rente. Il lui céda enfin en 1324 l'office même de la métralie, pour 120 livres encore. Cette acquisition, qui fut laudée par Louis de Savoie, faisait de Jaquet à la fois un administrateur des biens du sire de Vaud et un fonctionnaire de police. Jaquet Cerjat était en outre en 1332 receveur des lauds, vendes et péages de la châteltenie de Moudon pour le même Louis de Savoie.

Tout cela s'ajoutait pour Jaquet Cerjat aux revenus de son commerce primitif. Aussi a-t-il des maisons et des terres tout autour de Moudon. De 1314 à 1338, avec son confrère Perrod Arma, le notaire, il achète parcelle par parcelle une bonne

partie des bois et pré de la Cerjaulaz. Il acquiert (1307) des nobles Etienne et Richard de Prez le bois de Mollie Seulaz (Mossoula) et une partie des dîmes de Chavannes et de Corcelles-le-Jorat; du chevalier Pierre d'Estavayer, la moitié de la dîme de Nuvilly; des donzels de Sottens, des terres à Lucens; de la veuve de Jean Torchy, la moitié du domaine de Plannafaye (1312). Il a des maisons à Chavannes, Lucens et Vucherens, une grosse part de la terre et de la dîme de Burinaux (Bos Reynaud). Il possède déjà par les Salamine une partie du bois et du domaine d'Aillerens (Alenens). Le 30 août 1319, Perrod et Humbert du Moulin, fils d'Hugon de Prilly, lequel était fils de Jean d'Abondance — on voit ici combien les surnoms sont encore personnels — lui vendent le moulin et le battoir de Vauz sur la Mérine (ou Méronne). Il a des revenus dans toute la région, à Chapelle, Correvon, Curtilles, Ecublens, Granges, Molondin, Neyruz, Oulens, Payerne, Rue, Saint-Cierges, Thierrens, Ursy, Vauderens, Vucherens, etc.

En 1335, Jaquet Cerjat, qui devait alors être âgé de plus de soixante ans — il a une fille mariée en 1317 — songea à la retraite. Mais auparavant, avec son fils Jaquet ou Jaquinod, et son gendre Perrod Arma, il décida l'institution, dans l'église Notre-Dame au château de Moudon, d'un autel Saint-Georges, dont le chapelain devait dire chaque jour la messe de l'aurore. Le chapelain devait être nommé par l'évêque sur la présentation des héritiers des fondateurs, et il fut choisi le plus souvent dans leurs familles. Le premier fut Girard, fils de Perrod Arma. Les fondateurs se réservèrent pour eux et leurs hoirs une sépulture devant l'autel, côté bise. Pour la dotation de cette fondation, Jaquet Cerjat et Perrod Arma donnèrent chacun 5 livrées de terre, représentant un capital de 15.000 francs constitué en rente. Jaquet donna des cens à Curtilles, Lucens, Neyruz et Thierrens. Le premier acte de dotation est du 12 janvier 1355, l'approbation de l'évêque Jean de Rossillon

est adressée le 14 septembre suivant à « Perrod Arma et Jaques, fils de Jaquet Cerjat, possesseurs de l'autel, qui l'ont requise, et à la sollicitation de toute la communauté des nobles et bourgeois de Moudron ». Le document épiscopal fixe le statut de la chapelle, les rapports entre l'altariste et le curé de Moudon Jean de Gernagny.

Pendant ces tractations, Jaquet Cerjat, le père, qui avait été marié deux fois et avait eu un fils de chacune de ses épouses, Jaquinod puis Rolet, décida de partager ses biens. Le 2 et le 27 mars 1335, il en attribua à chacun la moitié — ses deux filles étaient déjà dotées — se réservant pour lui et sa femme Guillemete sa grande maison de Moudon et un revenu de dix livrées de terre assignées sur le moulin de Vauz, ses dîmes et ses cens de Chavannes et de Burinaux, des cens à Chavannes, Correvon, Lucens et Thierrens, lesquels biens devaient être partagés également après sa mort entre ses deux fils. Le 14 juillet 1336, lui-même détermina la part de chacun. A Jaquinod, les prés de Vauz, de Bonnefontaine, de Molinavaux, d'Ermenges (Hermenches), de Démoret, de Conoston, le bois de Mossoula, divers cens. A Rolet, le pré de la Cerjaulaz (Serjoula), des prés à Vucherens, des cens à Lucens, à Moudon, la dîme de Corcelles et de Granges, les terres et les hommes d'Écublens, le bois de la Cerjaulaz et d'autres revenus. Ce partage fut enregistré, le 18 novembre 1336 (samedi avant la fête de sainte Catherine) par le notaire Mermet du Bourg — de la famille des Arma — en un inventaire détaillé des biens de Cerjat, lequel contient une centaine de numéros, mais ne mentionne aucun contrat de mariage ou autre acte permettant de déterminer l'ascendance et la parenté de Jaquet. Ces documents furent placés dans une arche ou coffre, Jaquet et Rolet en ayant chacun une clef, Jaquinod une autre, celui-ci ayant le droit de se faire montrer les titres à toute réquisition.

Ces opérations ne mirent d'ailleurs pas fin à l'activité de Jaquet. Il fit encore depuis plusieurs achats et placements, du

consentement de sa femme Willermete et de son fils cadet Rolet, tandis que de son côté l'aîné, Jaquinod, agissait généralement seul. Une nouvelle donation de Jaquet à l'autel Saint-Georges est du 23 mars 1342. Il est vivant le 7 octobre 1347, peut-être en juin 1348. Le 15 janvier 1349, Rolet se dit fils de Jaquet, le 15 octobre suivant, fils de *feu* Jaquet.

Jaquet Cerjat fut marié deux fois : 1. avant 1299 avec *Uldriete*, qui était morte le 18 février 1315, date du placement d'une rente de 10 sols qu'elle avait faite à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, à Moudon. — 2. avant 1330 avec *Guillemete* ou Willermete, veuve de Pierre Mareschet, de Payerne. Le 28 juillet 1345, son fils du premier lit, Nicolas Mareschet, partage ses biens avec son enfant du second lit, Rolet Cerjat.

D'Uldriete, Jaquet Cerjat eut trois enfants :

1. *Jaquinod*, qui suit.

2. *Brusete*, mariée en 1317, avec *Jaquet Sarraginat*, frère de Berthod et fils de Christian. Elle eut 20 livres de dot. Le 29 septembre 1317, elle acheta de Guillaume de Combremont une maison entre le mur de ville et une maison qu'habitait son mari et dont son frère Berthod avait vendu la moitié à Jacques Cerjat en 1311.

3. *Nicolete*, femme de *Perrod Arma*, cleric, à laquelle son père donna 40 livres de dot. Ce Pierre Arma, fils de Perrod du Bourg, acquit le 1<sup>er</sup> octobre 1314 avec son beau-père un pré en la Cerjaulaz, et fit avec lui de nombreux autres achats. Perrod mourut en 1318, et Nicolete en 1344.

De Guillemete, Jaquet Cerjat n'eut qu'un fils :

4. *Rolet*, qui suivra.

---

## TROISIÈME GÉNÉRATION

---

### IIIa. — Jaquinod

Jaquinod, parfois appelé Jacques, du vivant même de son père, ce qui donne parfois lieu à confusion. Il est mentionné dès le 24 juin 1321. Sa belle-mère, Guillemete, veuve de Vionet Fabri, bourgeois de Moudon, reconnaît lui devoir 120 livres, montant de la dot de sa femme Jeannette. Le 30 juin suivant, Nicolas, fille d'Ermole du Mont, reconnaît tenir à cens de Jaquet Cerjat et de Jacques son fils le bois de Mossoula vendu par les nobles de Prez. Il paraît dans les actes tout d'abord avec son père, puis, dès le partage de 1336, le plus souvent seul. Il achète en 1345 une maison à la Villeneuve de Moudon et la moitié du grand pré de Sarrandens. Il échange le 15 août 1350 avec Simon, fils du lombard Acquin, une maison devant le château de Moudon touchant celle des Salamine contre une autre à peu de distance. Le 15 juin 1355, il achète une maison au même quartier, de Pierre de Châtel. D'autres acquisitions sont faites en commun avec son frère Rolet; ainsi le 13 mai 1354, l'affermage, par Guillaume, abbé de Montheron, du grand domaine ou grange d'Aillerens, au territoire de Saint-Cierges, sous cens de 18 coupes de froment et d'un muid d'avoine. Cet affermage fut dès lors constamment renouvelé aux deux frères, le 8 mars 1359 à terme, puis il le fut à vie à leurs héritiers et augmenté le 26 février 1407 de droits de juridiction et de métralie. Le domaine resta jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle entre les mains des Cerjat qui finirent par le vendre. Jaquinod et Rolet reconnaissent encore en commun le 12 décembre 1358 leurs maisons de Moudon, le moulin de Vauz, le pré de la Cerjaulaz, des biens à Ermenges (Hermenches) et Vucherens, mais ce n'était là qu'une partie de leurs possessions.

Jean de Verceil, Thomas de Glane et Jaquinod Cerjat sont, dès le 13 mai 1350, les trois conseillers ou administrateurs de l'hôpital de la B. Marie de Moudon et par là même les principaux notables de la ville. Nous avons vu que c'est avec la recommandation de « toute la communauté des nobles et bourgeois de Moudon » que Perrod Arma, Jaquet et Jaquinod Cerjat avaient fondé en 1335 l'autel Saint-Georges dans l'église Notre-Dame. Ce dernier ne s'en tint pas là. D'entente avec sa femme Jeannette, il fonda par son testament une nouvelle messe quotidienne à l'autel Saint-Pierre, en la même église, qu'il dota d'une somme de 120 livres, montant de la dot de sa femme, que ses beaux-frères Fabri n'avaient pas versée en 1360, et dont ils eurent dès lors à servir la rente à sa veuve, puis au chapelain. Notons que Jaquinod est appelé son « très cher » dans un acte du 6 juin 1365 par lequel Marguerite de Grandson, comtesse de Gruyère, donne quittance à sa veuve d'une somme de 140 florins d'or empruntée par lui, alors que Marguerite était dame de Billens.

Les deux époux firent en août 1360 un testament unique, se faisant mutuellement héritier. Leur héritage devait à leur mort passer à Rolet Cerjat pour la moitié, à Antoine et à Jaquet Arma leurs neveux pour l'autre moitié. Un autre neveu de Jaquinod est mentionné : Johannod Rischon, dont le nom rappelle celui de Jean Richonet de qui Jaquet Cerjat tenait une *banche* au château. L'abbé de Hautcrêt, Thorenc de Gruyère (un Moudonnois), le curé de Moudon Rod. de Cusey, D. Girard Arma, prêtre, et Jean Salamine furent les exécuteurs testamentaires.

Jaquinod Cerjat mourut avant le 22 décembre 1360. Sa femme *Jeannette Fabri*, fille de Vionet Fabri, lui survécut une dizaine d'années. Elle testa le 30 novembre 1370, ayant consacré les dernières années de sa vie à réaliser la fondation de l'autel Saint-Pierre, dont le premier chapelain fut son petit-neveu Girard Arma, neveu lui-même de Girard Arma, le premier

altariste de Saint-Georges. Après sa mort, les Fabri reconnurent le 8 juillet 1376 la dot promise et les 7 livres de cens annuel. En 1400 les Cerjat et les Arma, comme héritiers de la moitié des biens de Jaquinod, présentèrent comme nouveau recteur l'un des leurs, D. Antoine Arma.

Jaquinod Cerjat et sa femme firent encore un legs de 6 livres au clergé de Moudon pour leur anniversaire et celui de leur servante Johanete de Warens (Vuarrens).

Les deux époux n'eurent pas d'enfants de leur mariage. Mais Jaquinod eut deux enfants naturels :

a) *Rolet*, qui tient un étal en Mauborget et possède de son père le domaine de Corrençon (Cucinon). Il vend le 14 novembre 1400 un chesal (terrain à bâtir) en Mauborget.

b) *Antoine de la Cour*, associé à son frère Rolet, et qui vivait encore à Chavannes en 1399. Il reçut un legs de 60 livres de son cousin Nicod Cerjat.

### IIIb. — Rolet Cerjat

*Rolet*, seul fils de Jaquet Cerjat et de sa seconde femme Guillemete, est cité pour la première fois avec ses parents dans l'acte de partage de 1335. Il ne devait pas avoir plus de 15 ans à cette date. Dès lors, les actes le mentionnent presque régulièrement avec son père. Le 28 juillet 1345, il partage avec Nicolas Mareschet de Payerne les biens de leur mère. En 1347, il succède à son père dans la moitié de ses biens, et tout spécialement à la métralie de Moudon, pour laquelle il prête hommage aux dames de Vaud, puis le 15 juillet 1359 au comte Amédée VI de Savoie. Celui-ci faisait alors son entrée solennelle à Moudon pour prendre possession de la baronnie de Vaud qu'il venait de racheter du comte de Namur. Le 1<sup>er</sup> octobre 1358, Rolet avait été nommé par Guillaume, comte de Namur et seigneur de Vaud, receveur pour six ans avec Perrod de Châtel des ventes, toises, péages, laydes, lauds, coupes de vin des



taverniers et des escoffiers de la ville et mandement de Moudon, avec 60 livres de traitement.

Rolet Cerjat paraît avoir eu une carrière brillante, mais de courte durée. Son frère Jaquinod lui légua en août 1360 la moitié de ses biens sous réserve d'usufruit en faveur de sa veuve, mais il n'entra pas en possession. Malade, il avait déjà testé le 26 août 1349, léguant 8 livres de rente pour un nouvel office quotidien à la chapelle Saint-Georges, rente assignée sur les dîmes de Nuvilly et de Franex, mais il s'était rétabli, et vécut encore dix ans. Le 10 août 1360 — en même temps que son frère Jaquinod — il refit son testament en faveur de ses enfants, leur substituant son frère pour moitié et ses neveux Antoine et Jaquet Arma (fils de Perrod et de sa sœur Nicolette Cerjat) par moitié, léguant 10 livres à son autre neveu, le boucher Jean Rischon, abandonnant à son frère utérin Nicod Mareschet les 10 livres que celui-ci lui devait. Il fit de nombreux legs pies, notamment au clergé, aux confréries, aux hôpitaux de Moudon et à l'autel Saint-Georges où il voulut être enterré. Il désigna comme tuteurs de ses enfants son frère Jaquinod à son défaut son neveu Antoine Arma et le notaire Girard Choux, ainsi que sa femme Isabelle ou à son défaut son beau-père le chevalier Pierre de Goumoëns.

Comme Jaquinod son frère, Rolet mourut très peu de temps après avoir testé, de même que son fils aîné Antoine. Il n'était plus le 27 janvier 1361.

Rolet Cerjat avait été marié deux fois : 1. avec *Marguerite de Combremont*, fille du donzel Amédée de Combremont, en souvenir de laquelle dans son testament il assure des messes à l'autel Saint-Georges. — 2. en 1350, avec *Isabelle de Goumoëns*, fille de Pierre, seigneur de Goumoëns-le-Jux, et d'Agnelete de Corbière, veuve de Mermet Petitpas, donzel d'Orbe. Par contrat du 20 janvier 1350, son beau-père lui reconnut les 100 livres de dot que Mermet avait assigné sur des biens déterminés, plus 40 autres livres payables en deux annuités,

sous la caution de Jean de Blonay, chevalier, bailli de Vaud, et de Jean d'Illens l'aîné. Isabelle survécut longtemps à son mari. Son frère Humbert lui abandonna, le 8 novembre 1378, en complément de dot, des biens à Aubonne et à Allaman; elle hérita encore de son frère des rentes à Corbière et à Bellegarde. Elle eut, au sujet de ces biens, à soutenir en 1386 un procès avec Antoine, coseigneur d'Aubonne et d'Allaman.

Dans son testament, Rolet mentionne trois fils et deux filles, sans indiquer le nom de leur mère. Mais le second des fils, Nicod, désigne le chevalier Pierre de Goumoëns comme son prédécesseur; il est donc fils de la seconde femme.

Ces cinq enfants sont :

1. *Antoine*, cité en 1359 et dans le testament de son père. On n'en parle plus dès lors. Il semble être mort en même temps que son père et son oncle Jaquinod.

2. *Nicod*, qui suit, souche des seigneurs de *Denezy*.

3. *Rodolphe* ou *Rolet*, souche des seigneurs de Syens et de Combremont-le-Petit, qui suivra.

4 et 5. *Françoise* et *Eléonore*, que l'on ne connaît que par le testament de leur père en août 1360.

---

## QUATRIÈME GÉNÉRATION

---

### Va. — Nicod

Nicod Cerjat, fils de Rolet et d'Isabelle de Goumoëns, cité le 8 mai 1359 dans l'acte d'abergement du domaine d'Aillerens, pouvait avoir huit ans à la mort de son père. Celui-ci l'avait placé, avec son frère Rodolphe sous la tutelle de son oncle Jaquinod et de son cousin D. Antoine Arma. Mais l'un et l'autre moururent en 1360 et 1361, et ce fut un frère d'Antoine, Jaquet Arma, mari de Brusete de Vulliens, qui devint le tuteur des enfants Cerjat et le demeura jusqu'à la fin de l'année 1369 (acte du 7 novembre). Dès lors, Nicod et Rodolphe agissent seuls. Ils possédaient leurs biens en indivision, car dans la plupart des actes ils agissent en commun. Ils prennent place au premier rang du conseil de la ville de Moudon, puisqu'on voit, le 3 février 1376 « G. de Vulliens, donzel, Jaquet Arma, Nicod et Rodolphe Cerjat frères » et neuf autres conseillers contracter au nom de la ville un emprunt à l'hôpital de la Vierge Marie. L'aîné, Nicod, devait avoir alors au plus 25 ans.

Les premiers actes que l'on connaisse des frères Cerjat les mettent en rapport étroits d'argent avec les comtes de Gruyère. Le 3 avril 1377, le comte Rodolphe et son épouse, Marguerite de Grandson, empruntent 200 florins de Florence au recteur de l'autel Saint-Pierre fondé par Jaquinod Cerjat, donnant en gage des rentes en argent et en graines. Plus tard, ce sont des emprunts directs : 300 florins le 14 juin 1395, 70 livres le 20 février 1397, et d'autres sommes encore. Les frères Cerjat furent-ils, en raison de ces accords, entraînés dans la lutte des comtes de Gruyère contre Othon de Grandson, qui devait se terminer en 1397 si tragiquement pour ce dernier ? On ne saurait l'affirmer. Mais Nicod et Rodolphe Cerjat faisaient partie

de ce conseil des nobles et bourgeois de la communauté de Moudon qui prit l'initiative de la réunion des députés aux Etats de Vaud, lesquels, le 3 août 1393, approuvèrent la confiscation des biens du seigneur de Grandson, et ils furent sans doute au nombre des notables qui, le 10 septembre 1397, acclamèrent au passage Gérard d'Estavayer, le vainqueur du duel.

Les frères Cerjat eurent également des rapports financiers avec plusieurs familles nobles de la contrée. Le 13 avril 1377, ils acquirent le domaine de Sépey près Bressonnaz de Marguerite de Vulliens, fille du chevalier Antoine de Vulliens, et de sa sœur Isabelle, femme de noble Pierre de Fernay, seigneur de Lullin. La même Isabelle, devenue veuve, vendit aux Cerjat, le 28 avril 1396, pour 300 florins d'or quinze florins et quinze sous de cens, puis leur engagea, pour 64 florins, des gobelets en argent, des pierres précieuses et des lettres et papiers, qu'elle abandonna définitivement le 10 février 1402. Une autre Isabelle, fille de Jeannod de Chapelle, femme d'Etienne Séchaux d'Aubonne, donzel, leur vendit le 28 mars 1391, pour 65 livres de rentes diverses. Par les Chapelle et les Malet de Payerme ils assurèrent leur autorité sur Denezzy et Prévondavaux, où leurs parents étaient de simples tenanciers ; nous avons exposé plus haut le processus compliqué de ces acquisitions.

Enfin, au début de l'année 1398 (1397 ancien style), les Cerjat se taillèrent un domaine viticole à Lavaux. Le 1<sup>er</sup> mars, l'évêque Guillaume de Menthonay leur vend, pour 200 florins de 14 sols, une maison et une cave à Cully. Le 5 février, Nicod et Rodolphe avaient déjà acheté de Jean Estoppey de Moudon deux vignes à Riex pour 170 livres. D'autres achats suivirent, entre autres, le 17 août 1402, celle faite de l'évêque, pour 140 livres, d'une maison et ténement en Crousaz. Le même prélat vendit en outre aux Cerjat, pour 200 livres, le 18 mars 1406, quatre poses de vignes avec pressoir à Lausanne, en Contigny. Les Cerjat ont conservé ce domaine de Lavaux jusqu'en ce vingtième siècle.

Nicod Cerjat, membre du conseil de Moudon dès 1376, fut appelé en 1395 par le comte de Savoie aux fonctions de châtelain et de lieutenant baillival. Il testa le 2 mars 1400 (a. s. 1399) sain d'esprit et de corps, demandant à être enterré devant l'autel Saint-Georges, en l'église Notre-Dame. Son testament est très curieux. Il avait six fils et une fille, et il attendait un nouvel enfant de sa femme. De ses fils, les deux aînés, Rodolphe et Jacques, héritèrent ses biens, et à leur défaut son frère Rodolphe, puis sa fille Guillemete. Des autres fils, il désire que l'aîné Antoine soit promu prêtre et il lui accorde une légitime de 14 livres. Louis entrera chez les Frères mineurs de Lausanne, il aura 10 livres et le couvent de Saint-François 40 livres pour son anniversaire. Jean sera moine cistercien à Montheron, il aura 8 livres plus 40 pour son couvent. Henri sera moine à Romainmôtier, il aura 8 livres et son couvent 30 livres. Cependant, Nicod n'est pas un père inflexible. Il admet que ses cadets n'entrent pas dans l'état ecclésiastique — ce sera le cas d'Henri, — ils participeront alors à son héritage par parts égales avec leurs frères aînés, et il sera fait une aumône de 8 livres au couvent où ils ne seront pas entrés. La fille Guillemete reçoit 80 livres, plus un trousseau. Quant à l'enfant à naître, il héritera comme ses frères si c'est un garçon, il aura 120 livres si c'est une fille.

Nicod Cerjat règle encore la situation de sa femme Françoise Torneir. Elle aura l'une des maisons au château de Moudun, celle que son frère Rodolphe lui accordera. Il lui donne 15 livres et 10 chapons de rente, plus 100 sols de rente rachetables à 80 livres. Elle aura son lit avec une bonne couverture, 8 draps, 4 *gausapia* (nappes), 4 mappes (serviettes), une chaudière de métal (*olla*) avec un chaudron (*perolyerer seu pocolle de bacii*), 12 écuelles d'étain, deux pots d'étain (*pitalphos*), une poche perforée, un pochon, deux bons tonneaux pouvant contenir environ deux muids (2.000 litres environ). Elle disposera en outre d'un muid de vin que doit Nicod de Lucinge, donzel.

Nicod lègue 60 livres à Antoine de la Cour de Chavannes, fils (naturel) de son oncle Jaquinod, 10 sols de cens à son filleul Nicod Passerat pour faciliter son admission à la maîtrise (d'état). Il fait des legs aux clergé, hôpitaux, églises, chapelles, confréries de Moudon et des environs, ainsi qu'à l'église de Goumoëns-la-ville, aux hôpitaux de Fribourg, Romont, Payerne, Orbe, Vevey et Aubonne, c'est-à-dire des localités où il a des biens. Il donne aux religieuses de Romont, d'Estavayer, de Bellevaux, de la Maigrage, aux Cordeliers de Lausanne et de Fribourg, aux Dominicains de Lausanne, aux Augustins de Fribourg, aux Chartreux de la Valsainte, au monastère de Tela ou de Montheron. Il donne une somme de 100 livres pour fonder trois messes hebdomadaires à l'autel de l'église de l'abbaye de Montheron, autel situé près de la sépulture du chevalier Pierre de Goumcëns, et fondé par ses prédécesseurs de Goumoëns.

Le testateur précise que ses héritiers ne pourront aliéner aucun de ses biens pendant vingt ans. A défaut de descendance directe ou de celle de son frère Rodolphe, il prévoit d'autres substitutions : à Pierre Arma, un quart, à Philippe, femme d'Aymon de Prez le jeune donzel, un quart, à Rodolphe et Pierre de Corbière, frères, chacun un quart. Ces derniers doivent être de la parenté des Arma, ses cousins. (Une fille d'Aymon de Prez épousa Rodolphe Cerjat, frère de Nicod). Nicod constitue enfin comme exécuteurs testamentaires son frère Rodolphe, et à son défaut Aymon de Prez qui rendra compte de deux ans en deux ans à Pierre Torneir, Vautier de Lucinge, Pierre et Antoine Arma, prêtre, ainsi qu'à sa femme Française.

Nicod Cerjat mourut peu après avoir testé, avant le 11 mars 1401. Il avait épousé *Françoise Torneir*, fille de Perrod Torneir, bourgeois de Vevey. Par son testament, il lègue à Pierre Torneir (beau-père ou beau-frère) ce qu'il pourra récupérer de Pierre Malet et d'Agnelete de Vevey. Son épouse se remaria avec

Jean Thomasset, bourgeois de Romont. Nicod avait eu d'elle :

1. *Rodolphe*, qui suivra.
2. *Jacques*, vivant en 1410, mort avant 1415 (il ne figure pas dans la lettre d'armoiries et meurt déjà remplacé par Henri dans les actes dès le 31 janvier 1414).
3. *Antoine*, clerc, chapelain de l'autel Saint-Pierre dans l'église Notre-Dame de Moudon le 30 juin 1405, et curé de Vulliens après 1417. Il vivait encore le 20 août 1439.
4. *Louis*, que son père destinait à entrer au couvent des Franciscains de Lausanne. On n'a pas de liste de religieux qui permette de s'assurer de son admission.
5. *Jean*, destiné à être moine à Montheron. Une liste de moines de 1443 ne le connaît pas.
6. *Henri*, qui suivra.
7. *Guillemete*, à qui son père légua 80 livres et qui devait être vêtue et dotée au jugement de sa mère, d'Aymon de Prez le jeune et de Pierre Torneir. Elle épousa *Etienne de Vevey*, fils de Jaques de Vevey, bourgeois de Moudon. Devenue veuve, elle testa le 7 septembre 1418, à Romont, en faveur de ses frères Rodolphe et Henri, léguant entre autres à la chapelle Sainte-Anne dans l'église Notre-Dame de Moudon sa veste munie de «bendes viridi, persi et rubei», pour en faire une étole. Le 9 septembre 1423, le lieutenant du mayor de Lutry prononça entre Rodolphe Cerjat et Guillaume de Vevey, frère d'Etienne, touchant le recouvrement du solde de sa dot, 60 livres.

#### IVb. — Rodolphe

*Rodolphe* ou Rolet Cerjat, fils cadet de Rolet et d'Isabelle de Goumoëns, fait partie du conseil de la ville de Moudon avec son frère Nicod le 3 février 1376 déjà. Il est mêlé avec son frère à tous les événements moudonnois de son époque, contracte avec lui, peu après sa mort, avec ses neveux ; il est souvent mentionné, lui Rodolphe « l'aîné », avec son neveu Rodolphe

« le jeune », le premier fils de Nicod. Métral de Moudon, il est en 1402 lieutenant du bailli de Vaud Gaspard de Montmayeur. L'année précédente, le 31 janvier, il avait été co-arbitre dans un conflit entre le comte Rodolphe IV de Gruyère et le seigneur François de La Sarra. Il l'est encore ailleurs dans plusieurs circonstances. Les affaires publiques l'appellent à diverses reprises à la cour de Savoie et plus loin ; c'est ainsi qu'il est à Berne le 15 janvier 1419, à la fin de sa carrière, puisque son testament est du 28 janvier 1420. Ce qui ne l'empêche pas de vouer son attention aux menues affaires locales. Le 31 mai 1400, il témoigne avec Ant. Coquerel au nom de la confrérie de la chapelle Saint-Eloi.

Le 27 juillet 1403, les Cerjat reconnaissent les biens qu'ils tiennent du comte de Savoie à Moudon et aux environs immédiats. L'acte est passé au nom de Rodolphe Cerjat l'aîné pour la moitié et de Rodolphe Cerjat, fils de Nicod, et en son nom, au nom de ses frères Jaques, Jean et Henri, pour l'autre moitié. Les biens déclarés sont quatre maisons au château de Moudon, les deux plus importantes côté Broye, et les deux autres côté Méronne, le moulin de Vauz, des prés à Moudon, avec des terres à Vucherens, à Syens, à Chapelle et à Hermenches. Tous les biens de la famille, à Moudon même, ne sont pas là parce qu'il en est qui sont mouvantes de seigneurs particuliers. Enfin, et surtout, la reconnaissance ne parle pas des biens situés en dehors de la châtellenie de Moudon, ainsi à Denezzy, Prévondavaux et Combremont-le-Petit, qui proviennent par divers canaux des Malet de Payerne ; à Allaman, Aubonne, Chavornay, Orbe, Bellegarde et Corbière, qui proviennent des Goumoëns et des Corbière ; d'autres autour de Rue, les vignes de Lutry, Cully et Riex. Le 23 juin 1404, Rodolphe l'aîné et ses neveux achetaient encore au chevalier Jean de Rougemont et à sa femme Jeannette, dame de Cossonay, pour 214 livres, des rentes diverses à Saint-Cierges.

Cette vie active fut couronnée, comme nous l'avons vu, par



la faveur que lui accorda l'empereur le 9 octobre 1415. L'acte d'armoiries offre ce caractère particulier d'indiquer tous les mâles de la famille de Cerjat ; Rodolphe, l'aîné, et ses enfants Antoine, Nicod, Guillaume, Rolet, Jean et Humbert, puis les enfants de son frère Nicod, soit Rodolphe le jeune et Henri, et enfin Michel, fils de Rodolphe le jeune. A quelque temps de là, le 28 janvier 1420 (a. s. 1419), Rodolphe l'aîné, « quoique débile et infirme de corps », fit son testament, élisant sépulture dans la chapelle Saint-Georges. Testament délicat, car il avait, semble-t-il, des enfants de ses trois femmes. Il fit héritiers ses fils par égales portions, leur interdisant d'en rien aliéner sans le consentement de deux amis, Gui de Prez, donzel, et Jean Serragin, le notaire qui dressa le testament. Il paraît être mort, à l'âge d'environ 65 ans, avant le 11 février suivant, date à laquelle son fils aîné Antoine reçoit la reconnaissance d'un de ses tenanciers de Chavornay. Il désigne Jaques de Glane, Nicod de Prez, Rodolphe Cerjat son neveu et Pierre Arma, donzel, pour exécuteurs testamentaires.

Rodolphe fut marié trois fois : 1. avant 1386 avec *Marguerite Lamberczon*, d'Orbe, fille de Girard Lamberczon et d'Agnelette de Begnins, morte avant le 25 janvier 1401, date du mariage de sa fille Perrussone, — 2. avec *Jeannette de Prez*, fille d'Aymon de Prez, donzel de Rue, — 3. avec *Guigone d'Avenches*, fille de Pierre d'Avenches et de Froa Mayor de Lausanne, qui reçut 400 florins de dot, et fut héritière en 1384 de son oncle François de Combremont. Son mari lui légua 100 florins. Lui mort, elle épousa en secondes noces François de Biongie, donzel de Lutry, qui donna le 5 janvier 1426 quittance de sa dot. Devenue veuve une seconde fois, elle testa le 17 novembre 1459, demandant à être enterrée au cloître du prieuré de Lutry, devant l'autel Saint-Antoine, avec son mari. Elle fit héritier son fils Pierre de Biongie, lui substituant ses enfants du premier lit, Humbert, Gui et Anne, femme de Jean Asinier. Par pitié pour les enfants pauvres, elle donna

50 livres à Girard, bâtard de son fils Pierre de Biongie, somme à prendre sur sa dot.

De son premier mariage avec Marguerite Lamberczon, Rodolphe Cerjat paraît n'avoir eu qu'une fille :

1. *Perrussone*, qui épousa par contrat des 18 et 27 janvier 1401 *Jaquet de la Molière*, coseigneur de Font, fils de François de la Molière. Elle reçut à titre de dot les biens que sa mère tenait de la sienne à Orbe et sur la Thièle. Elle se remaria avant 1427 avec *Etienne de Lavigny* et hérita en cette année là de son frère Guillaume.

Du deuxième lit, avec Jeannette de Prez, Rodolphe eut trois fils :

2. *Antoine*, qui suivra.

3. *Nicod*, mort avant 1427, dont on ne sait rien, si ce n'est qu'il fut le père de :

(a) *Aymon*, dominicain qui accompagne en 1430 l'inquisiteur de la foi, Uldry de Torrenté, du couvent de la Madeleine à Lausanne, et que les comptes d'Antoine Cerjat montrent en relations étroites avec la famille.

(b) *Pierre*, qui avait contracté une dette de 36 livres auprès de Jean Schuler, bourgeois d'Yverdon, dont ses oncles Antoine et Humbert Cerjat se portèrent garants le 23 avril 1439.

4. *Guillaume*, qui testa le 26 juillet 1427, sans avoir été marié, faisant héritier son frère Antoine, lui subsituant ses cadets, donnant ses biens de Chavornay à Perrussone, femme d'Etienne de Lavigny, sa « sœur paternelle » et d'autres à ses autres sœurs, faisant en outre de nombreux legs pieux.

5. *Rolet*, vivant le 8 octobre 1415, mort avant son père.

De Guigone d'Avenches, Rodolphe eut aussi trois fils :

6. *Jean*, cohéritier de son frère Guillaume en 1427, mort avant son frère Antoine (1439).

7. *Humbert*, qui suivra.

8. *Gui*, né après 1415, et qui suivra.

Rodolphe Cerjat eut enfin de sa deuxième ou de sa troisième femme trois filles :

9. *Isabelle*, dotée de 400 florins par son père. Elle épousa avant 1427 *Aymon de Saint-Germain*, donzel de Gruyère, dont elle était veuve le 10 août 1439.

10. *Perronette*, que son père destinait à être religieuse à Estavayer, mais épousa en 1432 (contrat du 21 février), *François de Biongie*, fils de François de Biongie de Lutry, le mari de Guigone d'Avenches.

11. *Agnès*, aussi destinée au couvent du Lieu Clos d'Estavayer, mariée en 1434 (contrat du 13 mai) avec *Guillaume Ogueis*, bourgeois de Fribourg, dont les Praroman sont cautions, puis à *Jean Asinier*, donzel de Moudon et seigneur de Villarimboud. Elle est légataire de sa mère Guigone le 17 novembre 1459.

12. *Antoina*, non mentionnée dans le testament de son père, mariée à n. *Jean de Lavigny* à qui, le 12 septembre 1457, Humbert et Gui reconnurent devoir une solde de dot évalué à 24 florins.

---

## CINQUIÈME GÉNÉRATION

---

### Va. — Rodolphe le Jeune

Rodolphe Cerjat le jeune, fils aîné de Nicod et de Françoise Torneir, était encore mineur à la mort de son père. Le 11 mars 1401 (n. s.) son oncle Rodolphe, en son nom et au nom de ses neveux, Rodolphe, Antoine, Jacques et Jean, fait un convenant avec Jaquet et Pierre Arma au sujet du patronat de l'autel Saint-Pierre dans l'église de Notre-Dame ; chaque famille désignera le chapelain alternativement. Cet accord fut ratifié par Rodolphe et Jacques le 20 janvier 1410, ce qui indique que tous les deux étaient alors majeurs. Il est d'ailleurs probable que c'est Rodolphe le jeune et non son oncle qui était l'écuyer de l'évêque Guillaume de Menthonay au moment de sa mort en 1406. C'est le premier des Cerjat que l'on trouve qualifié de donzel. Le 18 mars 1406 (n. s.), l'évêque vend à Rodolphe l'aîné et à Rodolphe le jeune et son frère Jacques la vigne de Contigny ; ces deux derniers sont donc majeurs. Rodolphe vit encore le 5 juin 1424, mais il est mort le 14 novembre 1427, date à laquelle son frère Henri soutient un procès contre sa veuve Marie au sujet de son droit d'usufruit.

Rodolphe le jeune avait épousé *Marie Musard*, fille de Michel Musard, bourgeois de Vevey. Sa veuve se remaria avant le 13 décembre 1434 avec Jean Chalvin, procureur patrimonial du pays de Vaud pour le duc de Savoie.

Rodolphe eut de Marie Musard :

1. *Michel*, cité en 1415 dans la lettre d'armoiries, mort avant 1428.

2. *Pierre*, qui apparaît le 26 février 1428 (n. s.). Il est encore un enfant, aux mains des tuteurs Pierre Torneir, Antoine Cerjat

et Nicod Portier. C'est son oncle Antoine, puis Humbert Cerjat qui tiennent les comptes. Il est à l'école à Moudon en 1436, on paie pour lui 12 sols (60 francs) par an au maître d'école, plus 2 sous pour un *scriptorium*. Il est vêtu de blanc, de gris, de vert, de rouge suivant l'époque, on achète le drap à l'aune, et on fait la confection à la maison. En 1440, il est mis en pension chez le châtelain de Morat, sans doute pour y apprendre l'allemand. Le 23 août 1447, il est majeur et donne quittance à son oncle Humbert. Le 27 juin 1467, Pierre Cerjat, fils et héritier de Rodolphe le jeune, et ses cousins Jacques et Jean, fils d'Henri, reconnaissent devoir à la chapelle Sainte-Anne une rente pour quatre messes fondées par leur grand'tante Guillemete, femme d'Etienne de Vevey. On trouve des actes où ces trois Cerjat sont appelés frères ; cela provient du fait que Pierre et ses cousins ont été élevés ensemble par leur oncle Antoine, ce qui a prêté, même pour les contemporains, à la confusion, d'autant plus qu'ils avaient plusieurs biens en indivision (1).

Pierre finit par se retirer à Vevey où il possédait des biens provenant de sa mère. Il avait épousé *Madeleine du Châtelard*, fille de Pierre, seigneur d'Isérables (Valais), vivante le 15 novembre 1480 et dont il eut :

a) *Marie*, mariée entre 1480 et 1490 à D. *Girard Amyot*, avocat à Vevey, vivante encore en 1503. Elle vendit des biens à Denezey à son oncle Humbert. Elle eut un fils Rodolphe dont

---

(1) Le quernet du 25 avril 1525 est le premier qui fasse nettement Jacques et Jean Cerjat fils de Rodolphe le jeune, mais son assertion est certainement fautive. L'acte du 13 décembre 1434 fixe d'une manière absolue que Rodolphe le jeune n'a eu de Marie Musard qu'un fils, Pierre, et que Jacques et Jean, ainsi que quatre filles, sont enfants d'Henri. En 1449, Humbert et Gui Cerjat, fils de feu Rodolphe l'aîné, reconnaissent à l'évêque de Lausanne des biens à Lavaux comme tuteurs de Pierre, fils de Rodolphe le jeune, et de Jacques et Jean, fils d'Henri Cerjat, leurs neveux. Pareille déclaration est faite le 27 juin 1467.

l'héritage revint en 1510 à Jacques, fils de Jean de Corbière, lequel le céda à Jacques Cerjat, cousin de Marie (1).

b) *Pierre*, dominicain à Lausanne le 27 octobre 1502. On le trouve en 1513 lecteur au couvent de la Madeleine (*Petrus Sergati*).

c) *Claudia*, qui épousa après 1480 n. *Aymon Grery*, auquel Humbert Cerjat fait allusion dans son testament du 27 août 1487; les deux époux étaient morts à cette date.

### Vb. — Henri

*Henri*, fils cadet de Nicod Cerjat et de Françoise Torneir, devait être moine à Romainmôtier. Mais il demeura dans le monde. Dès le 14 juillet 1422, il fait différentes opérations avec son frère Rodolphe. Il vivait encore le 26 mars 1433, mais était mort le 13 décembre 1434, date d'une transaction qui porta sur la tutelle du fils de Rodolphe, Pierre, et des six enfants d'Henri, deux garçons Jacques et Jean, et leurs quatre sœurs. Pratiquement, Antoine Cerjat fut le tuteur réel de tous, ainsi qu'en témoignent ses comptes, allant du 11 novembre 1435 à la fin de 1439, date à laquelle ils furent repris par son frère Humbert. On y voit notamment qu'au premier anniversaire de la mort d'Henri, l'office se fit en grande solennité, on y dépensa 4 livres pour la cire des chandelles, les prêtres reçurent 2 livres et demie, plus une livre et huit pots de vin à boire la veille de l'office; il fut distribué aux pauvres 8 sols (40 francs) plus trois bichets de froment.

Henri Cerjat avait épousé *Marguerite Portier*, fille de Jean Portier, donzel d'Yverdon, et de Perrussone de Boussens. Les comptes d'Antoine montrent qu'en 1436, il passa compromis

---

(1) Pierre Cerjat est qualifié dans cet acte d'avus maternel de Jean de Corbière; celui-ci avait donc épousé une fille inconnue de Marie.

avec Jean Portier et Jacques de Châtel au sujet de sa dot. L'affaire se conclut, comme beaucoup d'autres, à l'auberge de Nicod Luiset. Notons ce détail des comptes ; au lendemain de la mort d'Henri, sa veuve eut à acheter des chaussures, elle les paya 2 sous 3 deniers (11 fr. 20) ; sa servante Isabelle fit l'achat d'une autre paire, elle la paya le même prix ; des souliers de Jacques, le fils aîné d'Henri, coûtèrent 1 1/2 sou, soit 7 fr. 50. Marguerite Portier était remariée en 1444 à Georges Marchand, donzel et bourgeois de Cossonay. La prononciation de 1434 et les comptes d'Antoine lui donnent comme enfants :

1. *Jacques*, qui suivra, et qui, le 24 juin 1458 est appelé avec son frère Jean, fils d'Henri, dans une cession d'une part de Burinaux à Humbert.

2. *Jean*, seigneur de *Denezy*, qui suivra.

3. *Isabelle*, pour qui l'on achète en 1436 une aune de drap rouge pour en faire une robe ; l'étoffe coûta 63 sols, elle fut fourrée, 8 sols, la tailleuse demanda 3 sous de façon, total 74 sols (370 francs). Isabelle épousa : 1. *Antoine Maillardoz*, donzel de Rue ; — 2. avant le 20 mai 1460 *Pierre Rey*, donzel de Romont.

4. *Antoinette*, et

5. *Jeannette*, toutes deux religieuses à la Fille Dieu de Romont. Le 21 juin 1445, leur oncle et tuteur Humbert Cerjat les dota d'un capital de 160 livres, soit d'une rente de 8 livres, au profit du couvent.

6. *Claudia*, qui était en nourrice en 1437, à la mort de son père. Elle était en 1454 femme d'*Humbert de Pontereuse*, donzel d'Estavayer.

## Vc. — Antoine

*Antoine* Cerjat, fils aîné de Rodolphe l'ancien et de Jeanne de Prez, était majeur en 1409. Cette année là, le 23 novembre, Humbert Malet de Payerne, fils de Gautier, lui vend des revenus à *Denezy*, et cette cession, comportant entre autres

un hommage simple, fut laudée par le comte de Savoie le 6 février 1410 (n. s.). Il a hérité de sa grand'mère Isabelle de Goumoëns des biens à Chavornay qui lui sont reconnus en 1420; la même année le 20 juin, n. Humbert de Goumoëns lui vend deux mas de bois au Jorat. Il a d'autres biens à Lucens dès 1422. En 1430, il est au nombre des vassaux du pays de Vaud qui prêtent hommage au duc Amédée VIII. Avec ses cadets Humbert et Gui, il présente en 1435 à l'évêque Jean de Prangins B. Antoine de Lavigny, chanoine de Maurienne, comme recteur de l'autel Saint-Pierre. Depuis le 11 novembre 1435, il est tuteur des enfants de Rodolphe et d'Henri Cerjat, qui ne sont pas ses frères, mais ses cousins, fils de Nicod, quoique leurs enfants appellassent Antoine et Humbert leurs oncles. Il est encore tuteur des enfants de son cousin Jean Asinier. Le revenu brut des biens de ses neveux paraît avoir été, d'après les comptes, annuellement de 120 livres (12.000 francs) les dépenses sont de 149 livres en 1436, 92 en 1437, 130 en 1438, donc supérieures aux recettes, mais nous ne sommes pas assurés que tout y figure.

Antoine Cerjat est aussi syndic de Moudon de 1428 à 1436. Il teste le 10 août 1439, en faveur de ses frères Humbert et Gui, n'ayant pas eu lui-même d'enfant. Il vivait encore le 18 novembre 1440. Il avait épousé : 1. *Jeannette de Châtillon*, fille de Guillaume, seigneur d'Isérables, avec lequel, le 20 août 1439 à la Tour de Peilz, il transigea au sujet de la dot de sa femme défunte. — 2. le 27 septembre 1428 (contrat) *Antoina de Bionnens*, fille de Claude, donzel de Lutry, qui lui promit 550 florins de dot, mais cette somme ne fut pas payée du vivant d'Antoine, et son frère Humbert la réclamait en 1442.

### Vd. — Humbert

*Humbert*, fils de Rodolphe l'aîné et de sa troisième femme Guigone d'Avenches, était destiné par son père à devenir



moine de Montheron ou Tela. Il reçut effectivement le samedi 15 décembre 1425 la tonsure cléricale dans l'église Saint-Maire à Lausanne, des mains de l'évêque Pierre de Squilace, suffragant de l'évêque de Lausanne Guillaume de Challant. Mais ce n'était point là sa vocation et il rentra dans la vie civile. Le 26 septembre 1428, il assiste, avec le titre de donzel, au mariage de son frère Antoine. La mort de ce dernier, en 1439, fait de lui le chef de sa branche. Il remplit dès 1440, les fonctions de métral de Moudon, et l'on a encore de lui une sentence du 24 juillet 1482. (1)

Très rapidement Humbert Cerjat s'élève dans le monde politique. Il exerce de 1446 à 1449 les fonctions de châtelain et par là-même de lieutenant baillival de Moudon ; il est ainsi le chef effectif de l'administration, alors que le bailli Guillaume de Colombier occupe une fonction plutôt honorifique. Celui-ci est remplacé par le comte François de Gruyère, seigneur d'Aubonne, dont il devient le châtelain pour Aubonne en même temps qu'il l'est pour Moudon. Humbert arbitra en cette qualité le 4 juin 1449 un conflit entre les communes de Bassins et de Marchissy. Il a avec le comte des relations étroites, de caractère amical aussi bien que financier. Il lui prête de fortes sommes, il est plusieurs fois sa caution ; d'autre part, le comte prend son neveu Jacques à son service personnel. C'est ainsi qu'en 1457, Humbert Cerjat est auprès du comte de Gruyère lorsque celui-ci rachète le château d'Oron et lorsque Jean de Saint-Trivier lui prête hommage pour ses biens à Aubonne. Plus tard, en 1462, il contribue à concilier un différend entre le comte et Jean de Menthon, coseigneur d'Aubonne. Il est présent le 3 décembre 1465, à la vente par Louis Bonivard au comte de la seigneurie de Châtel-Saint-Denis. Et ses relations avec la Gruyère ne finiront pas avec François. Il sera encore en 1481,

---

(1) En 1461, Jean Moennoz, bourgeois de Moudon, tient la métralie au nom d'Humbert Cerjat dont il est le lieutenant.

caution du comte Louis, après avoir été le conseiller de Jean de Montsalvens.

Auprès de la maison de Savoie, Humbert Cerjat ne joue pas un rôle moins important. Membre du conseil de Moudon, où il occupe l'une des premières places, il représente cette ville en 1444 lorsqu'il s'agit de réclamer du duc Louis de Savoie une confirmation des franchises. Dix ans plus tard, lorsque le duc est en guerre avec le roi de France (guerre qui se terminera par un double mariage entre leurs enfants, le futur Louis XI avec Charlotte de Savoie, Amédée de Savoie avec Yolande de France), il va en discuter à Genève avec ce dernier, prince de Piémont. Ce dévouement ne diminua d'ailleurs pas sa liberté d'appréciation de la politique du souverain. Le roi ayant exigé que le duc donnât en apanage à son fils le pays de Vaud, c'est Humbert Cerjat qui, dans une séance solennelle tenue à Moudon le 8 mars 1456, fait au nom de la noblesse et des villes du pays de Vaud toutes réserves pour la conservation des libertés, franchises et privilèges de ces dernières, et s'oppose nettement à toute infraction à la coutume. Le gouvernement des commissaires royaux fut de courte durée. En 1458, le comte François de Gruyère redevint bailli de Moudon, dépendant directement du prince, et Humbert Cerjat redevint son châtelain et son lieutenant.

A ce moment, un nouveau prince monte à l'horizon ; c'est le second fils du duc Louis, Jacques de Savoie. En 1460, le duc a donné à celui-ci la baronnie de Vaud avec le titre de comte de Romont. Il l'a fait un peu à son corps défendant, ne lâchant la terre de Vaud que châteltenie par châteltenie, et ce n'est qu'en 1467, semble-t-il, que Jacques put agir en maître à Moudon. Mais dès 1461, Humbert Cerjat figure au nombre de ses conseillers ; c'est en cette qualité qu'il arbitre un différend à Estavayer, il est à ses côtés en 1468, le 11 juin, lorsque ce prince confirme solennellement les franchises d'Estavayer et un mois plus tard à Yverdon dans les mêmes conditions. Il est

à son service encore au moment de la guerre de Bourgogne. C'est lui, qui, en octobre 1475, assume l'organisation de la défense militaire de Moudon. Il ne peut empêcher la conquête bernoise, mais quand, le 24 novembre dans une assemblée tenue à Fribourg, les vainqueurs formulent leurs exigences, c'est Humbert qui insiste au nom des Etats de Vaud pour un adoucissement de leurs prétentions financières et le respect des droits et privilèges du pays. L'année suivante, au lendemain de la bataille de Morat, Humbert Cerjat est au nombre des délégués qui vont demander un armistice aux officiers bernois à Lausanne. Conciliant comme toujours, il avait déjà le mois précédent cherché, avec le comte de Gruyère, à réaliser un accord entre la duchesse Yolande de Savoie et les Confédérés. Au congrès de Fribourg, au milieu d'août, il prend une part active en faveur du rétablissement de la paix et c'est lui enfin qui, après la restitution du pays de Vaud à la duchesse Yolande, le 28 février 1478, est désigné comme bailli pour restaurer l'autorité savoyarde à Moudon. Il demeura en fonctions jusqu'aux 1<sup>er</sup> décembre 1479. Il devait avoir à ce moment soixante-dix ans environ et pouvait se retirer de la vie publique.

Humbert Cerjat avait hérité d'une belle fortune de ses parents, fortune qu'il partagea avec son frère Gui, puis avec son neveu Louis. Nous avons de lui un rentier du 7 novembre 1443, alors que sa carrière politique ne faisait que commencer. On voit qu'il percevait 150 livres de rente en argent, soit 15.000 francs, plus 17 muids de froment et 8 d'avoine, représentant une valeur égale. Il disposait ainsi d'un revenu annuel de 30.000 francs or de notre époque. Dans ces revenus figure le rapport de la métairie de Moudon et de ses annexes, 30 livres dont 11 lui sont versées par le communauté de la ville. Il tire 14 livres de ses censitaires de Moudon, qui sont en fait des locataires ou des débiteurs hypothécaires, 50 livres de ceux de Combremont-le-Petit, 17 de Syens, 10 de Saint-Cierges, 10 livres encore des gens de Gruyère, ensuite d'héritage des

Goumoëns et des Corbière. A Promasens, les nobles Gui et Guillaume de Prez lui doivent 2 livres de cens. Ses autres revenus sont à Bercher, Chapelle, Correvon, Curtilles, Démoret, Denezy, Dompierre, Mézières, Morlens, Pailly, Saint-Martin du Chêne, Sviriez, Torny, Vuisternens, Vulliens, Yvonand.

Ce n'était là que la base de sa fortune. Les fonctions publiques devaient lui procurer d'autres revenus, encore qu'il dût parfois consentir des avances onéreuses. Sa charge de châtelain de Moudon est de celles-là. Elle lui facilita certaines récupérations. Ainsi, le 11 mai 1445, Humbert et Gui obtinrent du pape Félix V, le père du duc Louis de Savoie, une bulle excommuniant ceux qui détiendraient indûment des titres de propriété et d'autres valeurs leur appartenant. D'autre part, le duc Louis vendit aux deux frères, le 14 août 1449, la seigneurie de Combremont-le-Petit, pour 589 florins qu'il leur redevait, probablement à raison de sa charge de châtelain. On remarque que six ans auparavant, Humbert tirait un revenu de 50 livres de cette localité. Sans doute une partie de cette somme constituait déjà l'intérêt d'une dette ducale. D'un autre débiteur, Guillaume de Vevey, il obtint vers 1465 les droits seigneuriaux qu'il désirait pour Denezy. La seigneurie de la Molière lui revint en 1468, comme créancier gagé de ses cousins de Font, Jean de Blonay lui vendit en 1464 ses dîmes de Carrouge et de Vucherens, Pierre d'Estavayer en 1473 sa dîme de Rue. Il tient d'autres biens des Vulliens, des Servion, des Villarzel, des Illens, des Ferney et des Maillardoz. La liste de ses achats et de ses propres engagements est longue. Il doit, ainsi, emprunter 9000 florins (60.000 francs) à la ville de Fribourg pour s'assurer la possession du château de la Molière. Il fait parfois de bonnes spéculations : le 4 février 1465, il achète des nobles de Servion pour 900 florins la dîme de Sarzens qu'il revend en 1470 pour 1100 florins à Nicod de Villarzel.

Le 22 juin 1452, Humbert Cerjat avait fait un premier partage avec son frère Gui. Il avait gardé pour lui la grande maison du

château de Moudon, côté Broye, touchant à celle de son neveu Pierre Cerjat, et une autre maison indivise avec son beau-frère Jean Asinier. Gui conserva une maison neuve qui avait appartenu à Guillaume de Vevey, coseigneur de Denezy, une autre maison sur la Mérone, et diverses terres aux environs. Seize ans plus tard, le 25 mars 1468, nouveau convention. Humbert retient la maison de Combremont-le-Grand, acquise de Gui d'Avenches, les dîmes de Rossenges et de Vucherens, la moitié de la dîme de Rue, le domaine de Chalabruz, une partie de la seigneurie de Denezy, tandis que Gui reçoit la moitié de Syens, une part de la dîme d'Ursy, 14 livres de rente à Moudon, et que d'autres biens demeuraient en indivis.

Humbert Cerjat est un patriarche âgé d'environ 80 ans, quand il paraît, le 4 novembre 1484, à la cour du duc de Savoie, siégeant en la maison épiscopale de Lausanne, dans la salle parée, et rend hommage au prince pour les seigneuries de la Molière, de Combremont-le-Petit et de Denezy. Trois ans plus tard, en sa demeure de Moudon, « de saine mentalité, mais débile de corps », il fait son testament, le 27 août 1487. Il demande à être enterré en l'église Notre-Dame, devant l'autel Saint-Pierre, dont il augmente la dotation. Héritier universel : son neveu Louis Cerjat, fils de Gui, sous réserve d'usufruit général en faveur de sa femme Alice de Lavigny, qui devait conserver sa maison pour la transmettre ensuite à son gendre Jean d'Estavayer, avec le clos de Pelleria et sa part de la dîme de Rue. Il rend à Pierre d'Avenches, son cousin, la maison de Combremont-le-Grand, à Humbert, Pierre et Nicod de la Molière leur château familial. Jacques Cerjat, fils de Jean, obtient toute la seigneurie de Denezy, sa sœur Marie, femme de Jacques de Glane, le domaine des Tolles, Louis Asinier, fils de son neveu Rodolphe, un pré sur la Broye, Louis Cerjat, sa vigne de la Chenaletaz à Lutry, sa dîme des Parties et le patronat d'une chapelle fondée par lui-même le 20 septembre

1460 dans l'église Notre-Dame, au vocable des saints Christophe, Maurice et Sébastien.

D'autres parents encore reçoivent : ses neveux Rodolphe et Pierre de Saint-Germain, l'un sa dîme de Prez, l'autre sa maison et sa vigne de Savuit, le domaine de Mauborget et la dîme de Pailly acquise du comte de Gruyère, Jaques Rey, de Romont, sa dîme d'Ursy, et son frère Luiset 100 florins, Marie, fille de Pierre Cerjat de Vevey (femme de Girard Amyot) des biens en ce lieu, Humbert Des Graz d'Estavayer, et sa femme Louise, filleuls du testateur, sa vigne de la Léchaire à Epresses, acquise d'Humbert Maillardoz, donzel de Rue, Aymon et Georges Maillardoz, fils de Jean, pouvant racheter tout ce qu'Humbert lui avait acheté. A Agnès et Jeannette, filles de Guillaume Chartrey, 100 florins d'or en augmentation de dot ; même don à Agnès, fille d'Henri de Sarrandens. A son bâtard Pierre son domaine et tout son héritage d'Hermenches — celui-ci n'est pas compté dans le rentier de 1443 — etc., etc.

Suivent de nombreux legs pieux : à l'abbaye de Hautcrêt 90 livres, à celle de Montheron 16 sols de cens, soit 16 livres de capital, au clergé de Moudon 60 livres, aux cordeliers de Lausanne 20 livres, aux dominicains de Lausanne 20 livres, aux religieuses d'Estavayer 20 livres, aux chapelles de la Sainte-Croix et de Saint-Georges dans l'église Notre-Dame 2 muids de seigle de cens, à l'église S. Jean Baptiste le clos de Bussy, à l'hôpital du S. Bernard de Moudon, 10 livres, à celui des pauvres de la B. Marie 62 sols de cens (62 livres de capital), au recteur de l'autel S. Anne dans cet hôpital 12 livres, à l'autel de la Conception de Combremont-le-Grand 16 livres, à la chapelle de la Purification du même lieu 20 livres, à l'église de Denezy 6 livres, à la confrérie du Saint-Esprit de Murist 20 livres, à celle de Combremont-le-Grand 20 livres, à celle de Combremont le-Petit 20 livres, à celle de Prévondavaux 20 livres, à celle de Morlens 10 livres. Il donne 12 livres pour procurer des dots à des jeunes filles pauvres ; divers serviteurs et servantes reçoivent

18 livres et 3 muids de froment et un char de vin. L'ensemble de ces legs représentent 56.000 francs-or, plus la valeur des dons en nature.

On peut juger par ce testament de l'ampleur de la fortune d'Humbert Cerjat. Elle devait être de plusieurs millions de francs de nos jours.

Humbert Cerjat mourut peu de jours après avoir exprimé ses dernières volontés. Il avait épousé en 1450 (contrat du 20 décembre) Alexie ou *Alice de Lavigny*, fille de n. Antoine de Lavigny, qui vivait encore le 31 octobre 1493. Il n'en eut qu'une fille :

1. *Françoise*, mariée à *Jean d'Estavayer*, fils de Louis, coseigneur d'Estavayer, et de Jeanne de Saint-Maurice. Elle mourut avant son père, et c'est à son mari qu'Humbert légua, le 27 août 1487, sa maison de Moudon. Jean fut, de 1489 à 1513, bailli de Vaud. Il épousa en secondes noces Claude de Vergy.

Comme on l'a vu par son testament, Humbert Cerjat, avait eu un fils *Pierre Favre*, qui vivait encore à Hermenches en 1540, de notoriété fort riche ; il ne semble pas avoir laissé de descendance.

## V<sub>e</sub>. — Gui

*Gui Cerjat*, le dernier des fils de Rodolphe l'aîné et de Guigone d'Avenches, ne figure pas dans la lettre d'armoiries de 1415. Il n'était probablement pas né, et il devait avoir moins de quatre ans quand, dans son testament, son père le destina à être moine à Montheron. Il n'en fit rien et épousa au début de 1438 *Claire Arma*, fille de Pierre Arma, dont il hérita des biens importants. Sa carrière se lie à celle de son frère, il est avec lui seigneur de Combremont-le-Petit, et c'est ce titre qu'on lui donne constamment, alors qu'Humbert se nomme souvent et seul seigneur de la Molière. Il participe à l'exercice de la métairie de Moudon. Il est membre du Conseil de la ville, avec son

frère, avec ses cousins Jacques et Jean de Denezzy, et même tous le sont ensemble en 1474 avec Louis, son propre fils. Le 17 janvier 1468, c'est lui qui, au nom de la ville, reçoit en l'église Saint-Etienne, du nouveau seigneur du pays de Vaud, Jacques de Savoie, comte de Romont, le serment de respecter et d'observer les libertés et les franchises de la cité. Il teste le 13 octobre 1475, en pleine guerre, et il était mort quelques semaines après, le 30 janvier, date à laquelle le clergé de Moudon donne à son fils Louis quittance d'un legs de 36 livres. Le texte complet de son testament n'a pas été conservé.

Gui Cerjat avait épousé en 1438 (contrat du 3 janvier 1437, v. s). *Claire Arma*, fille de Pierre Arma, bourgeois de Moudon. Pierre Arma était mort quelques semaines auparavant, après avoir testé le 29 septembre 1437 en faveur de ses trois filles : l'aînée, Agnès, femme de Rodolphe Asinier, morte à ce moment, et dont Jean Asinier son fils hérita, puis Marie, femme de Gui Cerjat, et Isabelle, qui épousa François de Biongie, donzel de Lutry, puis Jacques de Glane, seigneur de Cugy. Cet héritage donna lieu à plusieurs transactions entre les maris. Claire Arma ne paraît plus après le 28 décembre 1444.

De Claire Arma, Gui Cerjat eut deux enfants :

1. *Louis*, qui suivra.
  2. *Anne*, qui épousa en 1454 (contrat du 23 avril), *Jean Maillardoz*, fils d'Antoine Maillardoz, donzel de Rue, et d'Isabelle Cerjat. Son père lui donna 400 florins de dot, dont elle donna quittance le jour même. Mais ce n'est qu'en 1468 que Jean donna reçu du solde de cette dot, 20 florins d'or. Elle vivait encore à cette date.
-



## SIXIÈME GÉNÉRATION

---

### VIa. — Jacques

Jacques Cerjat, fils aîné d'Henri et de Marguerite Portier d'Yverdon, est placé avec son frère Jean et ses quatre sœurs, par arrangement de famille du 13 décembre 1434, sous la tutelle d'Antoine Cerjat, Pierre Torneir et Jean Portier ses oncles. On a les comptes de tutelle d'Antoine Cerjat pour les années 1435 à 1440. On y voit le détail des achats de vêtements pour le jeune garçon. Il est mis tout d'abord en pension chez une « béguine » puis à l'école en 1440, et l'on paya 10 livres pour une année à son maître qui paraît l'avoir gardé chez lui. Antoine étant mort, son frère Humbert prend sa succession et envoie l'enfant apprendre l'allemand à Bâle. A son retour, il est placé auprès du comte François de Gruyère, et il est titré d'écuyer du comte le 1<sup>er</sup> juin 1454, dans un acte de concession de franchises à la ville de Gruyère. Plus tard, de 1463 à 1469 tout au moins, Jacques est châtelain de Lucens pour l'évêque de Lausanne. Avec son frère Jean, il reconnaît en 1469 devoir 10 florins de cens annuel à la chapelle du château de Bossonens, et il doit à l'hôpital de la B. Marie de Moudon 90 livres comme caution de Jeannette de Servion qui a engagé aux deux frères le domaine de Bussy. Il est, cela va sans dire, du conseil de la ville de Moudon où il siège encore le 30 avril 1479 ; il est syndic en 1471. Il dut mourir peu après, avant le testament d'Humbert Cerjat qui, le 27 août 1487, le mentionne comme mort.

Jacques Cerjat avait épousé *Mermete Regnaud*, fille de Nicod Regnaud, donzel et bourgeois de Lutry, au nom de laquelle il reconnaît en 1461 une maison à Vevey. Elle se remaria

avec Pierre de Saint-Germain, donzel de Lucens, et testa le 22 mai 1504. Il n'en avait eu qu'une fille :

1. *Marie*, laquelle épousa *Jacques de Glane*, fille d'Humbert de Glane, seigneur de Ropraz. Jacques testa le 13 décembre 1496 laissant sa femme enceinte. Après sa mort, elle épousa en secondes noces, vers 1504, *Louis de Saint-Germain*, de Moudon. Le testament d'Humbert Cerjat montre que Marie lui avait cédé ses droits et biens, à Denezy, tout au moins.

## VIb. — Jean

*Jean Cerjat*, fils cadet d'Henri Cerjat et de Marguerite Portier, était encore tout enfant à la mort de son père en 1434. Dans un acte du 24 juin 1458, son frère Jacques réserve l'assentiment de Jean, absent du pays à ce moment là. Il était probablement aux études. Le 25 mai 1472, Jean est membre de la cour du châtelain de Moudon, deux ans plus tard, membre du Conseil de ville. Il passe quelques actes avec son frère, notamment le 9 avril 1469, date d'un emprunt de 200 florins contracté auprès de D. Guillaume Favre et Claude Mestral, recteurs de la chapelle des Saints André et Théodule au château de Bossonens ; cet emprunt fut remboursé en 1488.

Jean Cerjat testa le 24 juillet 1482 en faveur de son fils Jacques. Il avait épousé en 1477 (contrat du 12 août) *Catherine de la Cour*, fille du notaire Claude de la Cour, de Moudon, et de Françoise Ysabel, veuve de n. Antoine Thorenc de Gruyère, autre bourgeois de cette ville. A la mort de Jean, elle épousa en troisièmes noces n. Jérôme de Chastard, gentilhomme français, demeurant à Moudon, puis à Lausanne. Elle testa le 25 septembre 1495 en faveur de ses enfants du second lit, mais par sentence arbitrale du bailli de Moudon Jean d'Estavayer, de 1498, l'usufruit de ses biens resta à son mari, et parmi eux

le domaine de Bressonnaz. L'affaire était néanmoins encore en litige trois ans plus tard à la cour de l'officiel de Lausanne.

De Catherine de la Cour, Jean Cerjat eut :

1. *Jacques*, qui suivra.

Des filles que Jean ne nomme pas, mais dont deux sont connues :

2. *Claudia*, que sa mère fait cohéritière en 1495.

3. *Catherine*, femme de *Claude de Curtilles*, fils d'Iblet, qui en 1503 avec Louis et Jacques Cerjat désigne le nouveau chapelain de l'autel Saint-Pierre à Notre-Dame de Moudon.

## VIc. — Louis

Louis Cerjat, fils de Gui et de Claire Arma, héritier de son père en 1475 et de son oncle Humbert en 1487, porta du vivant de ce dernier le titre de seigneur de Chalabruz, et prêta hommage à ce titre au duc de Savoie le 3 novembre 1484. Dès la mort d'Humbert, il ne se qualifie plus que de seigneur de Combremont-le-Petit, puis en 1506, de Combremont tout court, son cousin Gui d'Avenches lui ayant rétrocédé la maison de Combremont-le-Grand. Il passe reconnaissance au duc le 18 février 1494 pour différentes maisons à Moudon, soit trois à la rue du château, côté Mérine, se touchant, l'une d'elles jouxtant celle de Jean d'Estavayer; le moulin de Vauz, le battoir et la foule de feu Pierre Arma, aux Oeyettes sur la Mérine. Précédemment, il avait reçu le 16 juin 1489 les reconnaissances des tenanciers de Denezy, alors même que son cousin Jacques possédait les trois quarts de la seigneurie.

Du vivant même de son oncle Humbert, Louis Cerjat était un personnage considéré. En 1474, il siège avec son père au conseil de Moudon. Le 28 février 1478, avec George de Glane, il assiste à Nyon à la remise du pays de Vaud par les Bernois à la duchesse Yolande de Savoie. Il est présent, le 18 mars 1480,

à la confirmation des franchises de ce pays par le duc Philibert. En 1484, il rend hommage au duc Charles au nom de la ville de Moudon. Il est encore syndic de cette ville en 1489, député aux États de Vaud en 1507. Le dernier acte qui le mentionne est du 9 mars 1508 (n.s.). Ce jour là « étant vieux », il donne procuratinn à son fils Pierre pour agir à sa place. Il est mort le 22 octobre suivant. On ne connaît pas son testament.

Louis Cerjat fut marié deux fois : 1. en 1466 (contrat du 5 octobre) à *Raymonde Mestral*, fille de Michel Mestral de Mont et de Légière d'Aubonne. Elle reçut 200 florins en augment de dot de son oncle paternel Amédée, prieur de Ruggisberg, plus tard vicaire général de Payerne, — 2. avant 1477 à *Jeanne d'Estavayer*, fille de Claude, seigneur d'Estavayer, et de Catherine de Glane, veuve de Jacques de Daillens, donzel, et sœur de Jacques d'Estavayer, curé de Moudon, et du chevalier Philippe d'Estavayer, époux de Catherine de Luxembourg. Cette dame testa le 24 juillet 1513, à l'article de la mort, demandant à être enterrée dans la tombe de la famille Cerjat, devant l'autel Saint-Georges à Notre-Dame, auquel autel elle donnait son bon habit de velours pour en faire une chasuble. Elle fit de nombreux legs pieux, entre autres 9 livres au curé de Moudon son frère, et un muid de froment de cens, rachetable à 100 florins (4.000 francs), au clergé de Moudon. Celui-ci devait célébrer un obit chaque année avec grande messe de requiem et l'office des morts avec vigiles sur la tombe où l'on devait poser le catafalque et les cierges. A cette occasion, un repas devait être donné aux célébrants et à son fils aîné. Ses héritiers devaient en outre servir un repas de pain et de pois aux pauvres, à l'obit, au septenaire, au trentenaire et à l'anniversaire. Ils disposeraient d'un petit trésnr qu'elle avait réservé à cet effet : 37 testons d'argent, 8 pièces de Gênes (Gennez), 38 écus d'or au soleil, 9 florins d'or d'Allemagne, 1 écu d'or du roi, 1 écu d'or à l'aigle, 3 ducats d'or, 1 alphonse d'or, et 20 florins divers, soit environ 10.000 francs de notre époque.

Raymonde Mestral paraît avoir eu deux filles :

1. *Mathiaz*, femme 1. en 1500 d'*André de Bruel*, seigneur de Montarchet, châtelain de Moudon, donzel, fils de Girard, donzel de Moudon. — 2. en 1518 (contrat du 4 mars) n. *Antoine de Vuippens*.

2. *Anne*, mariée le 13 février 1510 (n.s.) à *Etienne Loys*, seigneur de Marnand, fils d'Arthaud, bourgeois de Lausanne, et de Jeanne Assenti, d'Estavayer. Elle apporta à son mari 1.000 florins de dot, assignés sur des terres. Elle mourut peu avant 1543.

Dans son testament, Jeanne d'Estavayer énumère ses enfants :

3. *Pierre*, qui suivra.

4. *Bernard*, qui fit partage le 1<sup>er</sup> juillet 1517 avec son frère Pierre de sa part des biens paternels. Pierre eut Combremont-le-Petit, le 1/8 de Combremont-le-Grand, les enfants de Pierre d'Avenches ayant les 7/8, Bernard la seigneurie de Syens, dont il prit dès lors le titre. Le partage fut fait par des parents et amis, Jacques Cerjat, seigneur de Denezy, entre autres, et offre ce caractère particulier que tous leurs frères et sœurs prirent le parti de Pierre, sauf Isabelle qui se rangea du côté de Bernard. A ce moment, Bernard était chargé de dettes (son frère l'accusait dès 1514 d'être mauvais ménager) et il ne put rembourser qu'une partie de ses créanciers. Ce devait être une nature impulsive et malade. Le 18 octobre 1518, il paria devant notaire 6 écus d'or (1.260 francs) « pour la confection d'un habit au vainqueur » qu'un bourgeois de Moudon, Rodolphe du Mont, ne marierait pas Catherine, la fille du notaire Michel Frossard. Il perdit le pari, mais ne put payer et dut s'engager pour 140 florins au profit de son adversaire, Jean Savathery, somme assignée sur la dîme de Syens. Il testa peu après, le 30 décembre 1519, sans alliance, faisant héritier son frère Pierre. Il était mort le 22 août 1520.

5. *Gui*, qui, du conseil du curé de Moudon, son oncle, céda

tous ses biens à son frère Pierre par actes du 30 juin 1514 et du 24 juin 1516. Puis il se reprit et les donna le 8 février 1517 à sa sœur Marie. Il dut mourir sans alliance vers 1530.

6. *Pernette* (Petronille le 1<sup>er</sup> juillet 1517), qui épousa en 1522 (contrat du 11 mars 1521, v. s.) *Bernard Espaz* ou *Ensis*, fils de Guillaume Espaz, bourgeois de Moudon, et qui reçut 624 florins de dot.

7. *Antoina*, qui testa le 23 mai 1518 en faveur de sa sœur Anne, femme d'Étienne Loys de Lausanne, mais ne mourut qu'après 1536. En 1563-1566, Ferdinand Loys, fils d'Étienne, plaidait contre les hoirs de Pierre Cerjat, son oncle, au sujet de la validité de ce testament.

8. *Marie*, mariée le 28 avril 1513 à *François de Chignin*, seigneur de la Place et coseigneur de Thollon, fils d'André et de Jeanne du Saix. Elle testa le 5 avril 1532 en faveur de ses enfants, puis de son frère et de ses sœurs, ne donnant que 20 sous à son mari. Elle avait eu 800 florins de dot.

9. *Isabelle*, dotée par Bernard de 700 florins, mais qui vivait non mariée en 1529.

---

## SEPTIÈME GÉNÉRATION

---

### VIIa. — Jacques

Jacques, fils de Jean Cerjat et de Catherine Delacour, dut naître vers 1478-1480. Son oncle Humbert lui fait don, le 27 août 1487, de tous ses biens à Denezey. Il se marie en 1502. Il est syndic de Moudon en 1506. Dès ce moment, il prend part avec son arrière cousin Pierre — son aîné — à toutes les affaires publiques du pays. Le 12 novembre 1517, Charles III vint à Moudon pour confirmer ses franchises ; Jacques, au nom de la ville, était allé au devant de lui jusqu'à Genève, où il avait même acheté des étoffes pour pavoiser les rues de la cité broyarde. Ce voyage marqua le commencement d'une agitation politique, puis religieuse, qui se poursuivit jusqu'à la conquête bernoise. Jacques fut fidèle au duc de Savoie. Celui-ci le nomma en 1526 châtelain de Moudon et, le 26 juillet 1529, conseiller ducal. En novembre 1529, avec Pierre Cerjat et Claude de Glane, il fut envoyé à Lausanne pour empêcher les prédications de Farel. Dans l'éventualité d'une guerre imminente entre le duc et le gouvernement bernois, à propos de Genève, les Moudonnois cherchèrent à s'interposer pour le maintien de la paix, ou tout au moins à protéger leur ville : Jacques et Pierre Cerjat furent de presque toutes leurs ambassades. Jacques est encore châtelain en 1532, mais il doit être mort en 1535, au printemps, avant la conquête.

Jacques Cerjat, en 1515, au moment où le duc lève une giète, est le notable le plus imposé des Moudonnois ; il paie 48 sols d'impôt, 150 francs. Le 25 avril 1525, il passe quernet en faveur du duc pour la moitié de la métralie de Moudon, Pierre Cerjat tenant l'autre, la messellerie, l'excofferie, la boulangerie, ainsi

que pour des revenus divers à Vucherens, à Hermenches, à Sarrandens (provenant en partie de sa mère), plus les usages, la maréchaussée et la messellerie de Denezy. Il porte le titre de seigneur de Denezy et reçoit en 1520 reconnaissance de ses tenanciers. Il rachète en 1510 de Jacques, fils de Jean de Corbière, les terres, aux bailliages de Vaud et de Lausanne, qui avaient appartenues à Marie Cerjat, fille de Pierre feu Rodolphe. Il a des conflits assez prolongés avec son cousin Pierre au sujet du partage des biens des Cerjat. Finalement, le 27 avril 1527, Pierre cède à Jacques ses prétentions sur Denezy et Prévondavaux, Jacques renonçant à ses droits sur Syens, Chesalles et Burinaux.

Jacques Cerjat avait épousé en 1502 (contrat du 7 avril) *Françoise Cavin*, fille de Guillaume Cavin, notaire à Moudon, qui lui avait apporté 500 florins de dot. Il testa avec elle le 18 mai 1508, mais Françoise fit un nouveau testament le 7 octobre 1521, et son époux, dont on n'a pas les dispositions dernières, vécut encore environ 14 ans. Leurs enfants furent :

1. *Jacques*, qui suivra.
2. *François*, qui suivra.
3. *Rose*, mentionnée dans le testament de sa mère en 1521.
4. *Georgie*, femme d'*Antoine Chausse*, d'Estavayer, qui reçut une dot de 720 florins. Le Conseil de Moudon lui fit le 8 janvier 1531 un cadeau à l'occasion de son mariage. Sa mère lui avait légué en 1521 une maison près de la chapelle de l'hôpital Notre-Dame. Elle hérita en 1575 de deux mille florins de son frère François qui avantagea aussi ses enfants André et Jacques « Jossel ».
5. *Marguerite*, qui reçut 100 florins de sa mère. Elle épousa :
  1. *François Jaccottet*, d'Yverson, — 2. à Orbe le 16 avril 1552 *Jacques Chestalet*, alias *Langin*, qui mourut en 1556.



## VIIb. — Pierre

Pierre Cerjat, seigneur de Combremont-le-Petit et de Syens, fils de Louis Cerjat et de Jeanne d'Estavayer, fut ordonné clerc par l'évêque de Lausanne le 7 juillet 1497, à Lucens, mais la mort de son père en 1508 fit de lui le chef de la famille. Le 28 août 1513, avec ses frères Bernard et Gui, il aberge le bois des Arna à la Cerjaulaz à Jacques Moennoz, curé de Chapelle-Vaudanne. Il partage avec Bernard en 1517, mais hérite finalement de ses deux frères. Un acte incomplet et non daté, le qualifie de seigneur de Combremont-le-Grand, de Prévondavaux et de Cronay, sans doute en raison de droits provenant des nobles d'Avenches. Il le dit encore en 1547 seigneur de « Bois-Renault ». Néanmoins, il est titré ordinairement seigneur de Combremont-le-Petit. Le 25 avril 1525, il prête quernet pour Combremont et Syens, et avec Jacques pour les seigneuries de Denezy et de Prévondavaux. Le 25 décembre 1550, il fait avec ses parents de Denezy un dernier accord destiné à éclaircir leurs droits extrêmement enchevêtrés. Enfin, le 4 mars 1553, il doit vendre Combremont-le-Petit à Girard Mestral, seigneur de Combremont-le-Grand et avoyer de Payerne.

Pierre Cerjat joua à son tour un important rôle politique. Il est présent, le 25 août 1513, à la prestation de serment du bailli Pierre de Beaufort. Il est syndic de Moudon en 1523. Il se charge peu après, avec Henri de Cojonay, seigneur de Saint-Martin, de la levée d'un « don gratuit », offert à la duchesse de Savoie par les nobles et bonnes villes du pays de Vaud. Il avait été nommé conseiller ducal le 23 août 1518 et installé le 1<sup>er</sup> août 1523. Le 23 mai 1525, il participe à la condamnation des écrits de Luther par les Etats de Vaud. Ses concitoyens de Moudon l'envoient en 1527 à Chambéry, en 1529 à Lausanne, en 1532 à Payerne, pour y protester contre les prédications de

Farel et d'autres évangélistes. Ce qui ne l'empêcha pas en 1533 de confisquer les revenus du chapelain de Saint-Pierre, l'un des autels de la famille dans l'église de Notre-Dame-la-Haute, pour ce motif qu'il ne faisait pas les offices prévues par l'acte de fondation. En 1530, il est capitaine d'un détachement de Moudonnois au secours de Genève contre les gentilhommes de la Cuiller. En 1535, avec le comte de Gruyère, il va plaider la cause de la paix à Fribourg et à Soleure. Mais au commencement des hostilités, en 1536, il fut de ceux qui engagèrent leurs concitoyens de Moudon à ne pas résister aux Bernois. Il est même, le 25 janvier, avec Claude de Glane, à la tête de la députation qui apporta au général Naegeli à Dëmoret la soumission de la « ville-capitale » de la baronnie de Vaud. Il semble cependant s'être refusé à ce moment à accepter « l'évangile », tandis que, plus accommodant que lui, Claude de Glane fit des promesses qui le firent immédiatement nommer bailli de Vaud... pour quelques semaines seulement d'ailleurs. Quelques jours après, Pierre, au nom de conseil de ville, protestait contre un abus de pouvoir du nouveau bailli. Il demeura cependant à la tête du conseil, mais les temps étaient changés. Moudon ne jouait plus de rôle politique et judiciaire, ce n'était plus qu'une préfecture administrative bernoise, et il n'était plus question de fêtes et de réceptions ducales.

Les dernières années de Pierre Cerjat semblent avoir été difficiles. Le 15 mai 1540, ses deux filles font accord avec lui, d'après lequel elles se partagent ses biens immobiliers et les revenus de la famille, lui laissant les biens meubles en or et argent, la vaisselle d'argent et d'étain, le chédail, s'engageant au surplus à le nourrir, vêtir et entretenir convenablement et vertueusement, honorablement et idoinement. Malgré cet engagement, il fut contraint en 1553 d'aliéner la seigneurie de Combremont, au moment même où le consistoire de Berne allait annuler un nouveau mariage contracté imprudemment. Pierrefleur raconte qu'en 1554 Pierre Cerjat (qu'il nomme

Jacques) cherchait mariage à Estavayer, mais qu'un concurrent Zebourg de Praroman lui saisit ses chevaux : Zebourg fut poursuivi et condamné à une année de prison. En octobre 1556, il est à Cuynes en Maurienne, chez un de ses gendres, et de là donne procuration aux maris de ses deux filles pour gérer ses biens dans le pays de Vaud.

Pierre Cerjat testa à Moudon le 17 juillet 1563 en faveur de sa fille Claudine, dame de Myans, pour la moitié, et de sa petite fille Anne d'Erlach, pour l'autre moitié. Il était mort le 29 mai 1564. Il avait épousé : 1. *Jeanne de Beaufort*, parente du bailli Pierre de Beaufort et d'Antoine de Beaufort, capitaine de Chillon en 1536. Elle était morte en 1540. — 2. en 1552 (contrat du 5 juin) *Anne Crostel*, de Lutry, veuve depuis 1550 de Claude de Glane, mais ce mariage fut dissous par le Consistoire de Berne l'année suivante et Anne se remaria en 1554 avec François de Martines, seigneur de Bourjod, puis en 1564 avec Sébastien Mayor de Montreux.

De sa première femme, Jeanne de Beaufort, Pierre Cerjat n'eut que deux filles :

1. *Michèle* ou Michière, mariée à *Hans d'Erlach*, fils de Théobald, bourgeois de Berne. Elle était morte en 1563, laissant une fille Anne, mariée en 1567 à Jean de Wattenvyl, avoyer de Berne en 1582, à qui elle apporta, en héritage de son aïeul, le quart de la seigneurie de Syens et la moitié de la métairie de Moudon.

2. *Claudine*, qui devait marier François Cerjat, son cousin de Denezy. Elle s'en dédit, après en avoir reçu une chaîne d'or et d'autres bijoux, et elle renonça à cette union, quoiqu'une décision du conseil de Berne, du 18 novembre 1545, l'y voulut contraindre. Elle épousa finalement n. *Urbain du Pont*, seigneur de Myans, de Vergery et de Cuynes en Tarentaise. Elle testa le 4 août 1580, puis le 30 avril 1587. L'année suivante, elle reconnaît encore tenir de Berne le quart du péage de Moudon

et de la seigneurie de Syens. Mais elle était morte le 14 juillet 1588 et avait été inhumée à Myans, dans l'église catholique de Saint-Christophe. Des notaires vaudois la nomment Mme Damien en 1589, et sa fille et héritière Gasparde est appelée dame de Maillans en 1627.

Presque tous les biens de Pierre Cerjat finirent par revenir à Antoine Zehender, bourgeois de Berne, comme nous l'avons vu à l'article Syens (1).

---

(1) En 1502, paraît à Lausanne honorable Pierre *Cerjat*, époux de Jaquemaz, fille de Girard Sottens, bourgeois de Lausanne, et demeurant alors à Salons de Crau, au diocèse d'Arles. Sa femme est déjà mentionnée en 1487 comme héritière universelle de son père, et elle tenait à ce titre une maison à la Cité. D'autre part, noble Nicod *Cerjat*, dit Capitan, vit à Morges en 1515-1518. Ces deux personnes ne nous paraissent pas devoir être rattachées à la famille *Cerjat* de Moudon. Ils paraissent descendre d'un Jean *Cerjat*, de la paroisse d'Allinges, cuisinier du duc de Savoie, bourgeois de Morges en 1455-1482, et qui fut peut-être le père de Jean *Cerjat*, notaire et citoyen de Genève en 1495.

## HUITIÈME GÉNÉRATION

---

### VIIIa. — Jean-Jacques

Jean-Jacques Cerjat, fils de Jacques, châtelain de Moudon, et de Françoise Cavin, est mentionné pour la première fois en 1530. Il est du conseil de Moudon qui, au moment de l'expédition bernoise sur Genève, le charge d'inspecter les postes du quartier du château. Le 6 juin 1531, il se marie et le conseil lui fait un cadeau. Il est envoyé en mission à Berne en octobre 1535. Rallié au régime bernois, il est nommé en 1540 châtelain de Cossonay où il avait pris femme. Nous avons son premier compte. Relevons-en ce détail curieux, qu'il eut à pourchasser dans son entourage même jeunes gens et jeunes filles qui violaient allégrement les édits de réformation. C'est ainsi que noble Sébastien de Sévery est condamné à 30 sols d'amende pour avoir joué aux quilles, noble Rose de Cossonay à 5 sols pour avoir porté des *paternoster*, nobles Nicolas et François Marchand, noble Louis d'Aigremont et plusieurs autres à 18 sols d'amende pour avoir dansé en chambre à l'occasion de fiançailles. De sa femme, il tient le 11 décembre 1543, une maison au bourg de Cossonay, d'autres biens dans cette ville, une terre en Malessert sur Perroy, le quart de la dîme de Bournens. En 1546, il amodie les biens importants du prieuré de Perroy. A ce moment, il quitte son office de châtelain. De 1547 à 1553, il devient receveur de la châtellenie de Vevey pour François de Luxembourg, vicomte de Martigues, « ce dont il fit grand profit », dit le chroniqueur Guillaume de Pierrefleur, qui lui adjoint un coreceveur, François Mayor de Lutry. Il rentre ensuite à Moudon, où il n'avait pas négligé ses intérêts ; il avait acheté en 1546 déjà la grange de Vallacrest, en 1555 une maison Rouldan en la place du Château, touchant la rive du moulin de Pierre

Bridel, et l'année suivante des cens à Bressonnaz. A ce moment, il est chargé d'affaires et procureur de Simon Wurstemberger, bailli de Moudon. Il avait passé en 1550 avec son frère François quernet pour la moitié de la métralie de Moudon (Pierre Cerjat tenant l'autre) et la seigneurie de Denezy. On a des reconnaissances en faveur des deux frères par leurs tenanciers à Denezy et dans toute la Broye en 1546 et 1565. Enfin, en 1568, il succède à son frère François comme châtelain de Moudon, et la ville le charge de réclamer à Berne au sujet d'innovations en matière d'appels qui violent ses franchises. Il est encore châtelain en 1579, sinon jusqu'à sa mort. L'une de ses dernières opérations fut l'achat, le 12 mai 1576, de la seigneurie d'Allaman avec son frère et son fils aîné : ses nouveaux tenanciers à Féchy, Marterey, Etoy et Aubonne lui prêtent reconnaissance l'année suivante.

Jean-Jacques Cerjat testa le 14 février 1584 et il était mort le 3 septembre suivant. Il avait épousé le 6 juin 1531 *Madeleine Devenoge*, fille du notaire Humbert Devenoge de Cossonay. Ce qui n'empêche pas que son compte de 1540 porte cette mention : « Le dit châtelain a reçu de Madeleine Devenoge pour des danses faites en chambre en des fiançailles 18 sols ». Il amendait même sa femme (à moins qu'il ne s'agisse d'une parente). Il eut pour enfants :

1. *Jacques*, qui suivra.

2. *François*, qui suivra.

3. *Antoine*, donzel et syndic de Moudon en 1557, avec son frère François, capitaine de ville, qui agissait encore devant le conseil de Lausanne le 16 mai 1567 au nom de sa sœur Claudine, mais n'est plus mentionné dès lors. Il avait épousé n. *Jeanne Cherrel*, sœur de Marie, femme d'Alexandre de Veyriez, laquelle Jeanne était veuve à Lausanne en 1587. Dans son testament de 1584, Jacques Cerjat s'exprime ainsi : « Antoine mon fils a été désobéissant et fait beaucoup d'ennuis, fantaisie et regret, ne s'étant voulu ranger à mon conseil et s'étant

marié sans mon vouloir. Il a eu sa part, mais je laisse à sa fille Madeleine 1000 florins plus des vêtements, si elle se marie ». Cette fille :

a) *Madeleine*, fille d'Antoine, épousa en effet le 9 avril 1592 à Moudon *Jacques Frossard*, fils de François, bourgeois de Moudon. Son oncle François lui légua encore en 1598 tous les biens qu'il avait à Cossonay.

4. *Guigone*, mariée en 1566 (contrat du 1<sup>er</sup> septembre) à *François Charrière*, fils de Claude et de Jeanne de Monthey, syndic de Cossonay en 1542 et châtelain au même lieu en 1550-1575.

5. *Claudine*, qui épousa : 1. à Moudon le 22 mars 1562 (contrat du 1<sup>er</sup> mars) *François Gruz*, fils de Jean Gruz, donzel de Lutry, et de Jeanne de Monthey, mort avant 1566, — 2. en 1570 *Claude de Dortans*, coseigneur de Saint-Cierges, fils de Pierre, seigneur de l'Isle et de Bercher, et de Jacqueline de la Baume.

### VIIIb. — François

*François*, fils de Jacques Cerjat et de Françoise Cavin, devait être roi du Papegay de Moudon en 1535, mais il y renonça sans doute en raison de la mort de son père le châtelain. Il est titré de coseigneur de Denezy dès 1544. Le 6 mai 1545 « Wolfgang d'Erlach, écuyer, seigneur de Jegistorff, bailli de Moudon » laude l'achat fait (le 10 avril 1544) par François Cerjat, « écuyer et donzel de Moudon » et son frère Jacques, de la maison de Jean de Villaz, à la rue du château de Moudon. Il acquiert le 29 juin 1556 des cens à Bressonnaz de l'ex-chanoine Amédée Ravier. Le 15 novembre 1564, il est qualifié de seigneur de Denezy, coseigneur de Saint-George et d'Allaman. Coseigneur de Saint-Georges par sa seconde femme Guillauma Challet. Coseigneur d'Allaman du même chef, mais ce domaine ne fut définitivement acquis par lui et son frère Jacques que le 12 mai 1576.

François Cerjat devint, au début du régime bernois, juge des fiefs nobles du pays de Vaud. En cette qualité, le 7 décembre 1553, il prononce la saisie du château d'Oron sur le comte de Gruyère, et il assiste le 27 juillet 1555 à la remise de ce château à Hans Steiger de Berne. Il est châtelain et lieutenant baillival de Moudon du 4 avril 1554 au 13 novembre 1566. Son frère Jacques le remplaça. François testa le 25 septembre 1575 en faveur de ce frère, lui substituant son fils François et son petit-fils Philippe, enfant de son neveu Jacques, puis ses nièces Claudine de Dortans et Guigone Charrière, puis sa petite-nièce Urbaine, sœur de Philippe, et enfin ses neveux Pierre et Jacques Chausse, d'Estavayer. Il donna en même temps 1000 florins à son fils donné Jeannod.

François Cerjat n'eut aucun enfant de ses deux femmes : 1. *Claudine* (on n'a pas son nom de famille), dont il divorça par sentence du Sénat de Berne du 24 mai 1549, — 2. en 1549 (contrat du 25 août) *Guillauma Challet*, fille de Louis Challet de Perroy, seigneur de Saint-Georges, et de *Clauda Favre* de Begnins, sœur de Urbain Challet qui épousa son neveu Jacques Cerjat. Elle lui apporta tous ses biens, et lui-même donna à sa femme 450 écus d'or au soleil. Les baillis de Morges et de Nyon assistèrent à la cérémonie. *Guillauma* mourut avant 1570, laissant à son mari l'usufruit de ses biens. Celui-ci vécut dès lors à Perroy où il mourut probablement.

---



## NEUVIÈME GÉNÉRATION

---

### IX<sub>a</sub>. — Jacques

Jacques le jeune, fils de Jacques et de Madeleine Devenoge, est mentionné pour la première fois le 11 février 1561 au moment de son mariage avec *Urbaine Challet*. Il est majeur le 27 mai 1566, et agit à Denezy au nom de son père. Il mourut très jeune, avant le 10 juillet 1573, date à laquelle sa veuve se remaria avec Pierre Loys de Denens, fils de Sébastien Loys de Lausanne et de Jeanne Cornillon. Elle vivait encore le 15 février 1611 ; son fils Philippe la nomme alors tutrice substituée de ses propres enfants.

Jacques eut de son mariage avec *Urbaine Challet* trois enfants :

1. *Philippe*, qui suivra.
2. *Jacques*, baptisé à Moudon le 19 mars 1568, mort avant 1575, puisqu'il n'est pas mentionné par son grand-oncle François.
3. *Urbaine*, à qui ce dernier légua 200 écus d'or, le 28 septembre 1575, en faisant d'elle son héritière substituée. On ne sait ce qu'il advint d'elle.

### IX<sub>b</sub>. — François II

*François Cerjat* le jeune, fils de Jacques et de Madeleine Devenoge, est cosyndic de Moudon en 1557, avec son frère Antoine. Son oncle François fait de lui son héritier en 1575, de même son père Jean-Jacques en 1584. Il est qualifié de seigneur de Denezy avec son neveu Philippe dans un terrier de 1584, de seigneur d'Allaman en 1586, dans un procès avec Dominique Crousaz, et de châtelain de Moudon le 6 février 1596 et en octobre 1601. Il possède en 1589 avec son neveu Philippe

des biens à Rueyres, Torny-le-Grand, Vuissens, Démoret, Ursy, Ecublens, Chapelle-Vaudanne, Possens, Hermenches et la grange de Crousaz. Le 13 juin 1595, il passe reconnaissance en faveur de Messieurs de Berne pour cinq maisons au château de Moudon, et le 24 avril 1606 pour des biens en Malessert, dépendants du prieuré de Perroy. François II Cerjat testa le 24 décembre 1598 en faveur de sa fille, mais vivait encore le 31 janvier 1606, date à laquelle il vend au notaire Moïse Bettex de Morges le fief Marchand, à Penthaz, provenant de sa mère. Il était mort le 25 juin suivant, — laissant un testament perdu — suivant lequel il léguait 500 florins à l'hôpital de Moudon.

François Cerjat avait épousé : 1. à Moudon le 3 septembre 1570 (contrat du 21 avril signé à Morat) *Salomé d'Erlach*, fille de Wolfgang d'Erlach, bailli de Moudon, et de Catherine de Diesbach, — 2. en 1583 *Dorothee de Diesbach*, laquelle testa en 1589, mais vivait encore en 1607. Son mari lui donna dans son testament 600 écus de 5 florins.

Il n'eut qu'une fille du second lit :

1. *Jeanne-Françoise*, mariée le 10 octobre 1595 à Moudon, (contrat du 10 avril) à *Jean-Jacques de Wattenvyl*, fils de Jean-Jacques, avoyer de Berne, et d'Anne d'Erlach, fille elle-même de Michèle Cerjat. Son père l'avait fait héritière de ses biens, notamment du château d'Allaman, en spécifiant que celui-ci devait revenir à son fils aîné, si elle en avait plusieurs. Mais le 12 septembre 1606, elle et son mari cédèrent à leur cousin Philippe Cerjat tous leurs droits à l'héritage de son père François et de son grand-oncle François, le premier seigneur d'Allaman, moyennant le versement de 11.000 écus à effectuer dans le délai de six ans.

---

## DIXIÈME GÉNÉRATION

---

### X. — Philippe

Philippe Cerjat, fils de Jacques et d'Urbaine Challet, était petit enfant à la mort de son père en 1573, puisqu'il est encore, le 14 février 1584, sous la tutelle de son oncle François II. Il hérita en 1575 de son grand-oncle François 1<sup>er</sup> et en 1584 de son grand-père. Qualifié précédemment de seigneur de Rochefort, il porte dès lors les titres de coseigneur de Denezy et d'Allaman. Le 11 mars 1592, il partage avec son oncle, celui-ci gardant Allaman et la métairie de Moudon, et Philippe la seigneurie de Denezy, la grande maison de Moudon et les domaines de Belflory et de Valacrest. Le contrat qu'il passa le 12 septembre 1606 avec Hans-Jacob de Wattenvyl, mari de sa cousine Françoise, fit rentrer dans ses mains l'ensemble des biens de sa famille. C'est pourquoy, c'est lui qui, le 12 février 1609, intervient comme seigneur d'Allaman dans un conflit de droits avec les communiens de Féchy. Berne lui avait affermé en 1591 les revenus des cures de Moudon et de toute la région, et ses terriers et rentiers témoignent de la grande étendue de ses fiefs et revenus dans la Broye, à la Côte et jusque vers Estavayer et Romont.

Philippe Cerjat avait été en 1587 à la tête du contingent de Moudon au siège de Mulhouse. Il est métral à titre héréditaire, banneret en 1589, châtelain et lieutenant baillival dès 1606. C'est le personnage le plus en vue de Moudon. En 1602, il transforme l'ancienne demeure des vidomnes, acquise des Glane, en un château qui, de son premier titre nobiliaire, prend le nom de Rochefort. Ce nouvel édifice, sur la place du château, près de la fontaine de Moïse, est orné d'une salle d'apparat aux armoiries des familles alliées à la sienne, celle des Joffrey

notamment où il avait pris femme riche deux ans auparavant.

La ville de Moudon délègue Philippe Cerjat à l'assemblée des Bonnes villes à Lausanne le 4 avril 1590 où l'on va traiter d'un nouvel impôt réclamé par Berne. Le 30 août 1592, il va discuter à Berne de la monnaie; le 25 février 1595 encore au sujet des impôts; en 1603, à plusieurs reprises, en compagnie des délégués des autres villes pour s'opposer à l'introduction de la vente du sel marin, innovation qui chicanait fort les Vaudois. Il n'est point de question importante qui fût réglée sans lui au conseil de Moudon. Le 28 novembre 1614, il est avec son cousin Gamaliel de la Tour, seigneur de Vulliens, châtelain de Vevey, à la tête d'une consortium de châtelains qui amodient de Berne, pour 33.000 écus de 25 batz de rente annuelle, tous les revenus des bailliages du pays, moins ceux des abbayes et des hôpitaux de Bonmont et de Villeneuve. L'amodiation se poursuit après sa mort.

Carrière brillante et brève. Philippe mourut entre le 15 février et le 10 juillet 1617. Il avait testé le 15 février 1611, faisant héritiers ses deux fils et léguant 5.000 florins à chacune de ses filles, dont trois déjà mariées avaient reçu 3.000 florins à titre de dot. Il instituait pour tuteurs de ses enfants mineurs sa femme, sa mère, ses beaux-parents et à leur défaut son cousin de Tavel et ses beaux-frères Jean de Villarzel, coseigneur de Delley, et Guillaume Buttex, ancien banneret de Moudon.

Philippe Cerjat s'était marié deux fois : 1. le 13 juin 1585 à Moudon (contrat du 18 avril) avec *Louise-Françoise de Lutry*, fille de Claude Mayor de Lutry et de Marguerite de Gléresse, laquelle paraît être morte en février 1597 en couches de son fils Jonas. Elle avait reçu de son père 700 écus d'or de dot, et de son mari un augment de 850 écus. — 2. le 20 janvier 1600 dans l'église de Vevey (contrat du 24 septembre 1599) *Jacqueline Joffrey*, fille d'André Joffrey, bourgeois et conseiller de Vevey, et de Jeanne Blanc, héritière du vidomnat de Châtel-Saint-Denis. Son père, qui était fort riche, lui donna 1.500 écus d'or de dot,

et sa mère 500 écus ; auxquels Philippe ajouta 1.000 écus à titre d'augment. Elle survécut à son mari. Elle donna le 22 août 1629 à ses fils quittance de la restitution de son augment de dot, et mourut de la peste à Moudon le 6 novembre 1636.

Philippe eut de Louise de Lutry sept enfants :

1. *Esther*, baptisée à Moudon le 27 juillet 1585, morte le 12 juin 1665, ayant survécu à quatre maris. Elle avait en effet épousé : 1. à Moudon le 30 novembre 1603 (contrat du 3 juillet) *Jean de Pierre*, seigneur de Giez et de Lignerolle. Elle eut 3.000 florins de dot et 2.583 d'augment. Son mari était mort le 7 juin 1618. — 2. à Saint-Saphorin, en 1625, *N. de Gruffy*, bourgeois de Saint-Saphorin, — 3. *Daniel de Crousaz*, fils de Siméon de Crousaz et de Rose Cornilliat. — 4. le 1<sup>er</sup> février 1637, à Saint-Saphorin, *Benoît de Mellet*, bourgeois de La Tour de Peilz. — 4. le 4 juin 1642 à Lausanne *Abraham de Montherand*, banneret du Pont, fils de Pierre de Montherand et de Marie de Lalex, mort le 8 février 1650.

2. *Sébastienne*, baptisée le 10 juillet 1587, qui épousa : 1. en 1604 (contrat du 15 février) *François Gantin*, capitaine et châtelain de Lutry, fils d'Aimé Gantin et de Guillaume Grand, vivant en 1614. — 2. le 25 octobre 1621 *Stephan Doxat*, banneret d'Yverdon, fils de Pierre Doxat et d'Eve Masset.

3. *Françoise*, baptisée le 11 avril 1589, morte le 9 mai 1655. Mariée en 1608 (contrat du 8 avril) à *Pierre d'Estavayer*, banneret de Moudon, fils de Jean d'Estavayer, seigneur de Bussy, Forel et Mézières, et de Benoîte de Blonay.

4. *Marguerite*, baptisée le 29 juin 1591, morte jeune.

5. *Jacques*, baptisé le 4 janvier 1593, mort jeune.

6. *Benoîte*, baptisée le 16 juillet 1594, morte jeune.

7. *Jonas*, baptisé le 15 février 1597, mort jeune.

De Jacqueline Joffrey, sa seconde femme, Philippe Cerjat eut onze enfants, soit :

8. *Daniel*, né le 5 juin 1601 et baptisé le 16, qui suit.

9. *Barbara*, née le 16 septembre 1603, baptisée le 29, morte le 9 novembre 1603.

10. *Pierre*, né le 7 octobre 1609, baptisé le 13, mort le 2 août 1613, de la peste.

11. *Jacques-François*, né le 7 décembre 1605, baptisé le 24, qui suivra.

12. *Urbaine*, née le 7 janvier 1607, baptisée le 27, morte après 1673. Elle épousa à Grandson le 15 avril 1627 (contrat du 17 novembre 1626) *Jean-François de Molin*, seigneur de Montagny et de Treytorrens (1608-1656), fils de François de Molin et de Madeleine Hoegger. Elle reçut 9.000 florins de dot, plus quatre robes, une de velours, une de satin, une de taffetas et une d'étamine.

13. *Anne-Marie*, née le 28 août 1608, baptisée le 6 septembre, mariée (avant le 25 janvier 1635) à *Jean-François de Martines*, seigneur de Burjod, Pailly et Saint-Georges, châtelain de Rolle, fils de Jean-François et de Benoîte Goumoëns, fille elle-même de Jean Goumoëns, bourgeois de Lausanne.

14. *Paul*, né le 25 mars 1610, mort le 4 mai suivant.

15. *Philippe*, né le 11 août 1611, baptisé le 20, mort au temps où son père « était aux vendanges à Allaman ».

16. *Jacqueline*, née le 25 septembre 1612, baptisée le 19 octobre, laquelle épousa : 1. en 1636 (contrat du 2 septembre) *Daniel Badel*, seigneur du Marterey, châtelain de Bursins, fils d'Urbain Badel et de Claudine de Livron, mort avant le 9 novembre 1646. — 2. avant 1648, *Claude de La Fléchère*, châtelain de Nyon, fils de Claude de La Fléchère et de Peronne Barral.

17. *Judith*, née le 8 février 1614, baptisée le 24, vivante en

1673. Elle épousa : 1. à Moudon le 30 avril 1633 *François Crausaz*, seigneur de Corsier sur Lutry, châtelain de Lutry, fils de Pierre Crausaz et d'Anne Arnod dite Nicod de Moudon, né en 1611 et qui testa le 2 mai 1652. — 2. le 8 janvier 1663 *Jean-Pierre Favey*, notaire de Pompages, puis châtelain de Lutry. Elle fut inhumée auprès de son premier mari, dans la chapelle des Mayor au temple de Lutry.

18. *Ursule*, née à Moudon le 11 juillet 1615, morte à Berne le 8 janvier 1701. Elle épousa : 1. avant 1644, *Gamaliel Maillardoz*, capitaine et banderet de Cully, fils de Claude, châtelain de Cully, et de Susanne de Tavel. — 2. le 30 juin 1650, à Grandvaux (contrat du 3 avril) *François-Louis de Graffenried*, banderet de Berne, seigneur de Gerzenstein, bailli d'Yverdon, fils de Gaspard de Graffenried. — 3. en 1662 (contrat du 16 décembre) *Christian de Willading*, banderet de Berne, trésorier du pays Romand en 1670, mort en 1694, fils de Gaspard. Son portrait, de 1661, est propriété de M. Charles de Cerjat, à Paris. On a d'elle une correspondance de famille assez curieuse. Elle commence par une lettre à son frère se soumettant à sa décision en ce qui concerne son second mariage. Elle se termine par un mémoire d'elle, postérieur à 1694, dans laquelle elle se plaint de n'avoir pas reçu une part équitable de l'héritage de ses parents. Elle dit entre autres : « Quant à l'héritage de feu Madame Jacqueline de Joffrey, notre très honorée mère, qui a eu dix mille écus de dot de mariage sans comprendre les bagues et joyaux, chaîne d'or qu'elle a eu de feu Madame notre grand-mère et autres belles nippes, aussi une belle chaîne d'or qu'elle a eu de ses parrain et marraine qui n'avaient point d'enfant. Aussi notre très honoré père, quand il prit notre très honorée mère, lui donna un beau don gratuit parce qu'il était veuf et qu'elle était fille ; lui fallut payer un chapelet, lui donna aussi une chaîne d'or pesant 100 pistoles, avec des autres petites et des bracelets et des médailles d'or, bague pour la coiffe d'or et plusieurs autres belles bagatelles, de tout cela je n'ai eu que 1400 écus petits ».

19. Un fils posthume, mort peu après sa naissance, dont il est question dans un compromis de famille du 10 juillet 1617.

Philippe Cerjat a écrit de sa main la date de son second mariage et celles de la naissance des enfants de Jacqueline Joffrey, sur une feuille volante rédigée à la naissance de Judith et complétée par la mention d'Ursule, née un an avant sa mort.



## ONZIÈME GÉNÉRATION

### XIa. — Daniel

Daniel, fils de Philippe Cerjat et de Jacqueline Joffrey, naquit à Moudon le 5 Juin 1601, et y fut baptisé le 16, du même mois. Il était encore mineur à la mort de son père en 1617, et fut placé avec les siens sous la tutelle de sa mère. Devenu majeur, il prit de préférence le titre de seigneur d'Allaman, alors que son cadet Jacques-François porta celui de seigneur de Denezy. Mais les reconnaissances de leurs tenanciers, de 1623 à 1640, montrent qu'ils possédaient ces deux seigneuries et leurs dépendances en commun. Le principal document de ce genre est la reconnaissance que les deux frères firent à Leurs Excellences de Berne le 30 octobre 1627 pour la moitié de la métairie de Moudon (le seigneur de Syens Antoine Tillier tenant l'autre), de l'entier de la seigneurie de Denezy et des biens de la cure de Denezy et du prieuré de Saint-Maire au même lieu. Toutefois, le 7 décembre 1638, un partage amical entre les deux frères donna à Daniel les biens situés rière le bailliage de Morges.

Pour la métairie de Moudon, la reconnaissance rappelle l'hommage prêté par Rodolphe Cerjat le jeune et ses cousins Humbert et Gui, et leurs successeurs. La métairie donne droit aux 3 sols d'émoluments pour les clames (plaintes), 6 deniers pour les bamps (amendes) de soixante sols, 2 sols dus par chaque boulanger, 3 sols et 4 deniers de chaque cordonnier, un salignon de sel le lundi et le mardi, au marché et les jours de foire, 3 deniers par aune de drap (avec obligation pour le métal de signer les aunes). A l'exercice de la métairie est joint celui de la maréchaussée dans tout le mandement et châtellenie de Moudon, et qui rapporte dix muids d'avoine par an. De même les langues des grosses bêtes qui se vendent au mazel, la bottolière (droit

sur la vente du vin) de la maison du seigneur, à Moudon. Le métral perçoit encore une part de la dîme d'Hermenches, de celle de Vucherens, la Rappaz et Sarrandens, indivise avec les Glane et les Blonay.

Les nobles Daniel et Jean-François Cerjat — soit leur mère Jacqueline Joffrey en leur nom — tiennent en fief noble et lige de Leurs Excellences la seigneurie de Denezzy, comprenant diverses terres, l'une d'elles touchant la terre de l'abbaye des cordonniers de la ville de Berne, une autre située devant les murailles du château vieux de Denezzy. Plus 38 florins, 9 sols, 7 deniers, maille, picte, vingt et quatrième et quarante huitièmes de denier, 3 coupes et un sixième quarteron de froment, 3 coupes et une fraction de messel, une coupe de seigle, trois chapons et  $1/2$ ,  $1/4$ ,  $1/8$ ,  $1/12$ ,  $1/48$  et  $1/96^e$  de chapon de cens à Denezzy, 3 quarterons de froment, 2 florins, 1 sol et 7 deniers à Moudon, d'autres revenus semblables à Rossenges, Bussy, Thierrens, Correvon, Ogens, Carrouge, Vucherens, Prévondavaux. Plus bamp, barre, clame, saisine, connaissance, adjudication, directe seigneurie, mère, mixte impère et ommimode juridiction à cause de leur château de Denezzy, sur toutes les pièces dépendantes de leur fief, les chemins et les pâquiers communs, sous réserve du dernier supplice et de la chevauchée relevant du château de Moudon. Plus les corvées de charrue trois fois l'an, remplaçables par 12 deniers, 2 chapons par focage, une coupe d'avoine, le charriage du foin et du chanvre (rachetable à 12 deniers), trois bichets de froment pour le four et la messellerie, les habitants devant tenir le four en bon état.

Les nobles Cerjat tiennent encore par cession de Leurs Excellences des 2 juin 1558 et 9 juillet 1574 les biens de la cure de Denezzy et du prieuré de Saint-Maire, notamment la maison de la cure où réside maintenant le ministre, un « cours » de maison et une autre maison touchant la maison du seigneur, une autre maison encore touchant la maison du seigneur à vent, et une autre « des dits seigneurs de leur ancien domaine à bise »,

la dîme des novalles et des nascents, la moisson et les prémices dues par les paroissiens, la dîme de Denezzy et de Prévondavaux, les nobles Cerjat ayant en retour l'obligatoïn d'entretenir le ministre de Denezzy.

Daniel Cerjat ne paraît pas avoir joué de rôle politique à Moudon. Il testa le 31 décembre 1643 et mourut le 6 janvier de l'année suivante. Il fut marié deux fois : 1. le 29 avril 1627 à Moudon (contrats du 2 avril et du 9 mai) avec *Madeleine de L'Isle*, fille de Melchior de L'Isle, écuyer, Dr et professeur es lois en l'université de Bâle et conseiller du prince de Hesse, et d'Elisabeth Coves. Daniel étant assisté de n. Girard des Bergeries, professeur en théologie et langue sainte en la cité de Lausanne. Madeleine reçut en dot 2.000 goulden ou florins d'Allemagne de 15 batz l'un, et pour 1000 florins de vêtements. Son époux lui donna l'augment coutumier, plus 200 ducats d'or de bagues et bijoux, plus encore 100 ducats d'or pour le morgengab. Madeleine de L'Isle mourut en décembre 1638, suite de couches, semble-t-il. —2. le 6 décembre 1640 à Allaman, avec *Susanne Roset*, fille de Michel Roset le jeune, procureur général, puis syndic de Genève. Daniel note dans le cahier où il inscrit les naissances, mariages et décès des siens, qu'il a vu la Damoiselle Susanne Roset pour la première fois le 29 mars 1640, qu'il s'est fiancé le 23 juin et marié le 6 décembre 1640. Devenue veuve, elle se remaria le 15 mars 1649 à David d'Aubonne, châtelain de Morges.

De Madeleine de L'Isle, Daniel Cerjat eut :

1. *Anne-Marie*, baptisée à Perroy le 16 août 1628, morte le 19 janvier 1692, qui épousa le 14 septembre 1650 à Essert près d'Ependes *Jean de Martines*, fils de François de Martines, seigneur de Pailly (et d'Elisabeth-Catherine de Senarclens ?).

2. *Jean-Melchior*, qui suivra.

3. *Françoise-Elisabeth*, née le 5 février et baptisée à Allaman le 15 février 1630, morte le 5 avril suivant.

4. *Philippe-François*, né le 12 février et baptisé à Perroy le 6 mars 1631, mort célibataire au même lieu le 25 avril 1696.

5. *Jean*, qui eut en 1633 pour parrain Esaie de Chandieu, seigneur de L'Isle et ambassadeur de France auprès des Ligues protestantes.

6. *Nicolas*, né en 1636, dit M. de *Rochefort*, dès 1662, capitaine au service de l'électeur de Brandebourg, mort à Darmstadt le 6 décembre 1672. Il possédait en 1658 des biens et dîmes à Allaman, Aubonne et Féchy et testa le 20 septembre 1666 en faveur de son frère Jean-Melchior.

7. *Marc*, né le 15 octobre 1638, baptisé à Perroy le 2 novembre 1638, mort à Allaman le 12 septembre 1639.

De Daniel Cerjat et de Susanne Roset sont issus :

8. *Jeanne*, née le 8 février et baptisée à Allaman le 28 février 1642, mariée en 1659 à *Jean d'Aubonne*, fils de Daniel, seigneur de Préverenges, châtelain de Morges, et de Marie Morlot.

9. *Daniel*, né le 3 août et baptisé à Allaman le 5 août 1643.

## XIb. — Jacques-François

*Jacques-François*, seigneur de Denezzy, second fils de Philippe Cerjat et de Jacqueline Joffrey, naquit le 7 décembre 1605 et fut baptisé le 24 du même mois. Il figure déjà le 13 février 1636 en qualité de lieutenant baillival et châtelain de Moudon, exerça conjointement les fonctions de métral, et jusqu'en 1647 celles de mayor de Lucens. En 1629, il reconstruisit la maison des Cerjat à Moudon, touchant celle de Rochefort, œuvre de son père. En 1643, il reprit de son frère Daniel une autre maison à Moudon, située en la rue du château, près du jadis temple. Il testa le 1<sup>er</sup> juillet 1651, étant malade, « recommandant humblement son âme au bon Dieu auquel elle appartient, priant de la recevoir en son Saint royaume de Paradis, au nom de son fils bien aimé, notre Sauveur et rédempteur Jésus-Christ,

lequel est mort pour nos péchés et ressuscité pour notre justification ». Dans ce testament, écrit de sa main, il institue comme héritiers ses fils, leur substituant ses neveux Melchior et Nicolas Cerjat (Philippe n'est pas nommé). Il constitue sa femme Susanne de Molin tutrice de ses enfants « qu'elle fera instruire dans la crainte de Dieu et selon leur qualité, gérant leurs biens de l'avis de sa mère (Mme de Molin) et ses parents et de la justice de Moudon ». Il mourut le 26 août 1651.

Jacques-François épousa à Ressudens le 24 février 1628 (contrat du 3 octobre) *Susanne de Molin*, fille de Christophe de Molin, bourgeois et conseiller de Grandcour, et d'Anne de Villarzel. Susanne était sœur de Judith de Molin, femme de n. David Fivat, Dr et médecin de Payerne. Les deux filles se partagèrent le 24 mars 1638 les biens de leur père. Jacques-François reçut au nom de sa femme le domaine de Mur, la moitié des vignes de Bevaix et des créances rière Bevaix et Boudry, des revenus dans la seigneurie de Cheyres et aux environs. Le 9 juin 1665, les deux femmes, veuves toutes deux, se partagèrent encore les biens de leur mère, Anne de Villarzel. Susanne reçut la maison de Grandcour et les biens de la famille au dit lieu, les biens de Cortailod et la moitié des lettres de rente. Mme Cerjat testa le 19 décembre 1670, en faveur de ses fils et des enfants de ses deux filles. Elle mourut le 18 mai 1675. Notons ici que Susanne de Molin, ses enfants et descendants, furent admis le 3 mai 1666 à la bourgeoisie de Grandcour.

Jacques-François Cerjat et Susanne de Molin eurent pour enfants :

1. *François*, baptisée à Moudon le 8 septembre 1629, morte enfant.
2. *Anne*, baptisée le 1<sup>er</sup> novembre 1632, morte enfant.
3. *Susanne*, née vers 1643, mariée à Moudon le 24 novembre 1656 (contrat du 24 août) à *Gamaliel de Tavel*, fils de Jacques de Tavel, seigneur de Vulliens, et d'Ursule Joffrey. Elle reçut

20.000 florins de dot en lettres de rente et son mari lui donna l'augment « en forme de l'ancienne coutume de Moudon ». Elle mourut le 6 novembre 1665.

4. *Abraham*, baptisé à Moudon le 5 avril 1635, filleul d'Abraham Wurstemberger, bailli de Moudon, et de sa femme ; mort jeune.

5. *Jacqueline*, baptisée le 29 novembre 1640, morte en mai 1658.

6. *Daniel*, qui suit.

7. *Agathe*, baptisée le 9 novembre 1645. Elle épousa le 27 avril 1668 (contrat du 27 mars) *Etienne Quisard*, fils de Jean-Jacques, seigneur de Crans et de Genollier, et de N. Bulet. Elle reçut 20.000 florins de dot, 1000 florins pour ses habits nuptiaux, plus la moitié de l'héritage de sa sœur Jacqueline. Son beau-père lui assura un augment de 10.000 florins, plus 100 pistoles pour ses bijoux et la jouissance de 26.500 florins de biens. Elle mourut en couches le 11 décembre 1670.

8. *François*, baptisé le 27 janvier 1648, mort jeune.

9. *Jean-François*, qui continua la descendance.

---

## DOUZIÈME GÉNÉRATION

---

### XIIa. — Jean-Melchior.

Jean-Melchior, fils de Daniel Cerjat et de Madeleine de L'Isle, naquit à Perroy en 1632, devint seigneur d'Allaman à la mort de son père en 1645, avec ses frères. Il fit partage le 26 décembre 1659 avec Nicolas, lui se réservant la seigneurie d'Allaman, Nicolas conservant les biens de Moudon et aux environs, plus 12.000 florins sur la terre d'Allaman, avec le droit de porter pendant sa vie le nom de Rochefort. La part de Nicolas lui revint d'ailleurs à sa mort en 1672, suivant testament du 20 septembre 1666. Il fit rénover ses titres d'Allaman en 1666. On a de lui une volumineuse correspondance avec son cousin de Denezzy, touchant essentiellement à leurs affaires de famille. Il mourut en mai 1710, âgé de plus de quatre-vingts ans, après avoir testé le 31 décembre 1655 en faveur de son frère Nicolas, puis le 8 avril 1697, au château d'Allaman, faisant héritier son fils aîné Nicolas, laissant le cadet Pierre-Gabriel à sa légitime, substituant à Nicolas les enfants de son cousin Jean-François de Denezzy. Ce testament, avec un codicile du 4 juin 1707, fut homologué le 20 mai 1710 par le Conseil de Moudon. Il donna lieu à de longs procès entre ses deux fils, puis entre Nicolas et ses cousins de Denezzy.

Jean-Melchior Cerjat avait épousé, le 18 juin 1660, *Susanne d'Aubonne*, fille de Bernard d'Aubonne, seigneur de Lussy et de Crassier, et de Susanne de Gingins. Elle mourut en couches à Allaman le 21 février 1676. Il en avait eu dix enfants.

1. *Nicolas*, qui suit.

2. *Pierre-Gabriel*, dit M. de Féchy, né le 23 juin 1662 sous le signe du Verseau, baptisé le 1<sup>er</sup> août à Allaman. Il suivit la carrière militaire et fut tué à la bataille de Villmergen le

25 juillet 1712, à la tête d'un bataillon. Il avait testé le 18 décembre 1710 en faveur de ses sœurs Jacqueline et Hélène, leur substituant son neveu Melchior. Homologation à Morges le 20 septembre 1712.

3. *Marie*, née le 16 novembre 1663 à Allaman sous le signe de la Balance, baptisée le 29, morte le 29 avril 1695 testant oralement, en présence de ses parents, léguant à sa sœur Jacqueline les biens qu'elle tenait de sa mère et donnant 10 pistoles aux pauvres.

4. *Mathieu*, né le 21 octobre 1665, sous le signe du Mouton, baptisé le 19 novembre, mort le 27 juillet 1684 en Catalogne où il était cadet dans la compagnie de M. de Sacconay.

5. *Jacqueline*, née à Allaman le 5 janvier 1667 sous le signe du Lion, baptisée le 20 janvier, laquelle approuva le 10 février 1738 le testament de sa sœur Hélène.

6. *Susanne*, née le 17 septembre 1668 sous le signe du Scorpion, baptisée le 30 décembre, morte le 29 octobre 1669.

7. *Hélène*, née le 30 mai 1670 sous le signe du Poisson, baptisée le 5 juin. Elle épousa : 1. le 31 juillet 1719 à Pully, *Esaïe Arlaud*, châtelain de Prilly et de Mézery. — 2. *Jean-Louis Vulliamoz*, citoyen de Lausanne et châtelain de Pully. Devenue veuve, sans enfant, elle testa le 26 janvier 1738 en faveur de son neveu Melchior, fils de Nicolas. Elle mourut à Pully au début de février 1738.

8. *Daniel-François*, né le 22 mars 1672 (Taureau), baptisé le 14 avril, mort le 1<sup>er</sup> octobre 1673.

9. *Jeanne*, née le 30 mars 1673, « le dimanche de Pâques sous le signe du Bouc », baptisée le 11 avril et morte le 27 avril suivant.

10. *Susanne*, née le 18 mars 1675 (Poisson), baptisée le 13 mai, morte le 22 janvier 1681.

Jean-Melchior a noté lui-même ces dates d'état-civil.

---



## XIIb. — Daniel.

Daniel Cerjat, fils aîné de Jacques-François, seigneur de Denezy, et de Susanne de Molin, naquit à Moudon et fut baptisé le 29 mai 1643. Il succéda à son père avec son cadet Jean-François sous la tutelle de leur mère. Il est au conseil de Moudon en 1669, reprend le 30 mars 1671 les fonctions quasi-familiales de châtelain et lieutenant baillival, charge qu'il remplit pendant dix ans tout en séjournant — le premier des siens — à Lausanne une partie de l'année. Il acheta, le 12 avril 1666, d'Abraham Dutoit sa maison à Moudon, rue de Grenardaz, pour le prix de 7.055 florins, et eut avec les commissaires rénovateurs bernois au sujet de ses droits de juridiction à Moudon, des conflits au sujet desquels son frère transigea après sa mort. Daniel avait testé à Morges le 28 juillet 1664 en faveur de Jean-François. Depuis, il se maria, et fit le 2 décembre 1680 un nouveau testament, cette fois-ci en faveur de sa femme. Il mourut l'année suivante, le 7 juillet 1681.

Daniel « Serjact » avait épousé le 16 janvier 1670 à Concise (contrat du 3 novembre 1669) *Ursule Mey*, fille de feu Wolfgang Mey, du Grand Conseil de Berne, et de Jeanne Sturler. Elle apportait 3.000 livres bernoises de dot, son fiancé lui remettait 1.000 livres de morgengab, plus 100 écus pour ses bijoux. Devenue veuve, elle fut en 1689 marraine de son neveu Melchior-Frédéric Cerjat. Elle était morte en 1700.

---

## XIIc. — Jean-François.

Jean-François Cerjat, dernier fils de Jacques-François et de Susanne de Molin, baptisé à Moudon, le 30 avril 1650, avait une année seulement à la mort de son père. Il fut placé sous la tutelle de sa mère. Devenu majeur, il entre au conseil, est syndic ou gouverneur de la ville en 1676, en même temps qu'il exerce la charge familiale de métral. En sa qualité de syndic, il eut avec son frère le châtelain Daniel, à réclamer à Berne au sujet de diverses questions, entre autres de la dépense nécessitée par l'envoi, en septembre 1673, d'un contingent armé à Bâle. Il estimait que cette dépense était contraire aux franchises de sa ville si jalousement défendues par les autorités. Débouté sur ce point, il obtint le 15 septembre 1677 satisfaction sur d'autres, après avoir présenté quarante-six titres de franchises. On le voit prendre part le 14 janvier 1679, à Nyon, à une assemblée des Bonnes villes, pour y discuter d'un nouveau projet d'ordonnance sur les mœurs et les procès. A la mort de son frère, il fut présenté le 14 juillet 1681 par le conseil de ville au bailli de Moudon comme châtelain et lieutenant baillival. Installé le 15 septembre dans cette charge, il l'exerça jusqu'à sa mort. Ces hautes fonctions et l'importance de sa famille lui donnaient, entre autres, droit d'user avec les siens, à l'église Saint-Etienne, d'un banc en noyer, fermé, près du chœur, le seul de son espèce (concession reconnue solennellement le 16 juin 1696). Elles lui donnaient surtout des charges importantes. Le 26 avril 1712, à la veille de la guerre de Villmergen, le général J.-F. Naegeli s'informe auprès de lui du nombre de soldats dont il peut disposer à Moudon et de l'arrivée du général de Sacconay, ami des Cerjat, dans cette ville.

Depuis longtemps, les droits de juridiction des Cerjat à

Moudon et à Denezzy faisaient l'objet de difficultés avec Leurs Excellences de Berne, comme en avaient à la même époque, aussi à Moudon, les Loys pour l'exercice de leur office du vidomnat. Le conflit était pendant depuis vingt ans. Il se termina le 14 mars 1691 par un compromis. Jean-François Cerjat céda à Berne tous les cens directs qu'il avait dans la ville de Moudon, à Bussy, la Crausaz et Vucherens, assujettit à fief tout ce qu'il possédait en franc alleu dans les grangeages de Valacrest, Bressonnaz, Belflory et Bussy, renonça à certains droits relevant de son office de la métralie. En compensation, Berne abandonna aux Cerjat des cens à Denezzy, les affranchit de cens et autres redevances dans les mêmes lieux, et transforma en fief noble le fief rural qu'était la maison de Jean-François Cerjat, à Moudon, afin qu'elle pût servir à l'avenir pour sa maison seigneuriale de Denezzy — où il n'y avait plus de château depuis deux cents ans au moins — avec puissance d'y pouvoir tenir sa justice, prison et torture pour Denezzy et autres lieux où il pourrait avoir juridiction. Cette maison de Moudon est, dans l'acte, située en la rue du Château, limitée par la rue à orient et midi, la Mérine à occident, la maison de Thomas Dutoit à bise, celle de Jean-Melchior Cerjat d'Allaman. à vent. Comme la compensation est insuffisante, le gouvernement bernois verse à Jean-François Cerjat une somme de 25.000 florins en obligations et lettres de rente. L'acte rappelle à ce propos que pareille concession avait déjà été faite aux seigneurs de Villardin (Loys), de Bussy (Estavayer) et à l'ancien bailli Zehender. Les documents du temps montrent en effet les seigneurs de Denezzy tenant cour de justice pour des procès de sorcellerie et de mœurs, sous réserve de la peine capitale à prononcer par Leurs Excellences.

Quelques semaines après cet arrangement, par acte passé à Berne le 31 mai 1691, Jean-François Cerjat achetait d'Anne-Marie de Villarzel, dame de Sepey, femme de Jean-Etienne Clavel, seigneur de Ropraz, l'omnimode juridiction, soit

seigneurie, sur Bressonnaz-dessus, avec les cens, usages, cela pour 3.000 florins. Ce n'était pas une acquisition considérable, puisqu'elle ne portait que sur quatre sujets, mais elle constituait le complément de l'accord précédent, parce qu'elle contribuait à arrondir et à fortifier le domaine des Cerjat à Bressonnaz. Aussi Sigismond, le second des fils du seigneur de Denezzy, prit-il dès lors le nom de M. de Bressonnaz.

Jean-François de Cerjat avait précédemment déjà, le 8 juin 1682, augmenté son domaine en achetant la coseigneurie de Mézières des hoirs de Daniel d'Estavayer. Le 2 juin 1705, il acquit de l'un d'eux, Samuel d'Estavayer, pour 3.200 florins de 4 batz, ce que celui-ci possédait encore de droits et de prétentions en ce lieu, ainsi qu'une maison à la rue du château de Moudon, côté Mérine. C'est en raison de ces achats que son fils aîné, Michel-Frédéric, s'appela M. de Mézières.

Le seigneur de Denezzy eut de sérieuses difficultés avec ses parents d'Allaman. Il vivait en très bons termes avec Jean-Melchior et l'on conserve de ce dernier une correspondance très amicale. Mais les fils du seigneur d'Allaman, Nicolas et Gabriel, s'étaient mis en mauvaise posture financière, et leurs affaires se compliquaient du fait que les Denezzy avaient conservé des droits sur les revenus d'Allaman. Il en résulta, à la mort de Jean-Melchior en 1710, un conflit qui se prolongea pendant plusieurs années. Une convention du 27 mars 1717 attribua à MM. de Denezzy la moitié de la terre d'Allaman. Finalement Nicolas, fils de Jean-Melchior, ayant fait discussion en 1723, les Denezzy durent reprendre toute la seigneurie.

Jean-François Cerjat mourut le 21 mars 1720, et fut enterré dans la chapelle de l'église Saint-Etienne à Moudon où sa pierre tombale existe encore. Il avait fait le 29 août 1691, un premier testament en faveur de ses jeunes enfants. Il en refit un autre le 20 juillet 1705, avec confirmation du 6 mars 1720, d'ailleurs dans le même sens.

Il avait épousé en 1683 (contrat du 25 août) *Marie-Elisabeth d'Erlach*, fille de Jean-Rodolphe, seigneur de la Schadau, avoyer de Berne, et de Rosine d'Erlach. Le contrat passé à Berne fixe d'abord les obligations de l'époux : 800 écus bernois d'augment, 200 écus d'or de morgengab (1) et les bijoux. En cas de veuvage, sa femme aura la tutelle de ses enfants. Si elle se remarie, elle reprend son apport et le morgengab ; si elle n'a pas d'enfant, ou si ses enfants meurent mineurs, elle recevra 9.000 livres bernoises de « Widerfall », plus 10.000 livres bernoises. Le seigneur de Denezzy se réserve de disposer de la moitié de ses biens. Le sénateur d'Erlach donne à sa fille une dot de 3.500 livres, elle aura les mêmes droits d'héritage que ses frères et sœurs, si sa femme meurt avant lui sans enfant, il recevra 3.000 livres de « Widerfall » (2). En cas de désaccord au sujet de l'interprétation du contrat, les parents seront arbitres. Le contrat est scellé des sceaux de l'avoyer de Berne Sigismond d'Erlach et du banderet de Willading. Marie-Elisabeth d'Erlach survécut à son mari. Elle passa elle-même, le 1<sup>er</sup> novembre 1724, en faveur de Leurs Excellences, quernet pour ses enfants touchant la seigneurie de Denezzy, la métairie de Moudon et d'autres biens, comme on le verra plus loin. Elle mourut le 26 mars 1744 à Vevey chez sa fille de Joffrey. Elle fut inhumée à Moudon auprès de son mari.

De Marie-Elisabeth d'Erlach, Jean-François Cerjat eut sept enfants :

1. *Rose*, baptisée à Moudon le 29 juillet 1684, qui eut le Conseil de ville pour parrain, et épousa N. *Jean Bulot*, bourgeois, conseiller et trésorier de Neuchâtel, Le contrat de mariage, qui n'est pas daté, dit *Serjatt*, à la mode de l'époque. Les deux fiancés se constituent avec tous leurs biens. *Rose*

---

(1) Le « Morgengab » est le cadeau du lendemain de noces.

(2) Le « Widerfall » est une somme prélevée au profit du survivant d'un conjoint mort sans enfant sur la dot ou l'augment qui, sans cette clause, aurait dû revenir aux héritiers légaux du mort, père, frère, etc.

reçoit 100 pistoles pour les bijoux. Si elle devient veuve, elle jouira de sa maison d'habitation et de 10.000 francs prélevés sur les biens de son époux. Son père lui assure à vie l'intérêt de 4.000 francs. Rosine de Cerjat testa à Neuchâtel le 11 octobre 1735, « son mari Jean Bulot, ancien maître des clefs de cette ville », étant encore vivant. Elle léguait 30 écus blancs aux pauvres de Neuchâtel, 100 écus à ceux de Moudon, et 20 louis d'or vieux à chacun de ses frères, neveux et nièces, payables à la mort de son mari, dont elle n'avait pas d'enfant. Héritier universel son neveu Jean-François-Maximilien de Cerjat, fils de Sigismond.

2. *Ursule-Françoise*, femme de *François-Louis de Graffenried*, seigneur de Carrouge, laquelle mourut à Denezly le 6 mai 1728.

3. *Michel-Frédéric*, qui suivra.

4. *Sigismond*, qui suivra.

5. *Marie-Elisabeth*, baptisée à Moudon le 21 novembre 1695. Elle épousa le 2 juillet 1722 (contrat du 28 avril) *Vincent-Sigismond de Joffrey*, fils de Jacques-François de Joffrey, seigneur de Saint-Légier, et d'Anne-Marie de Blonay. Elle reçut pour dot et trousseau 37.500 florins. Son époux lui donna 5.000 florins d'augment, 5.000 florins pour ses bijoux, en lettres de rente, 15 florins en argent et un « habit avec tout son assortiment pour le lendemain de ses noces ». Elle testa le 18 juin 1752, et mourut en novembre 1758 (homologation du 22 novembre). Son mari, devenu châtelain et lieutenant baillival de Vevey, mourut dans cette ville le 24 avril 1769 à l'âge de 77 ans.

6. *Jedide-Azube*, née en \_\_\_\_\_, probablement filleule de Jedide-Azube de Graffenried; mentionnée dans le testament de son père en 1691, mais non dans celui de 1705. Elle mourut avant son père à Genève et fut enterrée à Allaman.

7. *Susanne*, née en 1700, dite Mille de Bressonnaz. Elle épousa le 16 juillet 1737 à Moudon *Georges-Louis de Loys*,

seigneur de Villardin et d'Orzens, fils de Jean-Louis de Villardin et de Susanne-Marie Polier. Elle apporta à son mari 20.000 livres tournois de dot, et hérita encore 20.000 livres de sa mère. Elle se fixa à Vevey où elle acheta le 8 mai 1753 de M. Chéron une maison au Bourg d'Oron qui avait été aux Blonay. L'année suivante, le 24 août 1754, son mari mourut sans enfant. Elle lui survécut pendant près de vingt ans, et mourut le 9 septembre 1772 après avoir testé à Blonay le 24 août en faveur de ses neveux, léguant 3000 francs à l'hôpital de Vevey pour un fonds en faveur des pauvres.

---

## TREIZIÈME GÉNÉRATION

---

### XIIIa. — Nicolas.

Nicolas Cerjat, fils de Jean-Melchior, seigneur d'Allaman, et de Susanne d'Aubonne, naquit à Allaman le 1<sup>er</sup> juin 1661 (sous le signe du Sagittaire) et y fut baptisé le 30 du même mois. Il porta tout d'abord le nom de M. de Rochefort, et devint seigneur d'Allaman en 1710 à la mort de son père. Il posséda en outre, du chef de sa femme, la seigneurie de Lignerolle. Il la perdit à la suite d'un acte de violence dû à son caractère despotique et emporté. Il prétendait au droit de chasse que le gouvernement bernois lui contestait. Or, en automne 1720, un nouveau bailli, Nicolas Jenner, ayant été établi à Yverdon, demanda qu'on lui procurât des chevreuils pour la fête de sa présentation. Les chasseurs du village de Lignerolle accédèrent à son désir, et abattirent quelques bêtes qu'ils gardèrent chez eux pour les présenter au bailli le lendemain. Ce qu'ayant appris, le seigneur de Cerjat fit saisir chevreuils et fusils pendant que les chasseurs buvaient un coup dans une autre maison du village. Ceux-ci se portèrent immédiatement au château, réclamant la restitution de leurs bêtes et de leurs armes. Nicolas refusa. Ils se rendirent à Yverdon et adressèrent une plainte au bailli. L'affaire fut déferée à Berne, traîna et fut finalement jugée en faveur des chasseurs, auxquels 4777 florins 6 sols furent adjugés à titre de dédommagement. Les lésés, ayant à leur tête un nommé Abraham Thibaud, se présentèrent au château, avec l'officier baillival d'Yverdon, pour y lever des gages. Voyant entrer au château ce dernier, David Develey, la dame de Lignerolle et quelques domestiques jetèrent de l'eau bouillante sur ce fonctionnaire. Develey dut reculer. Mais LL. EE., informées de cette résistance, chargèrent le bailli d'Yverdon



d'envoyer la cour baillivale au château pour y apposer les scellés. M. et Mme de Lignerolle refusèrent de laisser entrer les magistrats. Ils insistèrent et revinrent à la charge. Des gens armés leur barrèrent le passage. Sur quoi, un ordre d'arrestation fut envoyé contre Nicolas Cerjat et son épouse ; mais, avertis, ceux-ci eurent le temps de s'enfuir avec leurs meilleurs effets. Un arrêt du 8 septembre 1723 adjugea corps et biens les deux époux à LL.EE. pour crime de félonie. Mais les parents intervinrent. Des lettres souveraines du 19 avril 1724 firent grâce aux condamnés, rétablirent la dame de Lignerolle dans ses droits et biens, moyennant paiement d'une amende de 4000 florins. On avait déjà rendu à son mari la seigneurie d'Allaman, mais celle-ci était tellement hypothéquée qu'il avait dû la vendre le 29 février 1723 déjà à ses cousins de Denezy. Après cet exploit, M. de Lignerolle se calma. Il ne mourut que vingt ans après, le 24 janvier 1745, au château de Lignerolle même, à l'âge de 84 ans, laissant d'ailleurs ses affaires en si mauvais état, que cinq ans plus tard son fils fit discussion.

Nicolas Cerjat avait épousé le 15 décembre 1681 à Lignerolle (contrat du 15 juillet 1680) *Antoina-Louise Christin*, fille de Georges Christin, bourgeois et conseiller d'Orbe, et de Marguerite de Pierre. Celle-ci était fille de Jaques de Pierre, seigneur de Lignerolle, et d'Anne Durand, et sœur de Joseph de Pierre qui, par testament du 5 novembre 1693 homologué le 23 du même mois, légua cette seigneurie à sa sœur Cerjat. Antoine-Louise Christin testa le 2 août 1705 et le 8 septembre 1707 en faveur de ses enfants, mais elle ne mourut que le 7 décembre 1742 à Lignerolle, âgée d'environ 80 ans.

Nicolas Cerjat et Antoine-Louise Christin eurent pour enfants :

1. Un fils baptisé à Orbe le 15 mai 1681, mort trois jours après son baptême.

2. *Susanne-Marie-Jacqueline*, née le 26 mars 1686, « sous le signe de la Vierge », trois jours avant la pleine lune, baptisé

le 9 avril. C'est la « Susanne-Hélène » à laquelle sa tante Hélène Cerjat légua le 26 janvier 1738 sa garniture de chambre consistant en un lit tout garni à la Duchesse, vert, un fauteuil et six chaises garnies, de moquette, un « cabaret » (petite table), avec tout son assortiment, un lit de repos de satin en laine, plus 20 écus blancs. Ce testament fut homologué le 13 février 1738. Son frère Nicolas avait approuvé ces dispositions le 9 février et sa sœur Jaqueline le 10.

3. *Marie-Marguerite*, née le 1<sup>er</sup> janvier 1688, baptisée à Perroy le 9 janvier 1688, morte à Vevey le 20 octobre 1749.

4. *Jacqueline-Judith*, née avant le 2 août 1705, marraine à Allaman le 20 juillet 1710. Elle habitait Berne en 1750, au moment de la discussion de son frère. Elle chercha, envers et contre tous avis, à conserver la terre de Lignerolle, mais n'y put parvenir. Elle était alors la dernière de sa branche.

5. *Philippe-Daniel-Melchior*, né à Lignerolle le 9 septembre 1705 et baptisé le 4 octobre, dit M. de Rochefort, seigneur de Lignerolle après son père, dès 1724 (?). Il vécut auprès de sa mère et mourut en 1749 sans alliance. Ses cousins de Moudon rachetèrent en vente juridique ses biens consistant alors dans le château et grange, 4.000 livres, un domaine de 60 poses avec moulin et pressoir 33.000 livres, les cens et usages 26.800, le fief 11.200, la juridiction 5.600, les lauds 11.000, soit 86.000 livres.

6. *Christophe*, né à Lignerolle le 9 octobre 1707, mort en avril 1708.

---

### XIIIb. — Michel-Frédéric.

Michel-Frédéric Cerjat, fils de Jean-François et d'Elisabeth d'Erlach, baptisé à Moudon le 8 mars 1689, porta pendant la vie de son père le titre de Mézières, et il le conserva jusqu'à sa mort, alors même qu'il eut hérité de Denezy, cette dernière seigneurie étant demeurée indivise avec son frère Sigismond. C'est sa mère, qui au nom des deux fils, passe quernet le 1<sup>er</sup> novembre 1724 pour la terre et seigneurie de Denezy, avec 13 maisons de tenanciers, les usages : charrois, les (trois corvées par an), le focage (34 ayant peu), l'avoinerie et la messellerie, la maréchaussée, les cens pour les pâquiers, l'usage des eaux et le ramassage du bois mort, plus un moulin, les biens de la cure, la grande dîme et celle des novalles, plus la maison seigneuriale de Moudon, rue du château, côté Merine, le droit de patronat sur l'église de Denezy, la haute, moyenne et basse juridiction, à l'exception du droit de dernier supplice, la métralie de Moudon, la dîme et la maréchaussée de Vucherens, la cordonnerie, les ventes, l'exécution des criminels, le droit des langues, la moitié de la maréchaussée de Moudon, noble Antoine Tillier tenant l'autre, la seigneurie de Bressonnaz dessus, la coseigneurie de Mézières, des cens à Correvon.

Michel-Frédéric venait à ce moment de revendre, le 25 septembre 1723, à la marquise de Langalerie, pour le prix de 179.000 florins ou 71.600 livres tournois, la seigneurie d'Allaman, rachetée à la discussion de son cousin Nicolas Cerjat.

Le seigneur de Mézières avait devant lui une belle carrière. Il occupait le 28 mars 1719 la dignité de banderet de Moudon, premier personnage de la ville élu par le conseil même. Il résigna cette charge le 20 novembre 1720 à la mort de son père dont il prit la succession de lieutenant baillival et châtelain.

Mais il était de faible santé. Le 20 août 1720, il fit un testament en faveur de son frère. Il se maria cependant, eut un fils. Néanmoins, la mort le guettait. Nouveau testament le 6 février 1723, sa femme était alors enceinte d'un second enfant, qui ne vécut pas. Michel-Frédéric mourut l'année suivante, à Vevey, le 29 février 1724.

Sa femme, *Jeanne-Marguerite de Gingins*, fille de Frédéric, seigneur d'Orny, et d'Anne-Marguerite de Wattenvyl, lui survécut. Il l'avait épousée à Villarzel le 7 septembre 1720. Elle fut mère tutrice de son fils. Le 17 février, elle acheta de Sophie de Loys, dame de Middel, une maison à Moudon, auprès de la porte de Lucens où elle se fixa. Le 25 février 1739, elle testa en faveur de son fils unique Frédéric-François, qu'elle recommandait d'une manière toute particulière à son précepteur, le ministre François-Louis Allaman, désigné par elle comme co-tuteur de son enfant. Elle dispose à ce propos que si, à cause des soins qu'il prendra pour ce jeune homme, il refuse un poste avantageux, il en sera dédommagé par une pension annuelle à vie de 50 écus blancs. Ce n'est en effet qu'en 1748 que M. Allaman entra dans le ministère actif comme pasteur à Ormont-dessus, et il devait plus tard devenir professeur de grec et de morale à l'Académie, philosophe très estimé. Quant à Mme de Cerjat, elle dut mourir peu après avoir fait son testament, se disant alors malade, à Lausanne.

De Michel-Frédéric Cerjat et de Jeanne-Marguerite de Gingins, survécut un seul enfant :

1. *Frédéric-François*, qui suivra.
-

### XIIIc. — Sigismond.

Sigismond Cerjat, fils cadet de Jean-François et d'Elisabeth d'Erlach, baptisé à Moudon le 28 décembre 1690, porta le titre de seigneur de Bressonnaz, quoiqu'il ait eu en indivision à la mort de son père les seigneuries de Denezzy, Syens et Mézières, Il fut le premier de sa famille qui, conformément à la règle nobiliaire du temps, s'appela *de Cerjat*. Conseiller à Moudon peu après sa majorité, il devint châtelain et lieutenant baillival à la mort de son frère aîné Michel-Frédéric le 6 avril 1724. Trois ans plus tard, on contesta au conseil qu'il eût droit de vote dans l'assemblée, le lieutenant baillival étant un fonctionnaire de Leurs Excellences. Le Sénat de Berne prononça, le 24 janvier 1728, que ce droit lui appartenait comme conseiller, charge reçue antérieurement à celle de représentant du gouvernement.

En 1725, Sigismond Cerjat épousa Sabine d'Hervarth, fille d'un ambassadeur de Grande-Bretagne en Suisse. Brillant mariage qui détermina dans une large mesure des destinées futures de la famille. Tout d'abord, M. de Bressonnaz voulut faire mieux aménager les abords de son château de Rochefort encombrés par les masures de l'église désaffectée de Notre-Dame et de ses dépendances. Il les fit démolir en 1729 et niveler la place, s'engageant à rétablir l'horloge du temple avec une cloche sur la tourelle de sa propre maison. Sa propriété s'agrandit elle-même d'une maison neuve côté vent, et d'un jardin obtenu par la démolition de la maison des Genève-Lullin. Elle eut de la sorte un aspect plus plaisant. Vingt ans plus tard, la ville de Moudon installa un nouveau marché sur cette place même. Mais à ce moment, M. de Bressonnaz n'était plus attaché comme ses ancêtres au sol natal. Vevey et Lausanne l'attiraient à la fois. Ses préférences, peut-être celles de Mme de Bressonnaz, penchèrent pour Lausanne. C'est là qu'elle eut

ses derniers enfants, en 1735 et 1737. Le 23 juillet 1746, Sigismond de Cerjat acheta, pour 13.400 florins, de Marie-Anne de Praroman, épouse de Jérôme de Goumoëns, bailli d'Avenches, et de sa sœur Louise-Françoise, femme du conseiller lausannois Le Maire, une maison à la rue de Bourg, située entre celle de Mme Charrière de Sévery, au-dessus, et celle de Dr Lagier de Pluvianes dessous. Cette maison fut habitée par la famille pendant plus de cent ans. Elle fut revendue en 1857 à M. Sig. Charrière de Sévery, et appartient depuis 60 ans à la famille Faillettaz.

Quelques semaines avant de faire cet achat, M. de Bressonnaz avait été reçu, le 6 juin 1746, bourgeois de Lausanne avec son fils Maximilien. Dès lors, et pendant près de dix ans, Sigismond de Cerjat fit la navette entre sa nouvelle résidence de Lausanne et son château de Moudon où l'appelaient de gros intérêts, et ses fonctions de châtelain et de lieutenant baillival. C'est à Moudon qu'il mourut le 1<sup>er</sup> décembre 1753. Il avait testé le 9 mai 1739 déjà, léguant 2.500 florins à l'hôpital de Moudon, 1.000 aux pauvres de Syens et de l'abbaye de Rossens, 1.000 à ceux de Mézières, faisant héritiers ses enfants sous la tutelle de leur mère. Ce testament fut approuvé de Londres, le 20 décembre 1753, par son fils Maximilien qui s'y trouvait à ce moment et homologué le 4 janvier 1754.

Le 6 mai 1761, sa femme et ses enfants se répartirent sa succession, dont l'actif net était de 206.000 francs. Mme de Bressonnaz eut la maison de Lausanne et les vignes d'Auvernier, son fils Maximilien la maison de Moudon, les domaines de Bressonnaz et de Valacrest, les seigneuries de Syens et de Rossenges, Mme de Denezy sa sœur la coseigneurie de Mézières, les vignes de Villette et de Chardonne, Sabine et Madeleine la seigneurie de Lignerolle. Restèrent en indivision la moitié de la métairie de Moudon avec le droit des langues (M. de Denezy en avait l'autre moitié) et les vignes de Lutry. Les terres de Moudon même étaient partagées. Sa veuve fit faire par un

érudit local, le latiniste Tissot, une épitaphe, célébrant avec périphrases ses mérites, et une autre fut placée au pont de Bressonnaz qu'il avait fait reconstruire.

Sigismond de Cerjat avait épousé à Moudon le 16 mai 1725, *Sabine-Françoise d'Hervarth*, fille de feu Philibert d'Hervarth, ambassadeur de Grande-Bretagne auprès des Cantons protestants, et de Jedide-Azube de Graffenried. Les d'Hervarth étaient originaires d'Augsbourg, où ils s'occupaient de banque à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Daniel Hervarth se fixa à ce moment à Lyon où il mourut en 1638. Son fils aîné, Barthelémy, s'attacha au service du cardinal Mazarin. Il devint conseiller d'Etat à Paris, inspecteur des finances et enfin contrôleur général, soit ministre des finances de 1657 à 1665. Il mourut en 1676. Sa descendance s'est perpétuée par une fille épouse de Charles de la Tour de Pin, marquis de Gouvernet. Le fils cadet, Jean-Henri, seigneur d'Huningue et de Landser en Alsace, fut le père de Philibert Hervarth, né en 1645, qui passa au service de l'Angleterre, représenta son roi en Suisse auprès des cantons protestants, et c'est ainsi qu'il épousa à Berne Jedide-Azube de Graffenried. Il en eut trois fils et deux filles. Sa descendance masculine s'éteignit à la troisième génération, celle d'une fille à la seconde. L'autre fille est Sabine-Françoise dont seule la descendance subsiste.

Le contrat de mariage de Sabine est du 13 avril 1725. Sigismond de *Cerjat* promet 25.000 livres tournois d'augment et 1.000 livres pour les bijoux. Sa future épouse apporte tous ses biens, mais comme elle ne pouvait en jouir qu'à l'âge de vingt ans révolus (elle en avait seize seulement), l'on demanda à la Chancellerie de Londres de l'autoriser à en user. L'acte est scellé des sceaux des deux époux et de plusieurs de leurs parents immédiats.

Six ans plus tard, le frère de Sabine, Philippe d'Hervarth, se fixait à Vevey, devenait bourgeois de cette ville et achetait la

seigneurie de Saint-Légier. Il n'eut qu'une fille, Sabine-Louise, épouse du baronnet Roland Winne. Il mourut en 1764 et sa veuve en 1779 à Vevey, léguant 100 livres sterling à MM. de Denezy (François-Frédéric) et de Bressonnaz (Maximilien).

L'année suivante, en septembre 1780, Sabine-Françoise de Cerjat, née d'Hervarth, mourut. Son testament, du 20 septembre 1770, publié le 27 septembre 1780, comporte des legs à tous ses enfants, entre autres à Sabine de Cerjat, sa petite fille et filleule « une boîte d'or renfermant le portrait de son fils et une bague d'un diamant brillant, entouré de petits, qu'elle n'a voulu accepter de son fils qu'à la condition qu'elle soitversible à sa petite-fille ». Sa fortune fut évaluée le 24 septembre 1781 à 285.295 francs, somme qui fut divisée en quatre parts, deux restant en indivision entre ses filles Sabine et Madeleine, la maison de Lausanne étant aux quatre enfants.

Au moment de son mariage, M. de Bressonnaz avait racheté, le 28 avril 1725, de l'hoirie Jean-Rodolphe Zehender, la maison seigneuriale de Syens avec les domaines en dépendants qui avaient passé aux Wattenvyl, puis aux Zehender après les partages du XVI<sup>e</sup> siècle entre les filles de Pierre Cerjat de Syens. D'autre part, le 10 septembre 1769, Sabine-Françoise de Cerjat, agissant au nom de ses enfants, fit accord avec François-Frédéric de Denezy, qui lui abandonna sa part de la seigneurie de Lignerolle, évaluée à 25.000 florins. Elle-même légua plus tard ce bien à ses deux filles Sabine et Madeleine.

Sigismond de Cerjat eut de Sabine-Françoise d'Hervarth sept enfants :

1. *Louis-François*, né à Moudon le 31 octobre 1727, baptisé le 10 novembre, mort en février 1729. Il avait eu pour parrain Louis de Wattenvyl de Féchy, trésorier et haut commandant du pays de Vaud.

2. *Jean-François-Maximilien*, qui suivra.



3. *Elisabeth-Jeanne-Philippine*, baptisée à Moudon le 9 avril 1731, qui épousa au commencement de 1757 son cousin germain *Frédéric-François de Cerjat*, seigneur de Denezzy, et qui mourut à Vevey le 13 janvier 1803.

4. *Marianne-Susanne*, née à Moudon le 9 novembre 1732, baptisée le 26 janvier 1733, morte à Lausanne le 7 février 1755. Elle avait eu pour parrain le colonel anglais Jean de Guise et son épouse Marie-Ursule d'Hervarth qui était sœur de Mme de Cerjat.

5. *Jeanne-Sabine*, née à Moudon le 1<sup>er</sup> mai 1734, morte à Lausanne le 22 août 1823, dame de Lignerolle avec sa sœur cadette.

6. *Madeleine-Françoise*, dite Mlle de Bressonnaz, baptisée à Lausanne le 13 décembre 1735, morte à Lausanne le 7 octobre 1817.

7. *Christian-Jules-Antoine*, baptisé à Lausanne le 6 juin 1737, mort jeune.

Dans leur ouvrage sur la *Vie de société à Lausanne*, M. et Mme W. de Sévery donnent des renseignements intéressants sur ce ménage Bressonnaz, comme on l'appelait à la rue de Bourg. « Les Bressonnaz tournent bien, écrit le 9 février 1752, Philippe de Constant à un ami. Lisette a des grâces et du talent. Marianne de la figure et de la vivacité, Sabine un mal de gorge. Madelon a mal à la physionomie et de l'esprit, aimée toujours, et au milieu de ces quatre filles, je t'embrasse de tout mon cœur ».

De ces quatre filles, l'une se détache avec le plus de relief, Sabine. Elle fut une femme remarquable, l'une des plus ardentes animatrices de la société de Bourg. Elle s'occupe de théâtre, de littérature, de politique même, joue la comédie, entend gravement les pièces qu'a composées l'avocat général Servan, crée la « Redoute naissante », petit groupe qui entend propager la gaieté et l'esprit autour de soi, elle est dans l'intimité

du Dr Tissot qui écrit un jour à l'une de ses clientes : « on m'a volé le temps que je destinais à Mlle de Cerjat », elle reçoit Anglais et Français, elle est au courant des dernières nouvelles politiques. On l'entoure de prévenances : « Mille respects à la maison Cerjat, écrit un baron allemand en 1787, surtout à la dame Sabine que j'aime de préférence non en vieux pêcheur mais en tendre philanthrope ».

Sabine de Cerjat savait observer et savait écrire. Certain jour de 1770, les Saint-Cierges offrent un dîner champêtre au bois de Saint-Sulpice à une élite française et anglaise. Il y a là la duchesse de Wurtemberg et l'évêque de Noyon, Mme de Montolieu et le Dr Tissot. « Le dîner, écrit-elle, fut charmant. De l'abondance, sans profusion, l'appétit extrême prêtait encore du goût aux mets. On était gai et content. La musique qui n'était pas trop bonne, jouait dans le lointain et faisait illusion. Au sortir du dîner, nous sautâmes quelques contredanses, des allemandes, des rondes. Puis tous les convives s'attelèrent et nous conduisirent au bord du lac, et la journée finit par une promenade sur l'eau. L'enchantement des Français sur les plaisirs de la journée et le charme de la vue m'a paru vrai, ou du moins a été bien joué...

» Mais le spectacle qui me frappait le plus fut celui de tous les carrosses attelés, de toutes les livrées, tous les gens de Saint-Sulpice, les pauvres, les enfants, les vaches, les moutons, les belles dames, les beaux messieurs, tous ces mélanges au milieu d'un bois, à travers des branches, formaient des groupes si variés que j'aurais voulu le peindre ».

On fit une collecte pour les pauvres : la quêteuse fut la vicomtesse de Pons. On trouva des louis au fond de la bourse et le tout monta à quarante écus. « Il y a beaucoup de misère dans le village, observe-t-elle, et leur pâquier a sûrement souffert par la quantité des carrosses et des chevaux ».

Ces remarques caractérisent bien et Sabine de Cerjat et l'état d'esprit du temps. Madelon, la sœur cadette de Sabine,

était plus effacée, plus timide, néanmoins de toutes les fêtes. Elle lui survécut de longtemps, car elle mourut en 1817 seulement à l'âge de 82 ans. Elle avait fait son testament le 1<sup>er</sup> février 1803 en même temps que sa sœur dont elle était inséparable. Toutes deux instituèrent pour héritiers leurs neveux. Madeleine disposa en outre de ses bijoux, et il vaut la peine de les noter : « Elle donne à Henri une épingle de diamant avec une boîte sur laquelle est le portrait de sa belle-sœur, à William une épingle en diamant, avec une boîte en ivoire contenant les cheveux de Georges et d'Henri, à Charles une boîte en or, sur laquelle est le portrait de feu son cher frère (Maximilien) ».

Par acte du 17 mars 1792, Maximilien de Cerjat avait cédé à ses sœurs tous ses droits de propriété sur la maison de Bourg.

---

## QUATORZIÈME GÉNÉRATION.

### XIV<sub>a</sub>. — Frédéric-François.

Frédéric-François de Cerjat, fils de Michel-Frédéric et de Jeanne-Marguerite de Gingins, né à Moudon le 27 octobre 1722, mort à Lausanne le 26 juin 1809, fut le dernier seigneur de Denezy et de Mézières, et le dernier lieutenant baillival, châtelain et métral de Moudon. Il avait deux ans quand mourut son père, et il demeura sous la tutelle de sa mère qui, à la veille de sa mort, en 1739, l'avait laissé aux mains d'un précepteur, le ministre François-Louis Allaman. A la mort de son oncle Sigismond, il prit place, le 4 décembre 1753, au conseil des douze de Moudon, puis fut nommé peu après lieutenant baillival. Mais cette charge lui fut momentanément enlevée en juin 1756, parce qu'il avait voulu épouser sa cousine germaine, Lisette, fille de Sigismond. Le Conseil aurait voulu qu'il fût remplacé par son cousin Maximilien, mais celui-ci était en Angleterre et la dame de Bressonnaz, mère à la fois de Maximilien et de Lisette, s'opposa à cette nomination. Le conflit finit comme il devait finir. Le Conseil de Berne se résigna, le 17 décembre 1756, à approuver le mariage des deux cousins, tout en infligeant à Frédéric-François une amende de 10.000 florins — la moitié pour l'hôpital de Moudon — et en lui interdisant de sortir avant le 1<sup>er</sup> novembre 1757 des limites du bailliage de Moudon. Après quoi, il fut rétabli dans ses fonctions officielles, qu'il remplit pendant quarante ans encore, jusqu'au 26 janvier 1798.

Frédéric-François posséda l'auberge de la Croix-Blanche à Moudon et celle de Montpreveyres. Cela peut surprendre, mais il faut se souvenir que les Cerjat étaient de grands propriétaires de vignes à Lavaux. Leurs domaines de Lutry, par

exemple, dataient en partie de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle déjà. Le 27 octobre 1712, le grand-père de Frédéric, Jean-François, avait déjà reconnu, dans la seule paroisse de Villette, quatre maisons à Cully, dont l'une au bord du lac, avec tour, touchant le « cabaret » de la ville. Avec cela de nombreuses vignes aux vignobles de Cully, de Riex, de Grandvaux, d'Epesses (notamment en Calamin), à Baussan, à Lalex, à Villette, en Grandchamp sur Montagny, etc... Dans la période de 1742 à 1750, soit Frédéric, soit Sigismond avaient fait de nombreuses acquisitions : le 11 septembre 1742 huit ouvriers de vigne en Bonne Fontannaz à Lutry, et deux mois après une maison avec cave en Portafavier au même lieu, puis en Chamalay sous le Châtelard, en Chantemerloz et au Daley, ailleurs à Chardonne, en Chermigny, au territoire de Corsier, le 20 mai 1760 une maison et des vignes à Lalex. Frédéric avait en outre acheté, le 29 juin 1745, les deux montagnes de la Cheresaulaz et de la Cheresauletaz, rière Châtel-Saint-Denis, et l'on a même le calcul de ce que l'alpage pourrait rendre en lait et en chair. Le cottet (rentier) dressé pour le vignoble de la paroisse de Villette appartenant au seigneur de Denezzy donne un revenu brut important. En 1784, Frédéric de Cerjat a trois vigneronns à Lutry, qui ont rendu 577 setiers de vin, dont la moitié reviennent aux vignolans. Il en a deux à Chardonne qui lui lèvent 130 setiers, deux encore dans la paroisse de Villette, dont il tire 220 setiers. Cela fait 58 chars de vin, à 16 setiers l'un, et nous n'avons vraisemblablement pas le compte complet. Aussi les Cerjat tenaient beaucoup à se faire reconnaître le droit d'avoir à Moudon même, et dans toutes leurs seigneuries, des hôtelleries où ils pussent le vendre et, pour des motifs contraires, les cabaretiers privés cherchaient à les en empêcher. C'est ainsi qu'en 1759 les aubergistes de Moudon s'insurgèrent en vain contre les privilèges des seigneurs de Cerjat. Berne leur donna tort, et le 26 août 1777 il reconnut formellement à Maximilien le droit de taverne et le droit complet de logis, à Moudon

même, à Vucherens, Chavannes et Denezzy, Frédéric jouissait de revenus évalués à 2.348 francs en 1801.

De même que Sigismond de Cerjat s'était choisi à Lausanne à la rue de Bourg un élégant pied à terre, Frédéric-François avait fait pareille chose à Vevey. Il avait été reçu bourgeois de cette ville le 5 février 1781, et il y avait acheté le 31 mai suivant des hoirs Grenier une maison au Bourg d'Oron, plus tard place du Marché. Mais il était à son poste à Moudon au moment où grondait la Révolution vaudoise. Il l'avait sentie venir, et dès 1796, il avait affranchi ses tenanciers de Denezzy d'une partie de leurs redevances seigneuriales. Le 18 janvier 1798, la députation d'Etat bernois (le trésorier de Gingins en tête) lui écrit de Lausanne qu'il n'a plus « à assurer à Moudon le service des estaphettes, parce que d'ordre souverain des détachements de dragons viennent d'être établis aux stations sur la route de Berne à Lausanne ». Le 26 janvier le colonel Weiss, agissant comme général en chef et bailli de Moudon, lui écrit d'Yverdon :

« Monsieur,

« La pénible méprise nocturne qui vous sera déjà connue arrivée à Thierrens cette nuit, qui a fait tuer deux hussards et un dragon de l'escorte d'un *aide de camp* du général français Ménard, commandant aux frontières et qui se rendait vers moi pour objets importants relatifs à paix ou guerre, cet accident, Monsieur, par sa vaste influence, demande toute activité et moyens provisoires de satisfaction. Vous aurez donc, Monsieur, sans délai, à faire arrêter les acteurs et mettre en lieu de sûreté jusqu'à nouvel ordre. Je compte sur la sagesse de l'honorable commune de Thierrens, et qu'elle n'y portera aucun obstacle, vu qu'elle ne ferait qu'augmenter la responsabilité et en charger toute la commune.

Donné à Yverdon le 26<sup>e</sup> janvier 1798.

Weiss,

Comme général en chef et baillif ».

La lettre munie du sceau personnel du bailli est adressée à « Monsieur de Denezy, lieutenant baillival, à Moudon ». M. de Cerjat n'eut pas à l'exécuter. Ce furent les autorités révolutionnaires qui prirent sa place. M. de Denezy ne fut d'ailleurs pas inquiété personnellement. C'était un vieillard de 76 ans qui jouissait de l'estime générale. Il demeura à Moudon. Mais à quelque temps de là, il se retira à Vevey. C'est là qu'il testa le 3 novembre 1805 en faveur de ses neveux, enfants et petits-enfants de son cousin et beau-frère Maximilien de Cerjat ; faisant des legs pies aux hôpitaux de Vevey et de Moudon et aux pauvres de Syens et de l'Abbaye et Rossenges. Sa femme était morte depuis deux ans et il la suivit dans la tombe le 26 juin 1809 (1).

Il résulte d'un acte de partage du 14 septembre 1815 que la fortune de M. de Denezy montait à sa mort à 264.000 francs. Il avait maisons à Vevey et à Moudon (rue de Grenade), était copropriétaire de celle de Lausanne, et il avait des maisons et des vignes à Lutry, Cully et Chardonne, plus le domaine de Belflory, dans la banlieue de Moudon. Sa demeure de Vevey fut rachetée le 6 septembre 1811 par M. de Lom-Grenier, au prix de 33.100 francs. Charles de Cerjat eut la maison et les domaines de Moudon, William le domaine de Belflory, Henri les bâtiments et vignes de Cully et de Lalex, les filles les vignes de Lutry.

Frédéric-François de Cerjat avait, comme nous l'avons dit, épousé en 1756 sa cousine *Jeanne-Philippine-Elisabeth de Cerjat*, née en 1733, fille de Sigismond et de Sabine d'Hervarth. Elle

---

(1) Frédéric-François de Cerjat avait demandé à la ville de Moudon l'autorisation de faire rétablir à ses frais à lui, les fenêtres de la chapelle de l'église Saint-Etienne, qui, après la désaffectation de celle de Notre-Dame, au 16<sup>e</sup> siècle, était devenue la sépulture de la famille des Cerjat. Le Conseil le lui accorda, « sans conséquence pour l'avenir », et à la condition que les fenêtres seront rétablies de la même grandeur qu'elles existent actuellement ». (Manuel du Conseil de Moudon).

mourut à Vevey le 13 janvier 1803, après lui avoir donné trois enfants, morts avant elle :

1. *Sigismond-Rodolphe*, élevé à l'école militaire de Colmar en 1776-79, fit sa première communion à Sainte-Marie des Mines en 1779 ; mort avant le 3 janvier 1788.

2. *Emilie-Sabine*, née en 1760, morte à Vevey le 15 mars 1768.

3. *Charles-Maximilien*, né en 1763, qui hérita en avril 1792 des biens de sa tante Susanne de Graffenried, fille de l'ancien bailli de Cerlier, François-Louis de Graffenried, et d'Ursule Cerjat, sa grand'tante. Il mourut célibataire à Vevey le 25 juin 1797.

---



#### XIV<sub>b</sub>. — Maximilien.

Jean-François-Maximilien de Cerjat, fils de Sigismond et de Sabine-Françoise d'Hervarth, né à Moudon le 9 avril 1729, porta le titre de seigneur de Syens et de l'Abbaye et Rossenges, cette dernière terre ayant été constituée en 1749 en fief indépendant de la première seigneurie, et il continua à posséder Bressonnaz, malgré qu'on ne le voie en porter le titre que dans un document de 1794, important au surplus pour l'histoire de sa famille.

Par décret du 12 novembre 1794, en effet, le gouvernement bernois concéda à François-Maximilien Cerjat, seigneur de Bressonnaz et de Syens, citoyen de Berne — par naturalisation datée du 16 avril 1790 — bourgeois de Lausanne et de Moudon, de pouvoir transporter les droits seigneuriaux dont jouissait sa maison familiale de la rue du château à Moudon — le château de Rochefort — sur sa maison de campagne de Valacrest. M. de Cerjat aura désormais « l'omnimode juridiction sur cette maison, la grange, les dépendances, jardins et terrain à l'entour sur une superficie de quatre poses de 400 toises chacune, terrain détaché du reste du domaine de Valacrest et constitué en fief noble, avec le droit de pouvoir tenir dans cette maison, sa justice, prison et torture, pour les lieux où il a ou pourrait avoir juridiction au bailliage de Moudon ». En conséquence, au nom et par procuration de M. de Cerjat, le sénateur Gabriel-Albert d'Erlach, baron de Spiez, prêta serment le 30 janvier 1795 pour le fief de Valacrest en mains du trésorier Bernard de Muralt.

La raison de ce transfert était que M. de Cerjat voulait vendre le château de Rochefort à un autre bourgeois de Moudon, M. Rodolphe-Jacob Burnand, et qu'il ne pouvait le faire qu'en lui enlevant son caractère de fief noble pour le transformer en fief rural. L'autorisation de Berne ayant été accordée dans

ces conditions, la vieille demeure familiale des Cerjat fut vendue à M. Burnand par acte du 20 janvier 1795. Il ne resta plus en mains de Maximilien de Cerjat dans la ville haute que le terrain appelé le clos de Mézières, son cousin Frédéric possédant les maisons acquises des Loys et d'autres à la rue de Grenade et à la porte de Lucens, et qui revinrent d'ailleurs, à la mort de ce dernier, aux fils de Maximilien.

Maximilien de Cerjat aurait pu succéder à son père en 1753 en qualité de lieutenant baillival et châtelain de Moudon, et en 1756 encore, mais il était alors en Angleterre et sa mère s'opposa à cette nomination qui revint à son cousin et beau-frère Frédéric-François. Il se laissa pourtant nommer le 2 mai 1757 membre du Conseil, mais il démissionna le 21 janvier 1768, à cause de la persistance de son séjour en Angleterre où il avait pris femme. Il ne s'occupa plus désormais des affaires publiques de Moudon, et lorsqu'il rentra au pays, il se fixa plutôt à Lausanne où il avait maison en Bourg et où il acquit d'autres propriétés. Il conserva cependant ses domaines de la Broye. Son fief de Syens lui donnait juridiction sur 537 poses de terrain et 25 bâtiments, l'Abbaye et Rossenges, 234 poses et 22 maisons, Denezzy 837 poses et 30 maisons, Bressornaz dessus 191 poses et 4 maisons. Il traita en 1795 et en 1801 avec ses tenanciers de Syens et de Rossenges pour le rachat de ses droits féodaux.

C'est la mère de Maximilien, ce sont ses sœurs surtout qui conservaient leurs attaches de Moudon, et elles y avaient plaisir, car elles recevaient largement. « Comment avez-vous pu croire que les Bressonnaz pourraient quitter Moudon à point nommé, écrit Mme de Corcelles le 4 octobre 1771, ne savez-vous pas que les baillis du monde entier les retiennent toujours ? » Quant à Maximilien il avait été attiré en Angleterre par ses parents d'Herwarth. Il s'y était fait rapidement une place très importante. Il rencontra à Londres, en 1754, Marguerite-Madeleine Stample, jeune fille de 18 ans, orphe-

line de père, possédant une belle fortune et il l'épousa après s'être fait naturaliser par le Parlement britannique. Par sa mère et par sa femme, il tenait à la meilleure société de Londres, il était reçu à la cour où l'un de ses fils William fut page, et lorsqu'il rentra à Lausanne pour y demeurer régulièrement, il fut le lien essentiel entre la noblesse lausannoise et ses hôtes anglais. On trouve à sa table de la rue du Bourg la société la plus choisie ; en août 1784, le duc de Gloucester, frère du roi d'Angleterre, et la duchesse ; en septembre 1791, le duc de Sussex, sixième fils du même souverain. On note en 1792 que la duchesse de Devonshire dîne tous les jours chez les Cerjat. Gibbon est un intime ; de Nyon en 1792, il écrit au sujet d'une fête qu'il prépare pour son retour. « Quant à la comédie, je compte un peu sur Betty de Cerjat (une fille de Maximilien). Je dîne ce soir chez les Cerjat ».

Il y en avait d'autres encore, de toutes nationalités, ainsi en 1781 le prince Frédéric de Hesse et la jeune et infortunée Catherine Zinoview, princesse Orloff, que le Dr Tissot ne put sauver et qui mourut trois mois après son arrivée à Lausanne. Ce fut M. de Cerjat qui, à raison de ses relations personnelles, eut à présider à l'inhumation de la princesse au chœur de la cathédrale, ce fut à lui que le prince Orloff, le grand favori de l'impératrice Catherine de Russie, confia la mission de faire édifier le monument funéraire, œuvre de l'artiste Baudoin et du sculpteur Doret de Vevey, que l'on voit encore dans ce sanctuaire.

Mais la Révolution est venue, provoquant en Suisse même l'inquiétude, le désarroi, des complications diplomatiques. Dès le début, le gouvernement bernois se sent menacé. Il prend des mesures de précaution. Lausanne est un centre d'observation et aussi d'intrigues. Berne a au château un homme sûr, le bailli Gabriel-Albert d'Erlach, et celui-ci est l'ami intime de M. de Cerjat. On note le 2 octobre 1790 : « M. d'Erlach vient d'arriver avec Cerjat au château. A 6 heures, ils sont

allés à l'assemblée (société mondaine et fermée). Cerjat s'est fort informé si ces soirées étaient nombreuses et qui il y avait ». On y admettait volontiers les premiers émigrés français, tels que le maréchal duc de Castries, le comte de Bouteville, qui avait été ambassadeur de France en Suisse, et bien d'autres. Personnalités fort intéressantes, mais dont les propos pouvaient gêner le gouvernement bernois. C'est à ce moment précis, 17 novembre 1790, que Berne remercie M. de Cerjat de ses bons offices, l'assurant de sa « gracieuse affection », ajoutant que « l'importance du service qu'il a voulu nous rendre ne s'effacera jamais de notre souvenir ». A quelle démarche diplomatique fait allusion ce merci, nous ne savons. Trois ans plus tard, le 1<sup>er</sup> février 1793, M. de Cerjat, reçu bourgeois de Berne avec ses quatre fils, fut inscrit au registre des bourgeois et incorporé à l'Abbaye des boulangers, et une lettre officielle du 20 mai 1815 ajoute que trois de ces fils ont dû verser 500 francs pour avoir contracté des mariages avec des femmes étrangères. M. de Cerjat avait certainement rendu à Berne, peut-être à Londres — les envois de ses banquiers anglais à Lausanne sont précisément interrompus en cette année 1790 — un service important.

Sous le régime de la Révolution vaudoise, Maximilien de Cerjat ne joua aucun rôle. Il mourut à Lausanne le 17 juin 1802, sans avoir vu le rétablissement de la paix politique dans son pays. La Révolution l'avait privé de ses droits féodaux, et il n'en restait plus que le domaine de Valacrest, où était sa maison seigneuriale, et celui de Bressonnaz avec son auberge. Il n'est plus question de Mézières qu'il avait dû aliéner quelques années auparavant. Par son testament du 21 novembre 1801, il avait fait héritiers ses cinq enfants vivants et son petit-fils William-Woodley, sous réserve d'usufruit en faveur de sa femme. Dans une note du 1<sup>er</sup> décembre, il dit que ses quatre fils devront payer à l'hoirie les dépenses qu'il a fait pour leurs grades militaires : Georges 3.949 livres sterling, Henri 4.672,

Charles 2.219, et William 852, pour la cornette, la lieutenance, la compagnie et la dépense extraordinaire.

Maximilien avait épousé à Fritham (Middlesex, Angleterre) le 13 novembre 1754 *Marguerite-Madeleine Stample*, née le 3 avril 1736, fille de feu Pierre Stample et d'Elisabeth Priscille Rival. Le contrat de mariage, de rédaction curieuse, rappelle que la jeune fille disposera, lorsqu'elle aura 21 ans ou sera mariée, d'une somme d'environ 25.000 livres sterling, et règle le fonctionnement d'un fidéicomis dans lequel chacun des époux apporte 6.000 livres sterling, dont ils jouiront de l'intérêt, le capital devant revenir à leurs enfants dans des conditions longuement déterminées, 6.000 autres livres devant encore revenir à Madeleine Stample à la mort de sa mère. Mme de Cerjat survécut à son mari et mourut à Lausanne dans sa maison de Bourg le 25 avril 1813. Elle avait testé le 16 août 1809 en faveur de ses cinq enfants vivants et de son petit-fils William.

De ce mariage sont issus :

1. *Georges-John*, né à Londres le 29 octobre 1755, qui suit.
2. *Sabine-Marie*, née à Londres le 15 mars 1757, baptisée le 1<sup>er</sup> avril, qui mourut à Lausanne chez son frère Charles, au Petit Ouchy (Bienvenue) le 29 avril 1823. Elle avait testé le 11 février 1822 en faveur de sa sœur Elisabeth, avec des legs en faveur de ses frères et neveux.
3. *Henri-Andrew*, né à Londres le 21 juillet 1758, qui suivra.
4. *James-Charles*, né à Louth (Lincolnshire) le 25 septembre 1762, mort le 8 octobre 1763, enterré dans l'église de Louth.
5. *William-Paul*, né à Louth le 2 juillet 1764, baptisé le 11 août. Il fut agréé page à la cour d'Angleterre le 16 juin 1776, et entra ensuite dans l'armée britannique où il atteignit le grade de colonel. Il se retira à Lausanne où il mourut célibataire le 16 avril 1814. On conserve de lui, au musée du Vieux-Lausanne, une coupe en vermeil.
6. *Roland-Alexandre*, né à Louth le 10 juin 1766. Il devint

officier dans la marine anglaise et fut tué dans un combat naval, au cours de la guerre de sécession américaine, le 12 avril 1782, en vue de l'île Dominique aux Antilles, à bord du *Prince Georges*, commandé par l'amiral Degby. Une amie de la famille, Mme de Sévery, raconte, dans une lettre du 25 juin 1782, que « les Cerjat sont dans la plus amère affliction. Leur fils Roland, âgé de 16 ans, a été tué au combat des Antilles le 12 avril. C'était un jeune homme de la plus belle espérance. Il est mort courageusement peu de minutes après avoir été blessé. Il était garde de cabinet à bord du vaisseau de l'amiral Hood (d'autres ont dit Degby) et son emploi était de porter la poudre et les boulets de bas en haut. Mme de Cerjat était si malade, lorsque cette nouvelle est arrivée, que M. de Cerjat l'a gardée huit jours sans en parler dans la maison, obligé de se vaincre et d'agir comme à l'ordinaire. Il ne pouvait plus supporter cet état, toute la ville le savait depuis dix jours, on voyait Sabine (la sœur aînée de Roland, 25 ans) aller et venir, habillée de couleur de rose, elle faisait compassion. Le petit Charles (son dernier frère, 8 ans) était désespéré hier et a manifesté la plus vive sensibilité ».

7. *Elisabeth-Jeanne*, née à Louth le 2 janvier 1769. Alors que leurs frères poursuivaient leur carrière militaire en Angleterre, Sabine et Elisabeth de Cerjat furent avec leur mère les gardiennes du foyer familial de la rue de Bourg. Aussi est-ce à elles et à leur frère cadet Charles-Sigismond que revinrent plutôt les domaines lausannois de la famille. Très bienfaitante, Elisabeth de Cerjat fut avec William Haldimand la fondatrice de l'Asile des aveugles de Lausanne. Elle mourut à Montchoisi le 22 août 1847 après avoir testé en faveur de ses neveux.

8. *Charles-Sigismond*, né à Louth le 17 novembre 1772, qui suivra.

Les enfants de Maximilien de Cerjat héritèrent de leur père et de leur mère, et aussi de leur oncle François-Frédéric, le

dernier seigneur de Denezzy. Ils réunirent de la sorte tous les biens de la famille, et ce n'est que le 31 juillet 1834 que s'achèverent les partages. Les domaines anglais revinrent aux frères aînés. Tous eurent part aux domaines vaudois. Ceux de Valacrest, de Bressonnaz et de Lignerolle revinrent à Sabine et Elisabeth. L'hoirie avait acquis à Larsanne, avant 1820, de Marc-Antoine Cazenove d'Arlens les campagnes de Montchoisi et de Longeraye qui revinrent à Elisabeth. Henri eut la campagne de Bellerive. Charles-Sigismond acquit de l'hoirie de Molin le Petit-Ouchy, dit les Uttins, que l'on appelle dès 1814 Bienvenue. Enfin Fantaisie, au midi de la route du Denantou, revint à William-Woodley, fils unique de Georges, l'aîné des enfants de Maximilien.

---

## QUINZIÈME GÉNÉRATION.

---

### XVa. — Georges-John.

Georges-John, fils aîné de Maximilien de Cerjat et Madeleine Stample, né à Londres le 29 octobre 1755, bourgeois de Moudon, Lausanne et Berne, baptisé le 11 novembre. Capitaine au Royal dragons de S. M. britannique, puis aide de camp du général Garth. Mort le 2 juin 1801, avant son père et enterré au cimetière de l'église de Larling (comté de Norfolk).

Il avait épousé le 2 juin 1799 *Mary Woodley*, fille de William Woodley, esquire, de Larling (Angleterre), dont il n'eut qu'un fils :

1. *William-Woodley-Frédéric*, qui suivra.

### XVb. — Henri-Andrew.

Henri-Andrew, fils de Maximilien de Cerjat et de Madeleine Stample, bourgeois de Moudon, Lausanne et Berne, né à Londres le 21 juillet 1758, baptisé à Westminster le 12 août. Il fut, comme ses frères, officier dans l'armée anglaise, devint colonel du régiment de dragons Enniskillen. La mort de son père le fit rentrer au pays. Il acheta la campagne de Bellerive à Lausanne où il habita dès 1814 et eut de son oncle Frédéric-François les bâtiments et vignes de Cully et de Lalex. Il mourut à Bellerive le 5 janvier 1835.

Henri de Cerjat épousa : 1. le 19 mai 1800 *Catherine-Annabella Bristow*, née le 22 avril 1767, morte des suites de couches le 31 mars 1803, — 2. *Susanne Baird*, morte le 30 avril 1822. Il eut de sa première femme deux enfants :



1. *Madeleine-Susanne*, née à Landough le 8 mai 1801, laquelle mourut à Lausanne à Bellerive le 15 juillet 1827. Elle avait épousé à Prilly le 12 novembre 1824 *Wynne Baird*, capitaine de marine au service de S. M. britannique, fils de Robert Baird, esquire, de Newbith (Ecosse) et de Christine-Marie Hearsey. Elle apporta la propriété de Bellerive à la famille Baird.

2. *Henry-Charles*, mort le 23 mars 1803, peu de jours après sa naissance.

### XVc. — Charles.

Charles-Sigismond, le dernier des fils de Maximilien de Cerjat et de Madeleine Stampel, né à Louth le 17 novembre 1772, baptisé le 30 décembre, servait, ainsi que ses frères Henri et William, dans les armées britanniques, quand il apprit la mort de son père en 1802. Les trois frères sont réunis à Landborough, la maison familiale des Cerjat dans le Lincolnshire, le 20 avril 1803, et signent une déclaration relative à la succession paternelle que leurs deux sœurs, Sabine et Elisabeth, demeurées à Lausanne, confirmèrent. Charles, alors lieutenant-colonel au Royal Dragons, rentra ensuite au pays. Il habita la campagne Bienvenue, Henri se fixant à Bellerive. Le cadastre de 1822 le montre propriétaire du Petit Ouchy (Bienvenue) et d'une partie du Denantou, ainsi que de la propriété du Grésil qui touche à la campagne de Rovéréaz, et de la Cabolette au territoire de la commune d'Epalinges. Rovéréaz est à ce moment la propriété d'un Anglais, M. Henri Weston, qui en avait construit la maison. Il s'était fixé à Lausanne avant la Révolution déjà, avait été l'ami de Maximilien de Cerjat, avait épousé une Lausannoise, fille de M. Bergier de Vuarrens. Enfin, Charles de Cerjat épousa Augusta Weston, et c'est de la sorte qu'il devint en 1845 à son tour seul propriétaire de la campagne de Rovéréaz. Cette campagne avait été convoitée en 1814 par

Jérôme Bonaparte, qui en offrait 110.000 francs or. Dans une lettre, Sabine de Cerjat s'indigne de ce projet ; « Ce sera un grand malheur pour le pays, pour cette ville surtout, car nous sommes assez démoralisés sans l'exemple d'une conduite vicieuse et corrompue, et l'influence de l'argent ».

Charles de Cerjat avait conservé des attaches à Moudon. Il tenait de son père le clos de Mézières, près de l'ancien château de Rochefort. De son oncle Frédéric-François, il avait eu en partage les deux maisons de la rue de Grenade, se faisant face à la porte de Lucens.

Sans occuper de fonctions officielles, — les grands propriétaires terriens étaient généralement tenus à l'écart — Charles de Cerjat s'occupa activement des affaires publiques, notamment d'affaires industrielles. Il s'intéressa notamment aux premières études pour la construction de chemins de fer au canton de Vaud. Il fut en 1812 l'un des fondateurs de l'abbaye de l'Arc au moment de son établissement à Montbenon.

Charles de Cerjat mourut au Petit Ouchy le 8 février 1848. Son testament en faveur de ses huit enfants fut homologué le 22 février. Il avait épousé le 17 août 1809 à l'église des Croisettes (contrat du 10 août) *Marie-Augusta Weston*, fille de Henri-Perkins Weston, esquire, de West-Horseley, au comté de Surrey, et de feu Marianne Bergier, née en 1787 et qui mourut au Petit-Ouchy le 12 mars 1826. Leurs enfants furent :

1. *Henri-Sigismond*, né à Lausanne le 28 juillet 1813, baptisé le 21 septembre, qui hérita des biens des Weston en Angleterre où il se fixa. Il fut ministre de l'Eglise anglicane, et mourut à West-Horseley, le 27 mars 1893, sans postérité, quoiqu'il eut été marié deux fois : 1. le 20 août 1846 avec *Frances Perceval*, fille du Révérend A. F. Perceval, fils du second baron Arden, morte le 3 septembre de la même année 1846. — 2. le 15 janvier 1862, *Esther-Louisa Wynne*, fille de Charles Wynne, esquire, de Nostell Priory (Yorkshire).

2. *Elisa-Anne-Marguerite*, née le 3 avril 1815 à Lausanne, baptisée le 30 mai, morte célibataire le 17 mars 1886 à West Horseley.

3. *Charlotte-Madeleine*, née à West-Horseley le 19 mars 1817, baptisée le 5 mai, morte à Montreux le 8 juin 1902.

4. *Marie-Charlotte-Georgine*, née à Lausanne le 19 juin 1818, baptisée à Prilly le 28 juillet, morte à Lausanne le 30 janvier 1905. Elle épousa à Ecublens le 1<sup>er</sup> mars 1844 *Léonce Grand d'Hauteville*, de Lausanne, Saint-Légier et Blonay, capitaine d'état-major fédéral, fils d'Eric Grand et d' Aimée Grand, né à Genève le 10 décembre 1817, mort à la Tour de Peilz le 8 janvier 1878.

5. *Charles-Thomas-William-Georges*, né à Lausanne le 2 mars 1820, qui suivra.

6. *Augustus-Henri-Sigismond-Philippe-Marc*, né à Lausanne le 16 mars 1822, qui suivra.

7. *William-Victor*, né à Lausanne le 2 juillet 1823, qui suivra.

8. *Wynne-Charles*, né à Lausanne le 1<sup>er</sup> août 1825, qui suivra.

---

## SEIZIÈME GÉNÉRATION.

---

### XVIa. — William.

William-Woodley-Frédéric, fils de Georges-John et de Mary Woodley, né à Eccles (Angleterre, Norfolkshire) le 15 mars 1800, bourgeois de Moudon, Lausanne et Berne, n'avait qu'une année à la mort de son père, auquel il fut purement substitué dans les successions de son aïeul Maximilien de Cerjat, puis de son grand-oncle Frédéric-François et de ses tantes. C'est ainsi qu'il lui échut, notamment, à Moudon le domaine de Belflory, et ailleurs les vignes de Chardonne et un bois à Villars-le-Comte. Il resta cependant pendant de longues années en Angleterre, dans l'armée où il atteignit le grade de colonel. Il se retira finalement en Suisse, acquit à Lausanne le domaine de Fantaisie où il mourut le 21 mars 1870.

William de Cerjat avait épousé en Angleterre le 8 avril 1831 *Maria Holms*, née le 21 mars 1808, fille de Peter Holms, de Petersfield, au comté de Tipperary en Irlande, et d'Henriette Hamilton. Elle mourut à Fantaisie le 6 août 1882. Elle eut pour enfants :

1. *Henriette-Mary*, née le 27 janvier 1832, morte à Fantaisie le 26 août 1871.
2. *Louisa-Elisabeth*, née le 6 août 1833, morte à Lausanne le 1<sup>er</sup> octobre 1925.
3. *Marie-Madeleine-Elisa*, née le 12 janvier 1835, morte à Lausanne le 30 janvier 1904.
4. *Emily-Anna*, née le 26 mars 1837, mariée à Ouchy le 7 septembre 1859 au baron *Axel-Rheinhold-Oscar de Reuterskiöld*, fils d'Axel-Adam et de Sophie Adelsward, de Stockholm.

5. *Frances-Jane*, née le 9 septembre 1840, morte à Bellevue (Lausanne) le 18 septembre 1842.

6. *Laura-Georgina*, née le 29 janvier 1843, morte célibataire à Lausanne le 5 avril 1907.

### XVIb. — Charles.

Charles-Thomas-William-Georges, fils de Charles-Sigismond et d'Augusta Weston, bourgeois de Moudon, Lausanne et Berne, naquit à Lausanne le 2 mars 1820, et fut baptisé le 26 mai. Les parrains furent le lieutenant-général Thomas Gaith, sir William Payne-Gallwey, baronnet, et la marraine Elisabeth, comtesse douairière de Pembroke. Charles fit sa carrière dans la marine britannique, puis se retira à Lausanne. Il mourut à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales, France) le 5 février 1869, et fut enterré à Lausanne au cimetière de La Sallaz.

Il avait épousé le 1<sup>er</sup> février 1849 *Hélène Mill*, veuve de N. Leaviss, de Southsea (Angleterre, Southampton), dont il eut :

1. *Augusta-Charlotte*, née à Lausanne le 3 novembre 1849.
2. *Emily-Georgina*, née le 2 juillet 1853, morte le 22 février 1854.
3. *Rowland-Charles-Wynne*, qui suivra :

### XVIc. — Augustus.

Augustus-Henri-Sigismond-Philippe-Marc, fils de Charles-Sigismond de Cerjat et d'Augusta-Mary Weston, bourgeois de Moudon, Lausanne et Berne, naquit à Lausanne le 16 mars 1822. Propriétaire du domaine de Montchoisi, à Lausanne. Mort à Lausanne le 10 mars 1900.

Marié le 15 décembre 1849 à *Emilie-Claire-Estelle Platzmann*, fille de Gustave Platzmann et de Caroline-Henriette de Schaezler, née à Lyon le 8 avril 1830, morte à Lausanne le 18 février 1890.

Enfants :

1. *Henri-Gustave-Charles*, né à Lyon le 9 novembre 1850, qui suivra.

2. *Gaston-Charles-Gustave*, né à Lausanne le 2 octobre 1857, qui suivra.

3. *Roger-Ferdinand-Georges*, frère jumeau de Gaston, né à Lausanne le 2 octobre 1857, mort accidentellement à Montchoisi le 21 mai 1870.

4. *Charles-Oscar*, né à Lyon le 23 avril 1861, qui suivra.

5. *Marguerite-Elisabeth-Anne*, née à Lausanne le 7 mars 1865, morte dans la même ville le 23 juin 1910.

6. *Humbert-Henri*, né à Lausanne le 18 février 1867, qui suivra.

#### XVI<sup>d</sup>. — William.

William-Victor, frère des précédents, né à Lausanne (Rovéréaz) le 2 juillet 1823, bourgeois de Moudon, Lausanne et Berne. Il se fixa à Florence, mais mourut à Montreux le 2 octobre 1898. Il avait épousé le 8 janvier 1856 à Zurich (Eglise catholique) et le 16 du même mois à Prilly (pasteur anglican) *Julie-Agnès-Marie Guadagni*, fille du marquis Donat-Louis Guadagni de Florence, et de Louise, fille elle-même du colonel irlandais François Lee, née le 19 janvier 1835, morte le 9 mars 1913.

Enfants :

1. *Mary-Aurore-Louise-Pauline*, née à Lausanne le 27 mars 1857, morte (à Bienvenue) le 16 mars 1867.

2. *Alice-Maria-Charlotte-Adrienne*, née à Lausanne le 13 décembre 1860, morte à Florence le 3 mai 1885.

3. *Blanche-Catherine-Isabelle-Maria*, née à Lausanne le 29 novembre 1862, morte à Florence le 24 novembre 1934.

4. *Emilie-Théodora-Maria*, née à Lausanne (Petit Ouchy) le 21 août 1865, morte à Signa près de Florence le 22 octobre 1880.

### XVI<sup>e</sup>. — Wynne-Charles.

Wynne-Charles, frère des précédents, né à Lausanne le 1<sup>er</sup> août 1825, bourgeois de Moudon, Lausanne, Berne, fut comme ses frères officier au service d'Angleterre. Il est mort le 19 juin 1908 en Angleterre.

Epouse : le 20 octobre 1863, *Fanny-Stella Nixon*, fille du Rev. Edouard Nixon, de Killermogh (Irlande), morte des suites d'une chute de cheval le 27 novembre 1872.

Enfants :

1. *Wynne-Edouard-George*, né le 2 août 1864 à Villard près de la Tour de Peilz, mort avant 1908.

2. *Lucy-Esther*, née le 7 septembre 1865, morte aux Avants sur Montreux, le 13 octobre 1903.

3. *Robert*, né le 25 mars 1866, mort en Australie.

4. *Frédéric*, né le 29 octobre 1867, établi à Bushman's Hop (Orange, Afrique du Sud); mort dans un combat pendant la grande guerre.

---

## DIX-SEPTIÈME GÉNÉRATION.

### XIIa. — Roland.

*Roland-Charles-Wynne*, fils de Charles et d'Augusta Weston, né le 15 juillet 1860, mort le 29 mars 1917. Pasteur-vicaire de Crevan de 1889 à 1902.

Épousa le 20 août 1890 *Hélène-Flore Molesworth Saint-Aubin* dont il eut :

1. *Hélène-Dorothée*, née le 15 juin 1892.
2. *Charles-Sigismond*, né le 28 mai 1895, qui suivra.
3. *Wynne-Saint-Aubin*, née le 5 mai 1903.

### XVIIb. — Henri.

*Henri-Gustave-Charles*, fils d'Augustus et d'Emilie Platzmann, bourgeois de Moudon, Lausanne et Berne, naquit à Lyon le 9 novembre 1850. Il fit son service dans l'armée suisse comme instructeur de cavalerie. Mort à Plainpalais (Genève) le 17 mars 1914.

Il a épousé : 1. à Lausanne le 17 février 1879, *Françoise-Irma Landerset*, fille de Jean-Baptiste Landriset, de Fribourg, et de Marie-Anne-Sophie Luthey, née à Fribourg le 25 juin 1854, morte au même lieu le 22 mai 1882, — 2. à Lausanne le 2 août 1887 *Judith-Caroline de Palézieux*, fille de Grenville-Pulteney de Palézieux, dit Falconnet, et de Mathilde-Caroline de Palézieux, née à Thayet-Mio (Birmanie) le 26 mars 1861.

Henri de Cerjat n'a eu d'enfants que de sa première femme, Irma Landerset :

1. *Marie-Sophie-Clarisse*, née à Aussersihl (Zurich) le 4 octobre 1879. Morte à Lausanne le 10 mars 1927.
2. *Jeanne-Louise-Augusta*, née à Aussersihl le 1<sup>er</sup> mars 1881.
3. *Henri-Gaston*, né en 1882, mort en bas âge.



### XVIIc. — Gaston.

Gaston-Charles-Gustave, frère du précédent, bourgeois de Moudon, Lausanne et Berne, né à Lausanne le 2 octobre 1857, Ingénieur au Brésil. Propriétaire du château de Saint-Bathélemy depuis 1909. Mort le 24 novembre 1935.

Il a épousé à Montreux le 14 juillet 1900 *Henriette van der Berg*, fille d'Elzear van der Berg, de Hollande, et de Caroline Meyer, née à Bruxelles le 26 avril 1869. Morte à Paris le 9 Décembre 1936.

Enfants :

1. *Elisabeth-Marguerite-Henriette*, née à Curityba (province de Parana, Brésil) le 18 juillet 1897. A épousé à Lausanne le 11 juin 1919, *Marcel-Robert de Meuron*, de Saint-Sulpice, médecin à Lausanne, fils de Robert-Louis de Meuron et de Marie-Louise Marcel, né à Madrid le 2 novembre 1889.

2. *Roger-Auguste-Sigismond*, né à Clarens le 21 mai 1900. Epouse le 12 avril 1930 à Tibag (Brésil) *Almira-Ferreira dos Santos*, fille d'Anselme Ferreira et de Marie-Aloy de Rosario, née le 9 juin 1911 à Castro (Brésil, Parana).

Enfants : *Yvonne, Henriette, Gaston, Charles, Daniel.*

3. *Maximilien-Charles-Auguste*, né à Lausanne le 15 décembre 1905, épouse à Paris le 16 novembre 1927 *Susanne-Germaine-Yvonne Haroux*, fille de Gaston-Paul-Henri Haroux et de Charline-Eugénie Proville, née à Paris le 28 avril 1909.

Enfant : *Christiane*, née le 2 Janvier 1930.

### XVIIId. — Charles.

*Charles-Oscar*, frère des précédents, bourgeois de Moudon, Lausanne, Berne (et Grandcour, ce qui n'a pas été utilisé), est né à Lyon le 23 avril 1861, Directeur de la Banque impériale

ottomane à Paris de 1894 à 1923, puis administrateur de ladite Banque. Officier de la Légion d'honneur.

Il a épousé à Lausanne le 18 septembre 1886 *Marguerite-Isabelle-Anna de Palézieux*, fille de Grenville-Pulteney de Palézieux et de Mathilde-Caroline de Palézieux, née à Paris le 12 mars 1864, sœur de l'épouse de son frère Henri. Les deux époux ont célébré leurs noces d'or à Lausanne en septembre 1936.

Un fils :

1. *René-Gaston*, né à Lyon le 25 septembre 1888. Il a épousé à Lausanne le 10 mars 1920 *Clémence Secrétan*, fille d'Edouard Secretan, conseiller national et directeur de la *Gazette de Lausanne*, et de Laurence Chappuis, née à Lausanne le 17 février 1885.

## XVIIe. — Humbert.

*Humbert-Henri* de Cerjat, frère des précédents, bourgeois de Moudon, Lausanne et Berne, né le 18 février 1867 à Lausanne (Montchoisi) où il est mort le 6 mars 1900.

Il a épousé à Genève le 30 janvier 1899 *Alice Bates*, fille de James Bates, de New-York, née à Genève le 10 mai 1876. Devenue veuve, elle se remaria à Adolphe-Alfred Gautier, professeur à Genève.

Humbert a eu d'Alice Bates un fils :

1. *Humbert-Sigismond*, qui suivra.

---

## DIX-HUITIÈME GÉNÉRATION.

### XVIIIa. — Charles-Sigismond.

Charles-Sigismond, fils de Charles-Rowland-Wynne et de Hélène-Flora Molesworth-Saint-Aubin, né le 28 mai 1895.

Épouse le 13 mai 1915 *Dorothée-Burtin Rowley* dont il a :

1. *Dorothée-Honor*, née en 1916, mariée à *Richard Walsh*.
2. *Hélène-Jeanne* (Eileen-Joan), née en 1918, mariée à *John Baird*.

### XVIIIb. — Humbert.

Humbert-Sigismond de Cerjat, fils d'Humbert, petit-fils d'Auguste et d'Emilie Platzmann, né à Lausanne le 19 avril 1900, bourgeois de Moudon, Lausanne et Berne. Il a épousé le 9 septembre 1927 à Genève *Gabrielle-Renée Martin*, fille de Charles-George Martin-du-Pan et de Marie Ador de Genève, née à Genève le 8 mars 1906.

Enfants :

1. *Aymon-Alexandre*, né à Lancy (Genève) le 5 avril 1930.
2. *Sabine-Antoinette*, née à Lancy le 16 mai 1933.
3. *Gérard-Charles-William*, né au Grand-Sacconnex le 28 mars 1938.

dix-neuvième génération.

*Aymon-Alexandre*, fils d'Humbert, né à Lancy le 5 avril 1930. Il a épousé le 15 septembre 1955 à Genève *Monique-Marguerite van Muyden*, fille de *Jean-Berthold-Henry van Muyden* et de *Denyse-Anne Mottier*, née à Genève le 26 février 1935.

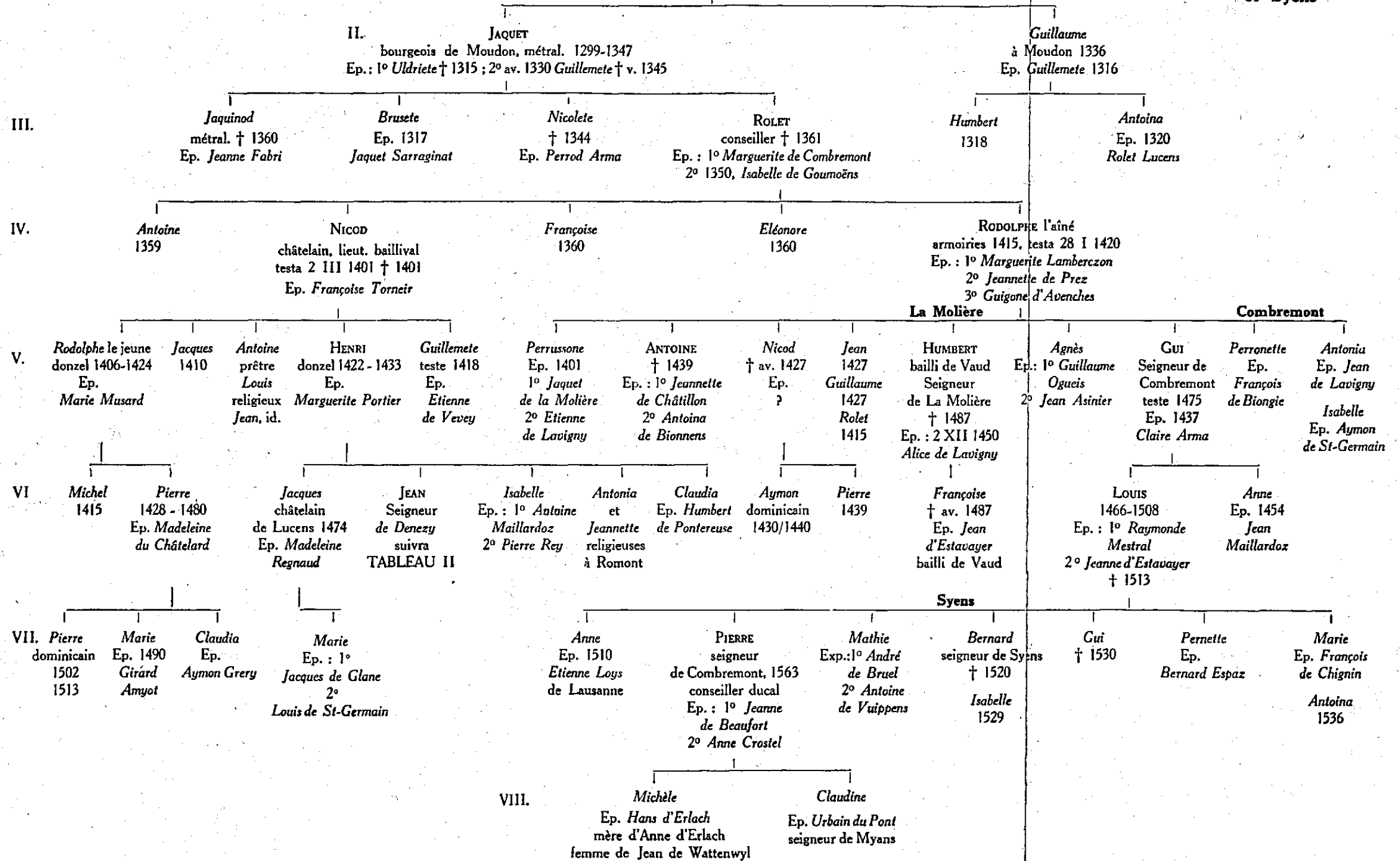
Enfants :

1. *Benédicte-Edouard*, née à Berne le 13 janvier 1959
  2. *Isabelle-Catherine*, née à Lausanne, le 17 novembre 1961
  3. *Séverine-Claïsse*, née à Genève, le 17 octobre 1964
- Il a épousé le 15 mai 1955

Tableau généalogique de la maison DE CERJAT

Seigneurs  
de Combremont-le-Petit  
La Molière  
et Syens

I. — N. CERJAT



II

VI. JEAN CERJAT  
coseigneur de Combremont-le-Petit; teste le 24 VII 1482  
Ep. 1477 *Catherine De la Cour*

Seigneurs de Denezy  
Allaman  
et Lignerolle

VII

*Claudine* 1495  
JACQUES  
conseiller ducal, châtelain † 1535  
Ep. 1502 *Françoise Cavin*  
*Catherine*  
Ep. *Claude de Curtilles* 1503

VIII

*Georgie*  
Ep. *Antoine Chausse*  
d'Estavayer  
JACQUES  
châtelain Cossonay et Moudon  
† 1584  
Ep. *Madeleine-Devenoge*  
de Cossonay  
FRANÇOIS  
seigneur de Denezy et d'Allaman,  
juge des fiefs  
châtelain de Moudon, teste 1575  
Ep.: 1<sup>o</sup> *Claudine*  
2<sup>o</sup> 1549 *Guillauma Challet*,  
d'Allaman  
*Rose*  
1521  
*Marguerite*  
Ep.: 1<sup>o</sup> *François Jaccottet*  
2<sup>o</sup> *Jacques Langin*

IX

JACQUES  
seigneur de Denezy † av. 1573  
Ep. 1561 *Urbaine Challet*  
*Guigone*  
Ep. 1566  
*François Charrière de Cossonay*  
*Claudine*  
Ep.: 1<sup>o</sup> *François Gruz*  
2<sup>o</sup> *Claude de Dortans*  
FRANÇOIS  
coseigneur de Denezy et d'Allaman  
châtelain de Moudon: † 1606  
Ep.: 1<sup>o</sup> 1570 *Salomé d'Erlach*  
2<sup>o</sup> 1583 *Dorothee de Diesbach*  
*Antoine*  
Syndic de Moudon  
† ap. 1567  
Ep. *Jeanne Cherrel*

X

PHILIPPE  
seigneur de Denezy et d'Allaman  
† 1617  
banneret, châtelain et lieutenant baillival  
Ep.: 1<sup>o</sup> 1585 *Louise-Françoise de Lutry*  
2<sup>o</sup> 1600 *Jacqueline Joffrey*  
*Jacques*  
1568-75  
*Urbaine*  
1575  
*Jeanne-Françoise*  
Ep. 1595 *Jean-Jacques*  
de *Wattenwyl*  
*Madeleine*  
Ep. 1592 *François Frossard*

XI

*Esther*  
Ep.: 1<sup>o</sup> *Jean de Pierre*  
2<sup>o</sup> *N. de Gruffy*  
3<sup>o</sup> *Daniel de Crousaz*  
4<sup>o</sup> *Benott de Mellet*  
5<sup>o</sup> *Abraham de Montherand*  
*Sébastienne*  
Ep.  
1<sup>o</sup> *François Gantin*  
2<sup>o</sup> *Stephan Doxat*  
*Françoise*  
Ep. 1608  
*Pierre*  
d'Estavayer  
DANIEL  
seign<sup>r</sup> d'Allaman  
† 1644  
Ep.: 1<sup>o</sup> *Madeleine*  
de l'Isle  
2<sup>o</sup> *Susanne Roset*  
JACQUES-FRANÇOIS  
seigneur Denezy  
† 1651  
Ep. *Susanne*  
de *Molin*  
*Urbaine*  
Ep. *Jean-François*  
de *Molin*  
*Anne-Marie*  
Ep. *Jean-François*  
de *Martines*  
*Jacqueline*  
Ep.: 1<sup>o</sup> *Daniel*  
*Badel*  
2<sup>o</sup> *Claude*  
de *La Fléchère*  
*Judith*  
Ep.: 1<sup>o</sup> *François*  
*Crousaz*  
2<sup>o</sup> *Jean-Pierre*  
*Favey*  
*Ursule*  
Ep.: 1<sup>o</sup> *Gamaliel*  
*Maillardoz*  
2<sup>o</sup> *François*  
de *Graffenried*  
3<sup>o</sup> *Christian*  
de *Willading*  
Neuf autres  
enfants  
morts jeunes

Allaman

Denezy

XII

*Anne-Marie*  
Ep. *Jean*  
de *Martines*  
JEAN-MELCHIOR  
1629-1710  
seign<sup>r</sup> d'Allaman  
Ep. *Susanne*  
d'Aubonne  
*Philippe-François*  
1631-1696  
*Nicolas*  
M. de  
Rocheport  
1636-1672  
*Jeanne*  
Ep. *Jean*  
d'Aubonne  
*Susanne*  
Ep. *Gamaliel*  
de *Tavel*  
*Daniel*  
1643-1681  
seign<sup>r</sup> de Denezy  
Ep. *Ursule Mey*  
*Agathe*  
Ep.  
*Etienne Quisard*  
JEAN-FRANÇOIS  
seigneur de Denezy  
VOIR TABLEAU III

Lignerolle

XIII

NICOLAS  
1661-1745, seigneur d'Allaman  
Ep. *Antoinette Christin*  
dame de Lignerolle  
*Pierre-Gabriel*  
dit M. de Féchy  
† 1712  
*Jacqueline*  
1667-1738  
*Hélène*  
1670-1738  
Ep.: 1<sup>o</sup> *Elie Arlaud*  
2<sup>o</sup> *Jean-Louis Vulliamoz*

XIV

*Philippe-Daniel Melchior*  
seigneur de Lignerolle  
† 1749  
*Susanne-Marie*  
1686-1738  
*Marie-Marguerite*  
† 1688-1749  
*Jacqueline-Judith*  
1705-1750

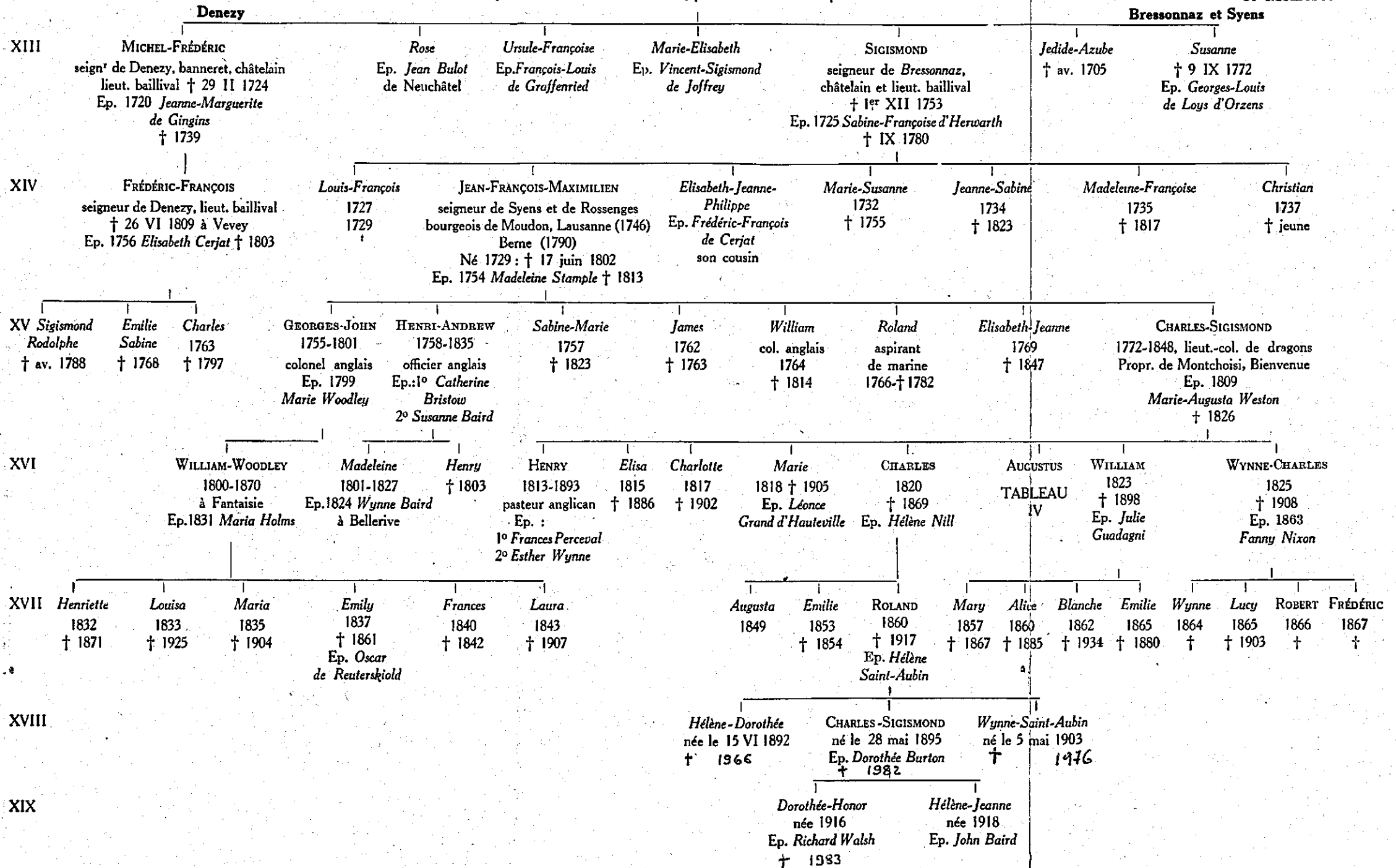
Les enfants morts jeunes  
ne sont pas mentionnés.

III

XII. — JEAN-FRANCOIS CERJAT

Seigneur de Denez, Mézières et Bressonnaz, châtelain et lieutenant baillival de Moudon  
Ep. 1683 Marie-Elisabeth d'Erlach, † 26 mars 1744 — Lui † 21 III 1720

Seigneurs de Denez  
Syens, Bressonnaz  
et Mézières



IV

XVI

AUGUSTUS DE CERJAT

bourgeois de Moudon, Lausanne et Berne, né le 16 III 1822 † 10 III 1900  
Ep. 15 XII 1849 *Emilie Platzmann* † 18 II 1890

XVII

**HENRI**  
Gustave-Charles  
né 9 XI 1850  
† 17 III 1914  
instructeur de cavalerie  
Ep. : 1<sup>o</sup> 17 II 1879  
*Françoise-Irma-Landerset*  
1854-1882  
2<sup>o</sup> 12 VIII 1887  
*Judith-Caroline de Palézieux*

**GASTON**  
Charles-Gustave  
né 2 X 1857  
† 24 XI 1935  
Ingénieur au Brésil  
Ep. 14 VII 1900  
*Henriette Van den Berg*  
née 26 IV 1869  
† 9 XII 1936

*Roger*  
Ferdinand  
Georges  
né 2 X 1857  
† 21 V 1870

**CHARLES**  
Charles-Oscar  
né 23 avril 1861  
Directeur de la Banque  
ottomane à Paris  
Officier de la Légion d'honneur  
Ep. 18 IX 1886  
*Marguerite-Isabelle-Anna  
de Palézieux*

*Marguerite*  
Elisabeth  
née 7 III 1865  
† 23 VI 1910

**HUMBERT**  
Henri  
né 18 II 1867  
† 6 III 1900  
Ep. 30 I 1899  
*Alice Bates*

XVIII

*Marie-Sophie*  
Claire  
née 4 X 1879  
† 10 III 1927

*Jeanne-Louise*  
Augusta  
née 1<sup>er</sup> III 1881

*Henri*  
né 1882  
† j.

*Elisabeth*  
Marguerite  
Henriette  
née 18 VII 1897  
Ep. 11 VI 1919  
*Robert de Meuron*  
médecin  
ép. II - *SIMONSON*

**ROGER**  
Auguste  
Sigismond  
né 21 V 1900  
Ep. 12 IV 1930  
*Almira Ferreira  
dos Santos*

**MAXIMILIEN**  
Charles  
Auguste  
né 15 XII 1905 † 1973  
Ep. 16 XI 1927  
*Susanne-Germaine-Yvonne  
Haroux*

**RENÉ-GASTON**  
né 25 IX 1888 † 1955  
Ep. 10 III 1920  
*Clémence Secretan*  
née le 17 II 1885

**HUMBERT-SIGISMOND**  
né le 19 IV 1900 † 3.X.1963  
Ep. 9 IX 1927  
*Gabrielle-Renée Martin*  
née le 8 III 1906  
† 11.2.1984

XIX.

*Pierre-Gérard*  
1927  
† 2004

*Daniel*  
ép. *Sarah-Elizabeth*

*Yvonne*

*Henriette*

*Gaston*

*Charles*

*Christiane*  
née le 2 Janvier 1930  
Ep. Beck †  
Ep. *Louadon*

**AYMON-ALEXANDRE**  
né le 5 IV 1930  
Ep. 17.IX.1955  
*Monique van Muyden*

*Sabine-Antoinette*  
née 16 V 1933  
Ep. *François Privat*

**Gérard-Charles-William**  
né le 28 III 1938  
Ep. 12. VI. 1971  
*Nadia Napky*

Ep. 22.5.2003 *Wol Wessel*

*Bénédict-Féonand*  
né le 13 I 1957  
ép. 12.IV.1986  
*Japhiz Valade*

*Isabelle,*  
*Catherine*  
née le 17.XI.58  
ép. *Graziano  
Lusenti*

*Séverine,*  
*Clairisse,*  
née le 17.II.60  
ép. *Abdulah  
Mokhammad*

*Jean-François*  
*Humbert-Hinrich*  
né le 15.V.1965

*Sylviane*  
née 20.X.1972

*Joëlle*  
née 20.X.72

1) *William Henry*  
né le 30.I.1987

2) *Charles-Pierre-Erot*  
né le 15.6.89

3) *Yvonne-Mathie* - 3) *Diana-Cécile* -  
5.VIII.90  
ép. 6.9.96  
*Nicole Merle*

*Dana*  
12.11.87

*Julia*  
16.12.00

*Dimitri*  
21.2.03

5) *Adrienne-Isabelle*  
6.5.95  
6) *Clairisse-Séverine*  
12.4.98

## TABLE DES FAMILLES ALLIÉES

<b>A</b>		<b>D</b>	
Amyot.....	64	Delacour.....	51, 77
Arlaud.....	107	Delaféchère.....	97
Arma.....	48, 75	Delisle.....	104
Asinier.....	62	Devenoge.....	89
Aubonne (d').....	103, 106	Diesbach (de).....	93
Avenches (d').....	60	Dortans (de).....	90
<b>B</b>		<b>E</b>	
Badel.....	97	Erlach (d').....	86, 93, 112
Baird.....	139, 140, 150	Espaz (Ensis).....	81
Bates.....	149	Estavayer (d').....	74, 79, 96
Beaufort (de).....	86	<b>F</b>	
Bionnens (de).....	67	Fabri.....	50
Biongie (de).....	62	Favey.....	98
Bristow.....	139	Fléchère (de la).....	97
Bruel (de).....	80	Frossard.....	90
Bulot.....	112	<b>G</b>	
<b>C</b>		Gantin.....	96
Cavin.....	83	Gingins (de).....	119
Cerjat.....	124, 130	Glane (de).....	77
Challet.....	91, 92	Goumoëns (de).....	52
Charrière.....	90	Graffenried, (de).....	98, 113
Châtelard (du).....	64	Grand d'Hauteville.....	142
Châtillon (de).....	67	Grery.....	65
Chausse.....	83	Gruffy (de).....	96
Cherrel.....	89	Gruz.....	90
Chestelet.....	83	Guadagni.....	145
Chignin (de).....	81	<b>H</b>	
Christin.....	116	Haroux.....	148
Combremont (de).....	52	Hervarth (d').....	122
Crausaz.....	98	Holms.....	143
Crausaz (de).....	96		
Crossel.....	86		
Curtilles (de).....	78		



<b>J</b>	
Jaccottet .....	83
Joffrey (de) .....	95, 113

<b>L</b>	
Lamberczon .....	60
Landerset .....	147
Langin .....	83
Lavigny (de) .....	61, 62, 74
L'Isle (de) .....	102
Loys (de) .....	80, 113
Lucens .....	44
Lutry (de) .....	95

<b>M</b>	
Maillardoz .....	66, 75, 98
Mareschet .....	48
Martin .....	150
Martines (de) .....	97, 102
Mellet (de) .....	96
Mestral .....	79
Meuron (de) .....	148
Mey .....	108
Mill .....	144
Molière (de) .....	61
Molin (de) .....	97, 104
Montherand (de) .....	96
Musard .....	63

<b>N</b>	
Nixon .....	146

<b>O</b>	
Ogueis .....	62

<b>P</b>	
Palézieux (de) .....	147, 149
Perceval .....	141
Pierre (de) .....	96

Platzmann .....	145
Pont (de) .....	86
Pontereuse (de) .....	66
Portier .....	65
Prez (de) .....	60

<b>Q</b>	
Quisard .....	105

<b>R</b>	
Regnaud .....	76
Reuterskiold (de) .....	143
Rey .....	66
Roset .....	102
Rowley .....	150

<b>S</b>	
Saint-Aubin .....	147
Saint-Germain .....	62, 77
Santos (de) .....	148
Sarraginat .....	48
Secretan .....	149
Stample .....	136

<b>T</b>	
Tavel (de) .....	104
Tornier .....	57

<b>V</b>	
Van der Berg .....	148
Vevey (de) .....	58
Vuippens (de) .....	80
Vulliamoz .....	107

<b>W</b>	
Walsh .....	150
Wattenwyl (de) .....	93
Weston .....	141
Willading .....	98
Wynne .....	141
Woodley .....	139

## TABLE DES MATIÈRES

---

Maison de Cerjat.		5
	<b>Histoire</b>	
Du nom de Cerjat .....		7
L'origine des Cerjat.....		10
La lettre impériale d'armoiries de 1415 .....		12
La seigneurie de Denezy .....		19
Les autres seigneuries des Cerjat .....		24
Les maisons des Cerjat à Moudon.....		30
La métralie de Moudon .....		34
Les chapelles des Cerjat.....		37
	<b>Histoire généalogique</b>	
	<i>XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles</i>	
Première génération .....		44
	<i>XIV<sup>e</sup> siècle, Jacquet</i>	
Deuxième génération .....		45
Troisième génération : Jaquinod et Rolet .....		49
	<i>XV<sup>e</sup> siècle</i>	
Quatrième génération : Nicod (et ses enfants) .....		54
	Rodolphe l'ainé .....	58
Cinquième génération : Rodolphe le jeune .....		63
	Henri .....	65
	Antoine .....	66
	Humbert .....	67
	Gui .....	74
Sixième génération : Jacques .....		76
	Jean .....	77
	Louis .....	78

*XVI<sup>e</sup> siècle*

Septième génération :	Jacques .....	82
	Pierre .....	84
Huitième génération :	Jean-Jacques .....	88
	François .....	90
Neuvième génération :	Jacques .....	92
	François .....	92

*XVII<sup>e</sup> siècle*

Dixième génération :	Philippe .....	94
Onzième génération :	Daniel .....	100
	Jacques-François .....	103
Douzième génération :	Jean-Melchior.....	106
	Daniel .....	108
	Jean-François.....	109

*XVIII<sup>e</sup> siècle*

Treizième génération :	Nicolas .....	115
	Michel-Frédéric.....	118
	Sigismond.....	120
	Sabine .....	124
Quatorzième génération :	Frédéric-François .....	127
	Maximilien .....	132

*XIX<sup>e</sup> siècle*

Quinzième génération :	Les fils de Maximilien.....	139
	Charles-Sigismond .....	140
Seizième génération .....		143
Dix-septième génération :	Roland, Henri, Gaston, Charles, Humbert.	147
Dix-huitième génération .....		150
Table des noms de familles alliées.....		151
Table des matières .....		153
Illustration .....		156
Quatre Tableaux généalogiques.		



Insignis Dei gratia Romanorum Rex semper augustus ac Hungarie Salmarie Croatia etc Rex  
 amato Antonio Nudo guillermo Toletio Johanni et Humberto libere predicti Rodulphi tunc amag Item pro Rodulpho tunc minor nepos  
 predicti Rodulphi tunc amag filio pendum Nudo tunc filio predicti Rodulphi hemico filii dicti Rodulphi immores Michaeli filio predicti Rodulphi  
 Junioris mis et Sicut Imperii fidelibus dicitur  
 lunc com Defante velid eple rady nobilitates  
 non impium ab Impatoria maiestate dependet  
 quod a memo non proveniet ceptate claritatis  
 tunc ac aperte constantie fidei merita quibus  
 Diligentibus fidei ac modesti hucemis clam  
 fideiosus clare paretis quo vos singularibus  
 debitas non per carorem aut improbe Sed  
 mox accedente consilio ac de certa mai pteca  
 leguante naturalibus Sic depicta arma seu  
 mus necnon de habundancia plenitudine  
 Nobilitatis motu pro confirmamus ac pndda  
 vel Summ ac qdem herede rii Anna Sic  
 subiecta visibilibus pictoris magistero Dis  
 roncamentis et in omi exercitio militari  
 tunc favore legio ac de capto singularis gratie antdoto  
 rra ptemes merito exiliter ceteros fidelere fendo ad qndrem tunc Roman imp  
 car minere solidetur mtergo quanto ampliori favore pntentis se respicere munere gruuat  
 in illi ergo omo homi licet hanc me concessio  
 me claruom et confirmatois pagna mfirmere aut et puenit ausa remeruo contine  
 Diapns ante hoc acceptate pppuere indignucom  
 nam quumssima se noneto metu fuz Pncium sub me Maiestatis Regilli apen testimonio huc  
 Facim Depmanij tunc dno Anno  
 Summ Willesmo Ludmgen Ammuderno Nono die Iacobus Regnoz mox Anno hmgare etc Viceimono Romanoz etc  
 Sexto Iouationis



Nobilibus Rodulpho tunc de Melano  
 hincam legiam et omne bonu Acluro  
 alie leguante me procedunt et om Nobilia  
 ve non sit Sive aliam generostatis insame  
 Sane attendentes multipiam merita pobi  
 apud nos utq Sicut Romanu Impem  
 sus cordie claretie et manar eoqueidem  
 honoz gratias ptaetis Decoratos Anno  
 Sano pmanum tunc dno hucemim q pteca  
 vobis ombus supradictis ac hereditibus ruis  
 Nobilitatis insima vence pncium concedi  
 specaalis gratie me ad maiorem glam rre  
 claruimus ve vos et quibz ram cometim  
 Depicta fides in pndbis figuris oculis  
 cunctis sine Depicta in pndbis hastibus  
 ptecare vultatis pter et deferre Gaudent  
 Anno hmgare etc Viceimono Romanoz etc  
 Sexto Iouationis



Ad mandatum Domini Henrici Johanne  
 propositi de Strungno vicecancelarius



SCEAU DE L'EMPEREUR SIGISMOND  
JOINT A L'ACTE D'ARMOIRES





URSULA CERIATT  
1615-1701  
(Propriété de M. Charles de Cerjat)



DE CERJAT, MICHEL-FRÉDÉRIC, 1689-1724. Fils de *Jean-François*,  
Seigneur de Dézezy et de Mézières, Seigneur d'Allaman, lieutenant  
baillival et châtelain de Moudon.

*J.-R. Huber 1724*





M. DE BRESSONNAZ  
2<sup>e</sup> Fils de Jean François CERJAT DE DÉZEY



DE CERJAT, SIGISMOND, 1690 - 1753. Frère de *Michel - Frédéric*,  
Seigneur de Bressonnaz, lieutenant baillival et châtelain de Moudon.  
Épousa la fille du baron Herwart, Ambassadeur d'Angleterre en Suisse.  
*Jean-R. Huber.*



D'ORZENS, SUZANNE, 1700-17.... Fille de *Jean-François* de Cerjat  
femme de Georges-Louis de Loys Villardin, Seigneur d'Orzens.

*J.-R. Huber 1725.*



DE CERJAT, FRÉDÉRIC-FRANÇOIS, 1722-1809. Fils de *Michel-Frédéric*,  
Seigneur de Dénezy.

*J.-R. Huber 1727.*



MARIA AUGUSTA WESTON  
EPOUSE DE CHARLES SIGISMOND DE CERJAT  
1784-1826



GEORGE JOHN DE CERJAT  
Colonel dans l'Armée Anglaise  
1755-1801

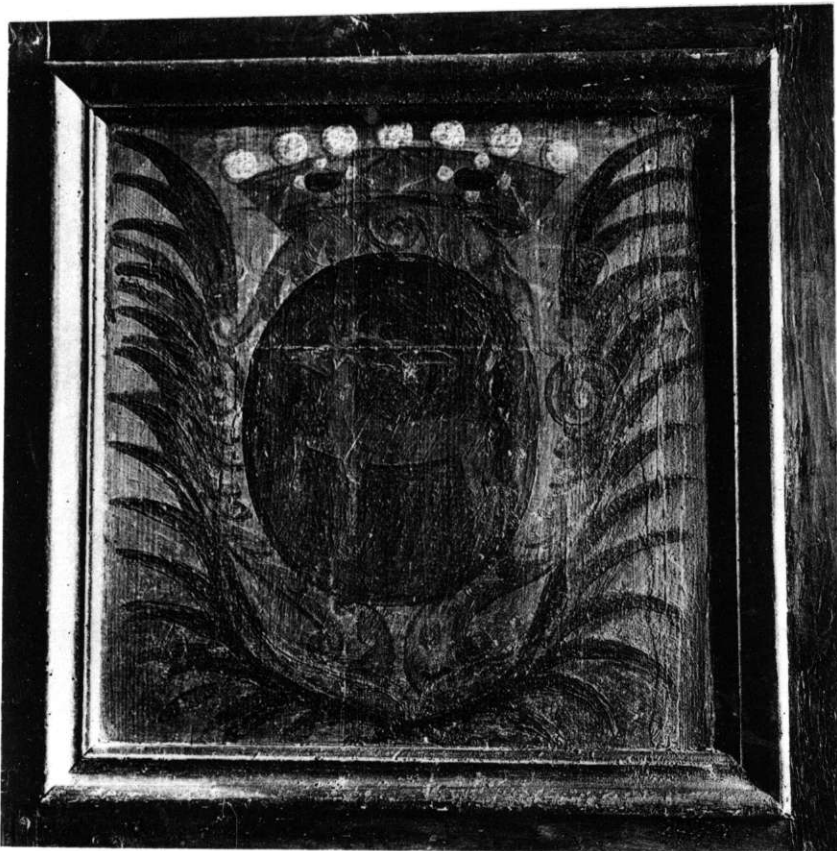


ELISABETH-JEANNE DE CERJAT  
1769-1847

Fondatrice avec M. Haldimand, de l'Asile des Aveugles de Lausanne



TABATIÈRE PORTANT LA MINIATURE  
DE MAXIMILIEN DE CERJAT



PANNEAU ARMOIRIÉ  
PROVENANT DU CHATEAU DE LIGNEROLLES (XVII<sup>e</sup>)



COFFRET EN FER FORGÉ AUX ARMOIRES CERJAT



BAHUT AUX ARMOIRIES DE CERJAT ET DE MOLLINS  
(Musée de Genève)



BAHUT DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE  
AUX ARMOIRIES D'ESTAVAYER ET DE CERJAT  
(Propriété de M. Charles de Cerjat)

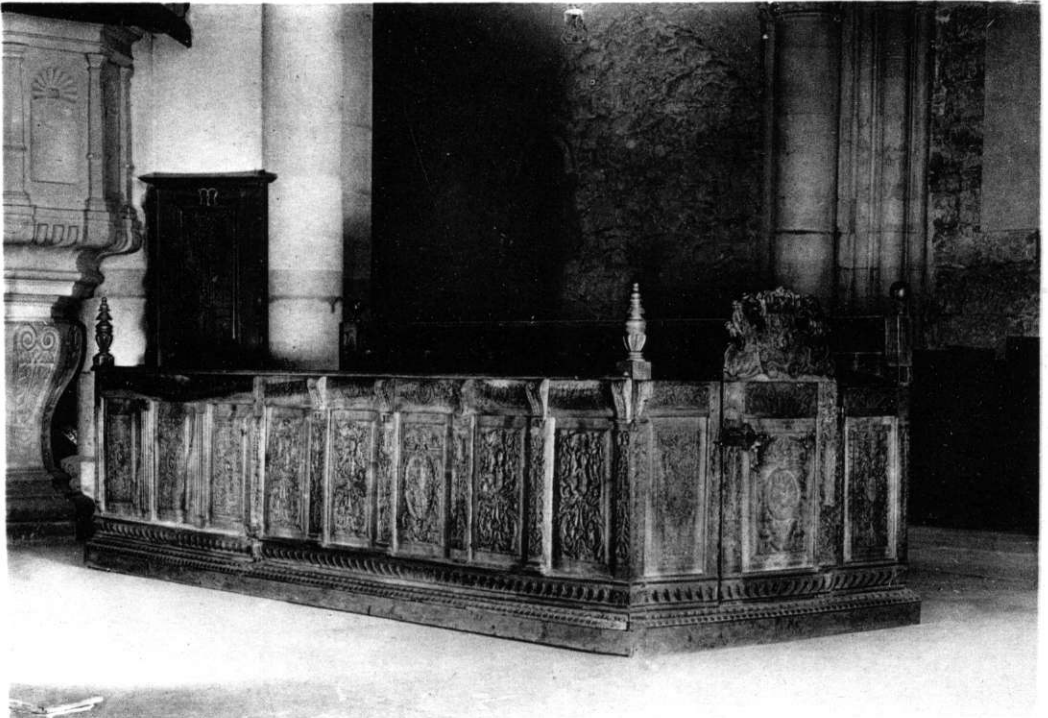




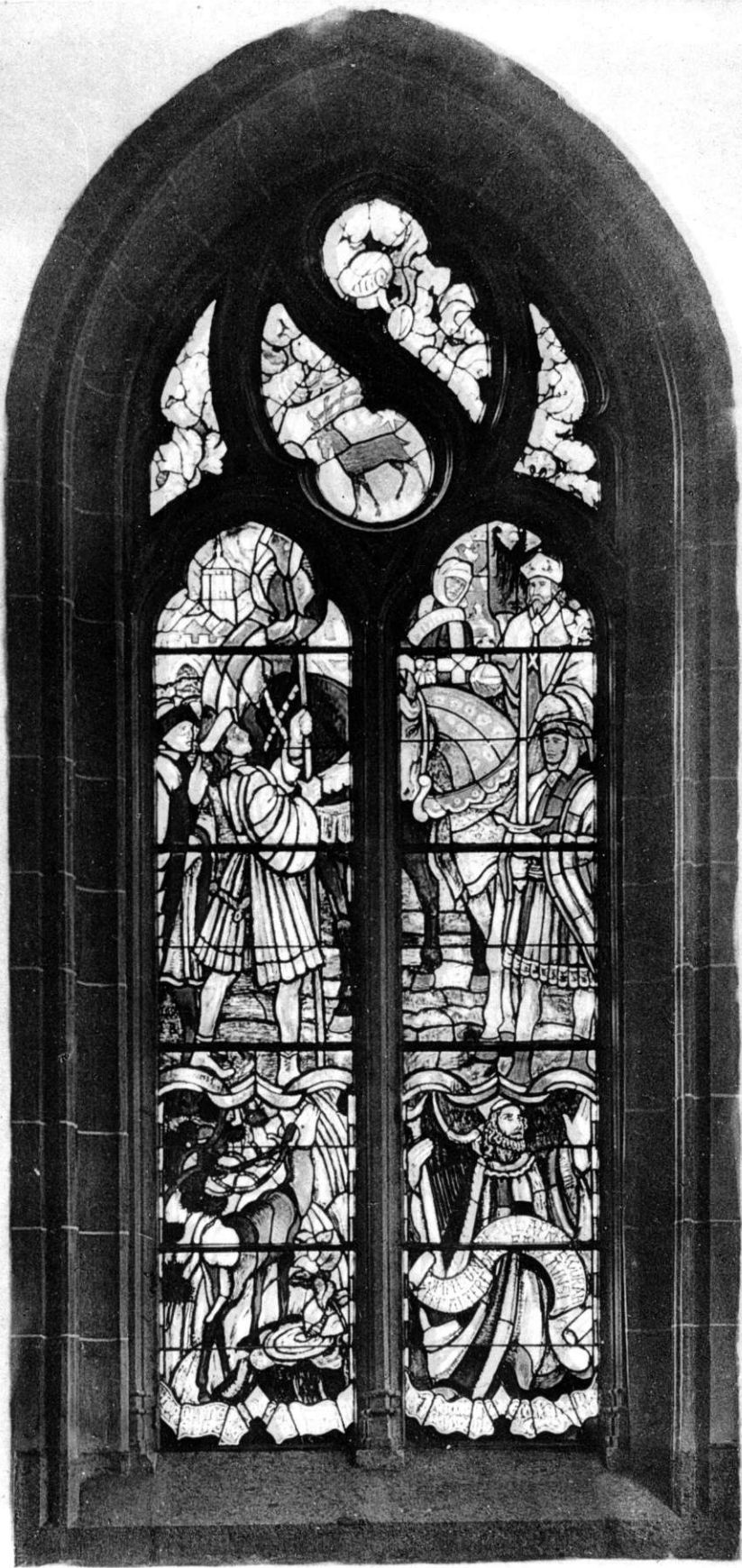
MONT-CHOISI, LAUSANNE  
Propriété de M. AUGUSTE DE CERJAT  
1830-1904



DÉTAILS DES ARMOIRIES



STALLES AUX ARMOIRIES DE LA FAMILLE DE CERJAT  
Eglise de Moudon



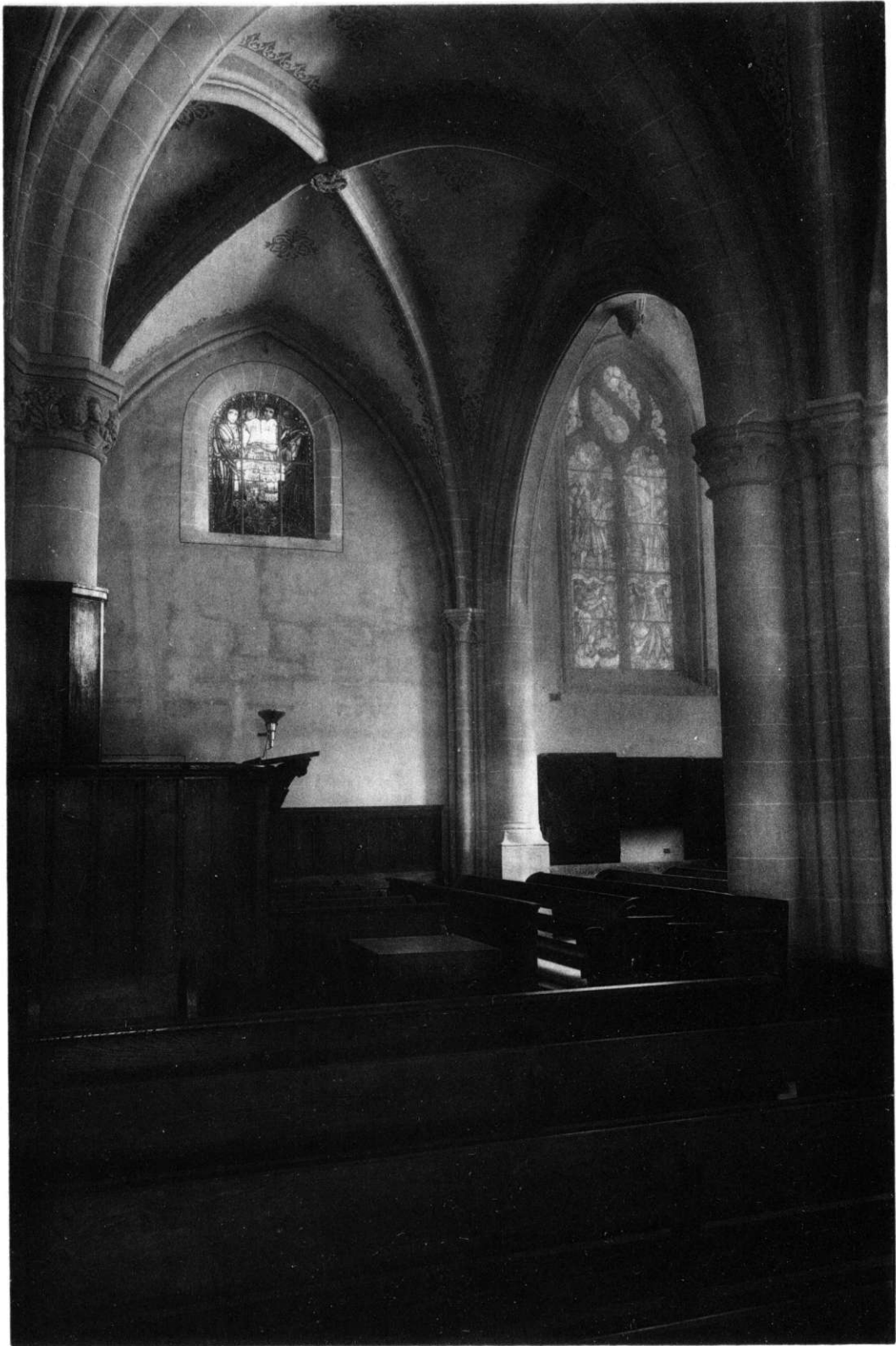
VITRAIL DE LA FAMILLE DE CERJAT  
figurant dans la chapelle de Cerjat, Eglise St-Etienne à Moudon  
(Œuvre du Peintre Bieler)

HIC JACET  
 MARIA ELISABETHA URSULA ERBACH  
 COMITISSA CERTARUM IN DENEZ  
 FELDUNENSIS CAS. DIGNIS  
 DILECTISSIMAE  
 COMITUM COMITATE, MODESTIAE  
 CORPORIS ET ANIMI POTESTATE  
 SUPRA SEXIMUM AETATIS  
 VITAE NOBILITATE, PIETATE  
 PIENTIAE SINGULISQUE VIRTUTIBUS  
 VIRTUTIBUS, PAUPERES, OMNIA  
 LIBERI IMAGINEMUS, CAUSA  
 MATRI CERJATUM IN SEXUM  
 PONTIFEX APOSTOLICUS  
 SUPREMAE NOBILITATIS  
 ANNO SALUTIS MDCCLXIV  
 VIXIT ANNORUM LXVI

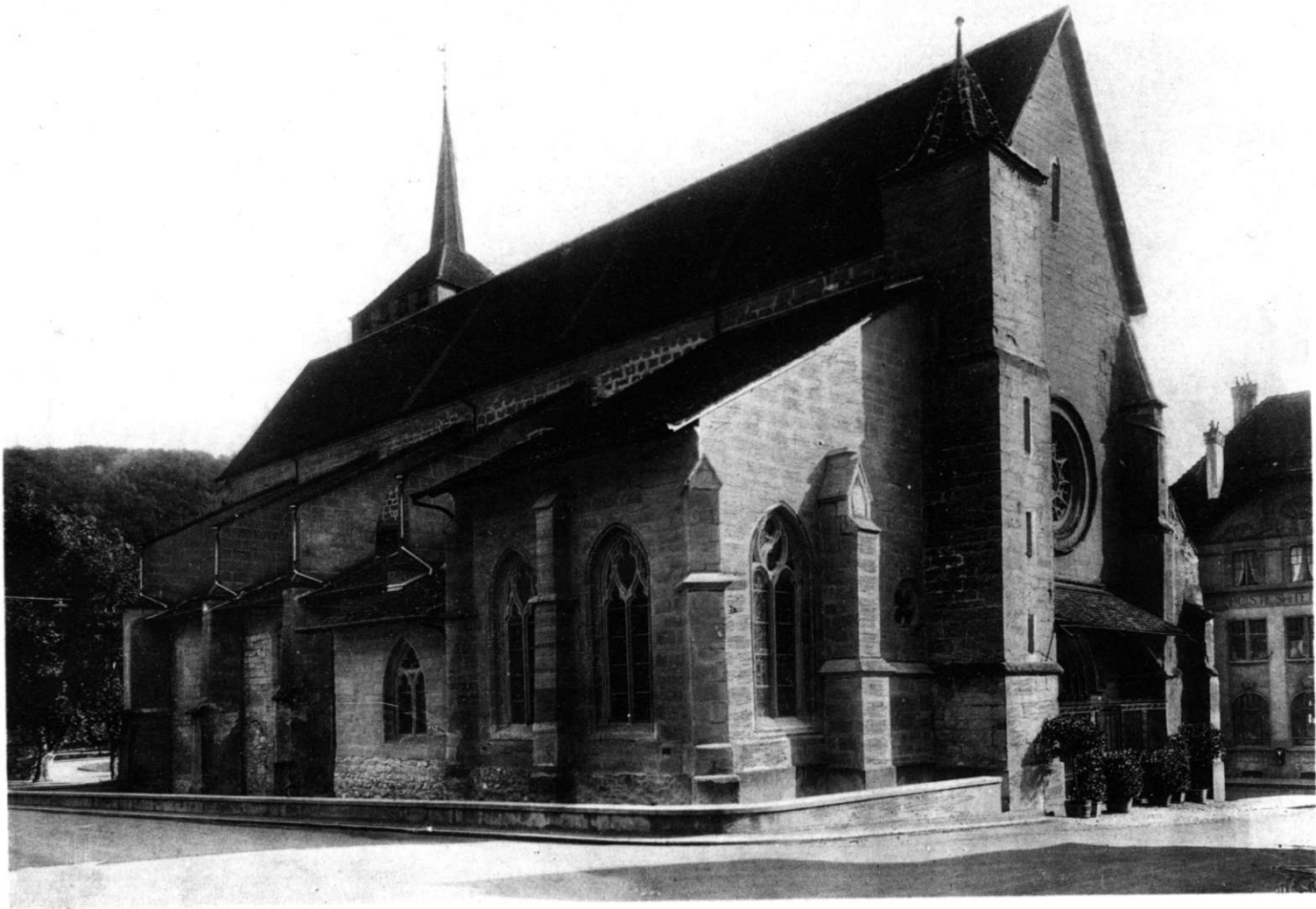
JOHANNI FRANCISCO CERJATIO  
 UICORUM DENEZY MESTRES BRESNOIAR  
 DYNASTIE  
 VIRO ANTIQUA NOBILITATE VIRTUTE FIDE  
 UICARIA IURIS DICUNDI POTESTATE  
 ET UICANI SIVE CASTELLANITIDONE  
 LOC IN MONTENO  
 ANTIQ. OCTAVIA ATQUE TRICH TRUM  
 PERUNA CUI FRUCTU ET INTEGRITATE LAD  
 PERFUNO  
 MARIA ELISABETHA AB ERBACH CONIUG  
 MICHAEL REPERCUT ET SIGISMUNDUS  
 ROSITA URSULA FRANGISCA  
 MARIA ELISABETHA SUSANNA CERJATI  
 FILII FILIOQUE  
 MONUMENTUM HOC M.C.C. POSUERUNT  
 MORTUUS A.D. VI CAL. APRIL. MDCCCLXX  
 ANOS LXXXI MENSES  
 Ed. par. le Dr. Bouché, par. le Dr. Bouché, par. le Dr. Bouché.  
 gravé par M. Bouché, par. le Dr. Bouché, par. le Dr. Bouché.

HOC SACELLUM  
 FAMILIÆ CERJAT  
 OLIM SEPULTURÆ LOCUS,  
 HUIUS IN USUM ECCLESIAE  
 AB ILLA CESSUM.  
 AD. MDCCCLXXIX.

PIERRES TOMBALES DANS LA CHAPELLE DE CERJAT  
 Eglise Saint-Etienne à Moudon



INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE DE CERJAT  
Eglise de Moudon



VUE EXTÉRIEURE DE LA CHAPELLE DE CERJAT  
Eglise de Moudon

# EGLISE DE NOTRE DAME LA HAULTE

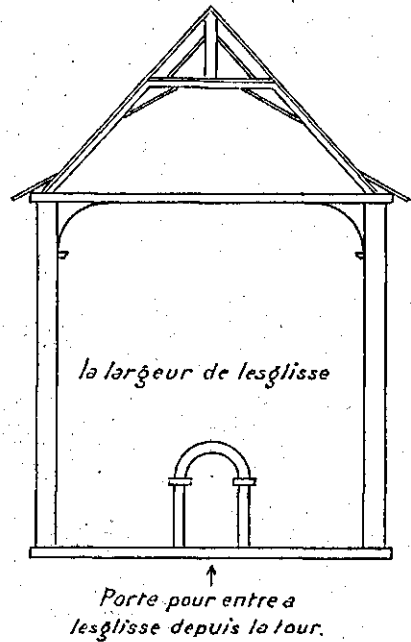
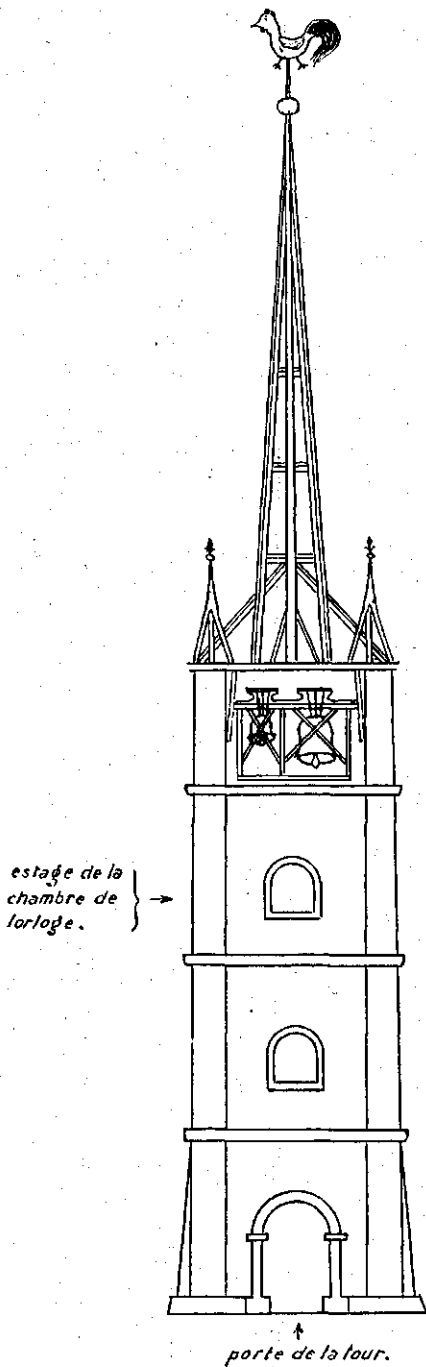
A MOUDON

Démolie en 1729.

Croquis pris en 1719, en vue d'une réfection  
de la charpente.

Lieu de sépulture de Cerjat  
aux XIV<sup>e</sup> XVI<sup>e</sup> siècles.

( Archives de Moudon )



Plan de l'Église de Notre-Dame de Moudon.

---

Achevé d'imprimer sur les presses  
de  
L'IMPRIMERIE L. DANIEL  
le 31 Octobre 1938

---